This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

879.9
D8220
F42

A 860,617

ÉTUDE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE DU CANGE,

PAR

LÉON FEUGÈRE,

Professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand.

PARIS,

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE DE PAUL DUPONT,

Rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45.

—

1852

Digitized by Google

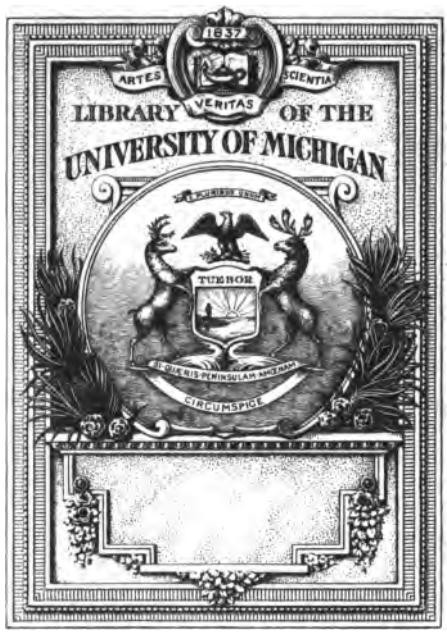

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE DU CANGE.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE DU CANGE,

PAR

Jacques
LÉON FEUGÈRE, 1810 – 1858

Professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand.

PARIS,

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE DE PAUL DUPONT,

Rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45.

—

1852

Digitized by Google

879.9
D8220
F42

Digitized by Google

Libr.
Champ.
12-6-23
9127

ÉTUDE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES DE DU CANGE.

« Si l'on veut des recherches historiques, trouvera-t-on quelque chose de plus savant et de plus profond que celles de du Cange? De tels hommes méritent notre éternelle reconnaissance : » Voltaire, *Fragments sur l'Histoire de France*, et *Ecrivains français du XVIIe siècle.*

Le dix-septième siècle, cette ère de gloire nationale, a vu parmi nous les arts de l'imagination portés au plus haut point qu'il leur semble donné d'atteindre. Cette assertion, sans doute, ne trouvera pas de contradicteur. Ce qui, moins souvent reconnu, a toutefois le même degré de certitude, c'est que cet âge privilégié a vu régner aussi plus qu'aucun autre la vraie, la solide érudition : aucune époque n'a été si riche en hommes éminents qui l'aient cultivée avec éclat. Mais, on peut l'ajouter, nul d'entre eux n'a mis au service de la science un sens plus net et plus ferme que du Cange.

De là, l'hommage récent que lui a rendu Amiens, sa ville natale, en lui élevant une statue, au milieu du concours des représentants les plus autorisés de l'érudition et des lettres (1). Noble témoignage du progrès des saines idées que cette récompense attribuée à un savant, tandis qu'elle n'avait été destinée jusque-là qu'aux guerriers, aux hommes d'Etat et aux inventeurs fameux. Il appartenait surtout à la France de montrer cette haute équité.

(1) Cette cérémonie a eu lieu le 19 et le 20 août 1849.

Digitized by Google

La patrie de tant d'illustres bénédictins de Saint-Maur (1) devait justement inscrire au nombre de ses grands hommes les profonds érudits qu'elle a comptés ; elle devait les placer, dans l'ordre des intelligences élevées dont elle s'honore, immédiatement au-dessous « de ceux qui ont fait servir leur génie à nos plaisirs, » comme l'a dit Voltaire, et réserver pour eux une partie de sa reconnaissance.

Le moment semble donc venu pour la critique, qui s'applique à vérifier les titres des écrivains, de reviser ceux de du Cange, ou plutôt de s'associer à cet imposant suffrage par une nouvelle et consciencieuse appréciation.

Amiens, patrie de Pierre Miraumont, d'Omer Talon, de Jacques Rohault, de Voiture, de Gresset, de D. Bouquet, a jugé avec raison qu'aucun nom ne l'honorait plus que celui de du Cange. Il y naquit le matin du 18 décembre 1610, au sein d'une famille que distinguaient surtout les qualités de l'intelligence et du cœur (2). Peu de mois auparavant, le poignard d'un assassin, en immolant Henri IV, avait mis la régence aux mains de Marie de Médicis. La carrière des hasards et des troubles s'était rouverte pour la France : mais, trop tôt interrompu, le gouvernement du roi qu'elle pleurait avait assez duré cependant pour fermer beaucoup de plaies. Sous les auspices de ce prince guerrier et politique qui l'avait forcé à subir son autorité bienfaisante, le pays était entré dans une voie manifeste d'amélioration et de progrès. Quelques années d'une administration forte et sage avaient suffi pour le transformer, pour y faire renaître avec la prospérité matérielle l'activité des travaux de l'intelligence, et pour jeter enfin les premiers fondements de ce grand siècle dont du Cange devait être l'une des gloires.

Sa maison descendait d'une de ces anciennes noblesses militaires qui avaient conquis et scellé leurs titres par le sang versé pour la défense du territoire. Originaire de Calais, après s'être

---

(1) Les services qu'ils ont rendus à la science ont été fort bien appréciés dans un article de la *Revue d'Edimbourg*, « The French Benedictines, » janvier 1849.

(2) La maison où est né du Cange, et où il a passé une grande partie de ses jours, n'a pas cessé d'exister. Placée dans l'une des rues les plus fréquentées d'Amiens, une inscription la signale de loin aux regards de l'étranger qui s'arrête frappé de respect, à la pensée des veilles que ces murs ont abritées.

Digitized by Google

signalée en 1347, dans la résistance glorieuse que cette ville opposa aux Anglais, elle avait mérité l'honneur d'en être expulsée par l'ennemi victorieux. Longtemps avant le siége, elle y tenait, ainsi que dans les lieux environnants, un rang considérable : ce qui le prouve, c'est que le premier représentant connu de cette race est appelé *sergent d'armes du roi* ; qualité alors fort relevée et dont se paraient avec orgueil les plus hautes généalogies. Punis, par la spoliation de leurs biens et par l'exil, de leur dévouement à la patrie, les ancêtres de du Cange furent dédommagés par la faveur des rois de France; et, pendant près d'un siècle, ils continuèrent à la mériter en figurant avec distinction dans leurs armées. Mais le service militaire rapportant moins de profit que de considération, ils tombèrent, en dépit de quelques largesses princières, dans une extrême pauvreté (1); et, vers la fin du quinzième siècle, ils vinrent s'établir à Amiens pour y chercher un emploi plus productif. C'est depuis cette époque, en effet, que par des offices de judicature, qu'elle ne tarda pas à posséder héréditairement, la famille de du Cange recouvra quelque aisance.

Son grand père, Michel Dufresne (2), avait reçu en 1575 l'office de prévôt (præpositus) ou juge royal de Beauquesne, petite localité située à quelques lieues d'Amiens. Louis Dufresne, écuyer, père de notre du Cange, succéda, en 1594, à ces fonctions, qu'il transmit ensuite lui-même à l'aîné de ses enfants. D'Adrien Dufresne, elles passèrent à son fils Louis, sieur de Frédeval (3), qui les possédait en 1688, et avait été déjà à cette épo-

---

(1) Un des membres de cette famille est notamment qualifié, dans des actes du temps, « De pauvre écuyer, auquel il ne restait que son cheval et son harnais, qu'il employait au service du roi. » — V. le *Dictionnaire* de Moréri, 1759, t. III, p. 129.—Les amateurs de généalogie trouveront dans celui-ci tout ce qu'ils pourront désirer sur celle de du Cange; cf. le *Mercure-Galant* (ann. 1688, p. 235 et suiv.), dont les renseignements sont toutefois moins exacts.

(2) Dufresne était le nom de la famille. Quant au nom de du Cange, c'était celui d'un ancien fief du territoire de Contay, aujourd'hui commune du département de la Somme. Or, on sait qu'il était alors d'usage dans les bonnes maisons que chaque enfant reçût un nom particulier de fief ou seigneurie.

(3) Ou Froideval : c'était aussi la seigneurie du père de du Cange. Baluze cite leur office de prévôt, auquel était joint le titre de conseil-

Digitized by Google

que nommé deux fois majeur ou maire d'Amiens. Cette circonstance indique assez l'importance de cette maison et la considération dont elle jouissait dans la capitale de la Picardie, où la charge qu'elle exerçait dans le voisinage ne l'empêchait nullement de résider.

L'auteur des *Antiquités d'Amiens*, La Morlière, en parlant du père de du Cange, l'a qualifié de *noble et vertueux* : épithètes dont il était en effet très-digne (1). Mais il pouvait ajouter avec la même vérité qu'il était homme de beaucoup de sens (on le vit surtout par l'excellente éducation qu'il donna à tous ses enfants), en outre doué d'un grand savoir et très-versé dans la connaissance du grec. Son esprit vif et enjoué recherchait même les délassements de la poésie, comme l'attestent quelques vers que l'on a conservés de lui. Il fut marié deux fois : la première avec Marie Vacquette, qui portait un des noms les plus estimés du pays. Il en eut trois fils, dont aucun ne fut étranger aux lettres, Adrien, son successeur dans le titre de prévôt, Jean et Louis qui se distinguèrent, l'un comme jurisconsulte, l'autre comme médecin ; celui-là, notamment fort instruit du droit civil et municipal, passa pour un des bons avocats de son temps au parlement de Paris et confirma cette réputation par des ouvrages dont la vogue lui survécut (2). Notre du Cange naquit du second lit avec deux frères, Michel et François, qui entrèrent dans la société des jésuites. Michel, son aîné, fut tour à tour régent de rhétorique, professeur de théologie positive, principal du collége de La Flèche, et composa sur les sacrements un traité latin, demeuré manuscrit, à part quelques articles qui ont trouvé place dans le *Glossaire latin* (3) ;

---

ler du roi, comme important : « Quæ splendida est administratio in ea Belgicæ secundæ parte, quam posterior ætas vocavit Picardiam. »

(1) On remarquera, à cette occasion, que la Bibliothèque nationale conserve un exemplaire du livre des *Antiquités d'Amiens*, par Adrien de La Morlière, couvert de notes manuscrites par du Cange.

(2) Son *Journal des principales audiences du parlement de Paris* (1623-1657), qui fut continué après lui, a été beaucoup lu et souvent cité ; un commentaire, qu'il a rédigé aussi sur la coutume d'Amiens, a été inséré dans l'édit de 1726 du *Coutumier de Picardie :* voy. le P. Daire, *Histoire littéraire d'Amiens*, p. 156.

(3) Voy. les mots *Sacramentum*, *Eucharistia*, etc. L'auteur, né en 1608, mourut en 1663 ; le plus jeune frère, né en 1613, mourut en 1680. Le deuxième mariage de Louis Dufresne datait de 1606.

Digitized by Google

l'autre, qui fut le plus jeune, réussit dans la prédication, et finit par être recteur à Arras. Cette famille était comme on voit, richement partagée pour le mérite; et le P. Daire a pu dire avec raison (1), « que l'esprit et les talents étaient héréditaires dans cette maison dont le nom ne s'oubliera jamais. »

La mère de du Cange, Hélène de Relly (2), appartenait elle-même à une fort ancienne noblesse. La piété filiale inspira dans la suite à celui-ci la pensée de rechercher ses titres, ce qu'il fit avec un plein succès; mais il s'abstint de les faire paraître. Des pièces originales et des documents précis qu'il avait rassemblés résultait toutefois la preuve que les Relly remontaient au onzième siècle, et qu'ils pouvaient se vanter des plus honorables alliances. C'étaient des puînés de la maison de Lillers qui, riche et puissante dès 1083, avait fondé à cette époque l'abbaye de ce nom. Ils avaient compté parmi eux plus de vingt chevaliers bannerets et double-bannerets, pour parler le langage de la science héraldique. Jadis, Charles, comte d'Artois, avait épousé Hélène de Melun, fille de Jean de Melun et de Jeanne d'Abbeville, qui avait elle-même pour père et mère Emond d'Abbeville et Jeanne de Relly, morte en 1420 (3). Dans l'époque qui vit fleurir les d'Hozier, on attachait un soin religieux à recueillir toutes ces circonstances. Mais du Cange eut le mérite, alors fort rare, de ne s'en pas prévaloir.

Sur les fonts baptismaux (on a récemment remarqué que l'ancienne église de Saint-Firmin-à-la-Pierre, où s'accomplit la cérémonie, avait fait place à l'atelier de sculpture d'où devait sortir sa statue), l'enfant reçut le nom de Charles. Comme il n'était pas d'usage alors que les hommes célèbres écrivissent leurs mémoires pour y raconter au public les sentiments et les aventures de leur premier âge, nous avouerons naïvement que sur cette partie de son existence, tout renseignement nous manque. Ce que nous savons seulement, c'est qu'après cette éducation domestique don-

---

(1) *Histoire littéraire d'Amiens*, p. 192.

(2) Ou Rély : « Helena Relya, dit Baluze, filia Ludovici Relyi, toparchæ Framicurtis (seigneur de Framicourt) et Margaritæ Fosseæ, ex nobilitate Normannica. » La maison du père était de l'Artois.

(3) Voy., à ce sujet, Moréri, au nom de du Cange et aussi à celui de Relly, évêque d'Angers (il joua un rôle important sous Charles VIII). Cf. les *Familles de Picardie*, par La Morlière, p. 323.

Digitized by Google

née à l'ombre du foyer et dont l'impression est si durable, il entra fort jeune au collége d'Amiens. Cet établissement, qui jouissait d'une ancienne prospérité, était alors dirigé par les jésuites (1). Leur pénétration connue eut bientôt discerné les excellentes qualités et la précoce intelligence de l'écolier confié à leurs soins. Ils ne faillirent point à la tâche de favoriser ses dispositions et de développer ses rares moyens. Aussi était-il fort instruit en grec à 13 ans; et, avant 18, le cercle de ses études était complétement achevé. C'était d'ailleurs une coutume du temps, et qui ne laissait pas d'avoir son prix, de s'attarder moins qu'aujourd'hui dans les exercices élémentaires, de franchir avec rapidité les premiers degrés et d'arriver plus promptement à cette seconde éducation, plus spéciale, qui nous attend hors des murs du collége.

Les maîtres du jeune du Cange, charmés de sa compréhension vive, de son application forte et tenace, l'avaient désigné comme propre à toutes les carrières qu'il voudrait embrasser, mais plus particulièrement capable des fonctions de la magistrature, à cette époque où il fallait un mérite supérieur pour entrer dans ce corps rempli de vertus et de talents. Le père de du Cange, accueillant cette pensée, l'envoya faire son cours de droit à Orléans, cité depuis longtemps renommée pour son Université des lois. Là, sous la direction de professeurs habiles qui n'avaient pas perdu de vue les traditions savantes du seizième siècle, il s'initia vite à toutes les questions de la jurisprudence; et, après des actes publics remarquables, il prêta son serment d'avocat, le 11 août 1631, devant le parlement de Paris.

Quelque sérieuses que fussent ces occupations pour du Cange, elles ne suffisaient pas toutefois à la puissante activité de son esprit. Déjà son immense soif de recherches érudites s'était révélée : elle aspirait à partager ou plutôt à envahir son temps. Aussi fut-il prompt à se détacher de la profession du barreau qui l'eût conduit sans doute à un siége de magistrat. Poursuivi par ce besoin d'apprendre, qui s'accommodait mal d'affaires souvent étroites et insignifiantes, il regagna son pays natal, en vue de s'y livrer tout entier à son goût dominant.

Un autre sentiment, non moins impérieux, le rappelait encore

(1) Dans un manuscrit de du Cange, intitulé *Mémoires de la province de Picardie*, in-4°, p. 94, on lit ce qui suit au sujet de ce collége : « Il est possédé par les jésuites, au nombre de 23; il y a six classes d'humanités, deux de philosophie, etc. »

Digitized by Google

dans la ville où s'était écoulée son enfance : c'était le désir d'y prendre soin de la vieillesse de son père. Épris lui-même de l'amour des lettres, comme nous l'avons indiqué, celui-ci avait encouragé de tout son pouvoir les inclinations studieuses de son fils : il s'était montré le plus dévoué de ses maîtres; et du Cange, trop tôt privé de sa mère (1), avait, de son côté, reporté sur lui en quelque sorte une double affection. Dans cette société, et comme on peut le présumer sous cette direction chérie, il arrêta dès lors le plan et commença l'exécution de ses grands travaux, dont le principal objet était l'étude de l'histoire. Au reste, il n'était pas de ceux pour qui elle consiste seulement dans la science des faits: tout ce qui intéresse le genre humain lui semblait être de son domaine. Aux actions des hommes et à la destinée des peuples il voulait assigner des causes, et il les cherchait dans leur origine, leurs institutions, leur gouvernement. De là ce vaste cadre qui comprenait pour lui presque toutes les branches des connaissances, resserrées en un solide faisceau : linguistique, philologie, législation, humanités, philosophie et théologie même, il aspirait à tout embrasser, tout approfondir, pour mieux comprendre le passé. Puiser l'érudition à toutes les sources, tel était, en un mot, le noble but auquel il voulait dévouer sa vie.

Ainsi s'écoulèrent, sans retentissement, mais dans un calme bien-être, plusieurs années employées par du Cange à des travaux assidus, dont le charme de la présence et des conseils paternels tempérait pour lui l'austérité. Loin de prétendre se ménager par eux un titre à la faveur du public, il jouissait de la pensée qu'ils étaient obscurs et inconnus, comme l'avare s'applaudit d'être riche à l'insu de ses voisins : *Mihi cano et musis* (2), se plaisait-il à dire. Il eût pu ajouter cependant qu'il ambitionnait un suffrage, et que ce suffrage lui tenait lieu de tous : celui de ce père tendrement aimé qui emporta, certes, en descendant au tombeau, le pressentiment de la gloire de son fils.

Ce fut en janvier 1638 que du Cange perdit le vénérable vieillard, dont le bonheur avait été le plus cher de ses désirs, la plus assidue de ses pensées. Pendant sa dernière maladie, qui ne dura

---

(1) Elle était morte des suites de sa dernière couche, en 1613, à l'âge de 32 ans.

(2) C'est un mot que cite Valère Maxime : *De dictis factis que mirabilibus*, III, 7, 2.

Digitized by Google

pas moins d'un an, il n'avait cessé de lui prodiguer les soins les plus tendres et les plus empressés. Pour la première fois, par cette mort, il sentit autour de lui un vide que ne pouvaient combler ses études favorites. Cette âme forte et aimante avait comme un fonds de dévouement et de tendresse qui demeurait oisif et stérile. Il fallait que son cœur fût rempli, aussi bien que son esprit occupé. Ses amis ne crurent pouvoir cicatriser la plaie de ce cœur malade qu'en y ouvrant la source d'une nouvelle affection : ils le pressèrent de se marier, et il céda à leurs vœux.

Peu de mois après la perte de son père et dans la même année, du Cange épousa Catherine du Bos : c'était la fille d'un trésorier général des finances d'Amiens (1), dont la famille tenait par le sang à celle des Boufflers ; et, ce qui valait mieux que la noblesse de son extraction, c'était une personne douée d'un grand mérite et d'un excellent esprit. Agée de dix-huit ans, elle était déjà mûre par la prudence ; elle devait toujours se montrer bonne épouse et bonne mère de famille. En choisissant cette loyale et digne compagne, du Cange fit donc preuve du sens rare qui le caractérisait. On prétend, comme on le rapporte de Budé, qu'il préleva sur le jour de ses noces plusieurs heures pour le travail (2). Mais ce qui est constant, c'est que sa vie appliquée ne reçut aucune atteinte de cette alliance bien assortie, et que la jeune femme, au lieu d'entrer en lutte avec les habitudes sérieuses de son mari, sut s'y prêter avec autant de grâce que de raison.

Les liens de cette union ne tardèrent pas à être resserrés par des naissances d'enfants qui se succédèrent assez rapidement. Après deux filles, du Cange eut un fils, nommé Philippe, et compta en tout, jusqu'à François Dufresne, qui naquit en 1662, dix enfants, sur lesquels six garçons. C'est à ce sujet qu'un

---

(1) Philippe du Bos, écuyer, seigneur de Drancourt. Cette famille, qui avait perdu par le malheur des guerres la trace de sa filiation, fut rétablie dans son ancienne noblesse par Henri IV, après la réduction d'Amiens (1594). Du Cange l'a fait remonter jusqu'à Jean du Bos, écuyer, vivant en 1453. L'abbé du Bos, de l'Académie française, littérateur distingué, connu surtout par ses *Réflexions critiques sur la poésie et sur la peinture*, a été un descendant de cette maison.

(2) Le fait est, du moins, indiqué dans les notes de l'*Eloge de du Cange* par Baron, p. 45 : « On a dit que, le jour de son mariage, du Cange étudia six ou sept heures. »

Digitized by Google

savant (1) s'est écrié dans un bizarre accès d'enthousiasme : Comment peut-on avoir tant lu, tant pensé, tant écrit, et avoir été cinquante ans marié et père d'une si nombreuse famille? Beaucoup ont cru, remarque aussi Baluze, que les embarras d'un ménage sont peu compatibles avec la vie littéraire, et qu'il n'est guère possible de se livrer à l'étude, quand on n'a pas, comme disait Cicéron, sa couche libre : *quando non libero lectulo utuntur;* mais, ajoute-t-il, l'exemple de du Cange a démenti cette opinion. Joignez à cela qu'il élevait ses enfants par lui-même, et avec le soin le plus scrupuleux (2), tâche où le mérite de sa femme lui prêta, il est vrai, un secours très-efficace. Enfin, toujours préoccupé de ses devoirs de père de famille, il jugea que l'accroissement de sa maison lui imposait des obligations nouvelles. Pour subvenir aux frais qui en résultaient, il acquit, en 1645, une charge de général des finances, ou trésorier de France dans la généralité d'Amiens (3), et la remplit avec une exactitude ponctuelle.

De nombreuses années s'écoulèrent ainsi pour du Cange dans l'obscurité et le bonheur du foyer domestique. Les soins de ses fonctions semblaient, avec l'éducation de ses enfants, occuper toute sa vie. Le secret de ses travaux personnels échappait au public, tant il y poursuivait uniquement la satisfaction de sa généreuse nature. Les hommes d'étude savaient presque seuls combien ses veilles étaient laborieuses et fécondes, combien il amassait de trésors en silence. A quarante-cinq ans, il n'avait encore rien fait paraître, et son nom n'était guère connu au delà des murs d'Amiens. Ce ne fut, en effet, qu'en 1657 qu'il donna son premier ouvrage, l'*Histoire de Constantinople sous les empereurs français* (4).

Lorsque cet épisode, détaché de l'ensemble de ses vastes travaux, sortit de l'imprimerie royale (5), on put d'ailleurs reconnaître que du Cange ne débutait pas dans la carrière des lettres :

---

(1) Duval, français d'origine, et qui fut le bibliothécaire de l'empereur d'Autriche, François Ier : né en 1695, mort en 1755, il eut pour disciple le fameux lord Chatam.

(2) V. *Journal des savants*, ann. 1688, p. 381.

(3) Il fut reçu dans cette charge, qui conférait le titre de conseiller du roi, le 10 juin de cette année : voy. le *Journal des savants*, 1688, p. 378.

(4) In-folio.

(5) On sait qu'elle était alors placée au Louvre.

Digitized by Google

telle était l'abondance et la sûreté de savoir dont il faisait preuve. Dans cette publication, il s'annonçait à la fois comme éditeur des anciens textes et comme auteur original. Là, en outre, se montrait avec éclat l'union des deux études auxquelles il s'est dévoué : celles de l'histoire byzantine et de l'histoire de France.

Blaise de Vigenère avait déjà exhumé Villehardouin dans le seizième siècle ; mais il n'avait édité qu'un texte fort altéré de notre Hérodote français. Du Cange eut l'heureuse idée de le reviser, de le rétablir, de l'accompagner d'une traduction et de commentaires, et de le donner pour préface au livre où il a exposé les destinées, trop éphémères, de l'empire fondé par nos ancêtres à Constantinople (1).

Cette composition s'étend depuis les premières années du treizième siècle jusqu'à la seconde partie du quatorzième. Elle commence au moment où les croisés, réunis une quatrième fois par la noble ambition de reconquérir les lieux saints, s'emparent en passant de Constantinople, d'abord pour un prince allié, ensuite pour eux-mêmes, et va jusqu'à l'époque où s'effacent, de l'empire grec et en particulier de la Morée, les dernières traces de l'occupation française. L'auteur, suivant une habitude qu'il a toujours observée, n'avance rien qu'il ne prouve ; il multiplie les citations et renvoie à la fin de son ouvrage les pièces justificatives inédites, qu'il a tirées des chroniques et des chartres du temps. Au mérite d'une érudition consciencieuse, il joint une sage critique attestée par le choix des matériaux. Mais, pour la facilité et le mouvement du récit, on conçoit qu'ils doivent souffrir de la rigueur même de son système historique.

Au reste, ce travail n'est pas seulement le plus approfondi que nous possédions sur cette matière ; il est, comme œuvre spéciale, demeuré unique. Ajoutons que, lorsqu'il parut, il ne manquait pas d'un certain mérite d'à-propos. Le nom de Constantinople n'avait pas perdu pour nous son prestige. Mêlé aux romans che-

---

(1) Avec Villehardouin nous est rendue dans ce volume une partie de la chronique en vers où l'évêque de Tournay, Mouskes, a raconté naïvement l'histoire de France au treizième siècle.—On voit que, sans prétention personnelle, du Cange ne prend la plume qu'à défaut de nos auteurs originaux, comme s'il n'avait qu'un but, celui d'être leur continuateur ou plutôt de renouer entre elles les traditions les plus dignes de foi.

Digitized by Google

valeresques, on sait combien il avait ému les imaginations aventureuses de nos pères. Nos rois eux-mêmes, depuis Philippe-Auguste jusqu'à Charles VIII et au delà, n'avaient pas cessé de rêver l'éclat de cette couronne impériale, jadis convoitée par Charlemagne. Jamais nos yeux ne s'étaient entièrement détachés de cette magnifique proie échappée de nos mains; et l'ouvrage de du Cange, dédié au jeune Louis XIV, dont les qualités extérieures séduisaient tous les regards et remplissaient tous les cœurs des plus flatteuses espérances, semblait encore l'engager à ressaisir cette conquête (1).

L'Histoire de l'empire français de Constantinople reçut donc, comme l'atteste du Cange lui-même (2), un accueil très-favorable. Mais, malgré ce succès, il n'en eut pas plus de hâte à mettre au jour ses autres productions. Huit ans s'écoulèrent avant sa seconde publication, dont l'objet fut un nouveau fragment emprunté aux grands travaux qu'il préparait.

Le Traité historique du chef de Saint Jean-Baptiste, tel est le titre suranné de cet ouvrage (3) où il examine, avec une grande richesse de savoir, quelle avait été depuis l'antiquité jusqu'à son temps la destinée de la tête du précurseur de Jésus-Christ. Quelque étrangère que cette question paraisse à nos préoccupations modernes, on ne devra pas oublier qu'elle avait un intérêt très-réel pour l'époque de du Cange, à raison des discussions soulevées sur l'existence de cette précieuse relique, qu'Amiens se vante de posséder (4). La ferveur des idées religieuses donnait au livre qui établissait le caractère authentique de ce trésor un prix tout particulier. Ce n'est d'ailleurs, à ne le point

---

(1) V. la préface de l'*Histoire de Constantinople*...—« La ruine des Ottomans, dit aussi du Cange, au commencement de son Joinville, est réservée à sa majesté; qu'elle porte son bras invincible jusqu'au cœur de leurs Etats; c'est là l'attente de toute la France et la crainte des usurpateurs. » Mlle de Gournay avait jadis parlé à peu près ainsi à Louis XIII. Cf. Malherbe, ode *au roi Henri le Grand* « sur l'heureux succès du voyage de Sedan », et Balzac, c. 5 du *Prince*.

(2) Préface de l'édit. de Joinville donnée en 1668.

(3) 1665, Paris, Cramoisy, in-4o. La dissertation de du Cange lui-même est de 202 pages et divisée en 14 chapitres. Les traités rapportés ensuite, qui sont au nombre de quatre et chacun de médiocre étendue, occupent 62 pages.

(4) On peut l'y voir encore aujourd'hui, enchâssée dans l'or et conservée dans l'une des chapelles de la cathédrale.

Digitized by Google

surfaire, qu'un résumé analytique où sont appréciées les opinions antérieurement produites relativement à cette matière. Le goût d'investigation propre au savant et la sagacité du critique se montrent dans ce travail, bien plus que l'élégance du littérateur. On y trouve insérés plusieurs traités grecs qui n'avaient pas été imprimés et dont la haute antiquité est incontestable. Deux d'entre eux, ce sont les premiers (et les noms de leurs auteurs sont inconnus), ont été mis en latin, il y a plus de treize siècles, par Dionysius Exiguus (1) dont la traduction nous est rendue avec le texte. Les autres remontent seulement au neuvième siècle (2). Voici le curieux historique qui résulte de leur rapprochement. La tête de saint Jean-Baptiste fut d'abord trouvée à Jérusalem : de là elle passa à Constantinople (3), puis à Emèse et à Comane, d'où elle fut enfin reportée à Constantinople. Sa trace, à partir de ce dernier séjour, est encore difficile à suivre, puisque diverses églises, Saint-Jean d'Angély, Saint-Sylvestre de Rome et la cathédrale d'Amiens, se flattent notamment d'en être dépositaires. Du Cange, après une discussion érudite, conclut en faveur de sa ville natale, où, dit-il, la sainte relique a été transférée de Constantinople, lors de la conquête française.

Nous arrivons à l'époque où les publications de Du Cange vont être beaucoup plus rapprochées. Ses voyages à Paris étaient devenus plus nombreux ; ses communications plus fréquentes avec les savants lui servaient d'encouragement et d'aiguillon. Aussi trois années seulement séparent de ce dernier traité l'un de ses principaux ouvrages, son édition de l'Histoire de Saint Louis, avec ses dissertations sur une foule de sujets qui se rattachent au règne de ce prince.

Là encore, du Cange poursuivait un double but : c'était de restaurer les anciens monuments de notre littérature, et d'a-

---

(1) Ou Denys *le Petit* (surnom qui lui venait de sa taille) : mort vers 540.

(2) Le dernier est de saint Théodore *Studite* (abbé du monastère de Stude) : mort en 826.

(3) Sozomène, au VIIe liv., Chap. 21, de son *Histoire ecclésiastique*, faisant le récit de la translation du chef de Saint Jean-Baptiste, nous montre l'empereur Théodose, « mettant la précieuse relique dans sa robe de pourpre et la portant à l'Hebdome, près de Constantinople. » On sait, en effet, que dans l'Hebdome il y avait une église placée sous l'invocation de ce saint.

Digitized by Google

border les parties inexplorées de notre histoire, d'y creuser ce qui n'avait pas été suffisamment approfondi. Fouiller pour ainsi dire et déblayer les ruines du passé, tel était le rôle dont se contentait sa modestie.

Bien qu'il ne lui ait pas été donné de découvrir le véritable texte de Joinville (1), on peut dire qu'il a contribué plus qu'aucun autre à réveiller parmi nous le goût de cet auteur, à en retrouver l'intelligence perdue : grand service rendu à notre littérature, au moment où s'affranchissant de l'influence des faux modèles qu'elle avait empruntés à l'Italie et à l'Espagne, elle revenait au simple et au naturel. Déjà, plus d'un siècle auparavant, Pierre de Rieux avait voulu remettre en lumière ce récit d'une admirable naïveté (2), si propre à nous faire bien connaître, avec le saint roi, la société et les mœurs du treizième siècle ; mais il l'avait entaché par des interpolations et des altérations manifestes. Claude Mesnard avait prétendu depuis à plus d'exactitude (3); mais on s'était bientôt aperçu qu'il se flattait mal à propos d'avoir réparé tout le tort causé par son devancier à Joinville. Ce fut l'imperfection trop sensible de ces deux premières éditions qui engagea du Cange à en publier une troisième (4). Pour l'améliorer, il n'avait toutefois entre les mains aucun manuscrit nouveau (5). Il fallait qu'il se bornât à choisir entre les leçons de ses deux prédécesseurs : c'est ce qu'il fit avec un jugement exquis, en ne se dissimulant pas que le style prêté à Joinville fût trop poli pour l'époque où il vivait (6), et non sans pressentir ce que devaient

---

(1) V. à ce sujet une dissertation par La Bastie et une addition à cette dissertation par le même, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, anc. série, t. XV, p. 692-746, notamment p. 705 et suiv.

(2) 1547, Poitiers.

(3) 1617, Angers.

(4) *Histoire de Saint Louis, roi de France, écrite par le sire de Joinville, et enrichie de nouvelles observations et de plusieurs anciennes pièces*, 1668, Paris, Mabre-Cramoisy, in-folio.

(5) V. sur les manuscrits de la Vie de saint Louis par le sire de Joinville, un travail intéressant de M. Paulin Paris, inséré dans les *Mémoires de la société des antiquaires de Picardie*, t. II, p. 475-495.

(6) V. sa préface et la *Généalogie* de Joinville : cf. les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, anc. série, t. XV, p. 714. Entre autres preuves qui montraient dès lors que l'on n'avait pas l'ancien texte, on pouvait citer la différence qui existait entre le style de cette Histoire et la lettre authentique de Joinville au roi Louis *le Hutin*.

Digitized by Google

nous apprendre des découvertes ultérieures. Les secours qui lui manquaient, il les suppléa donc à force de sagacité ; et, par une sorte de divination, il réussit à rétablir plusieurs des passages visiblement corrompus.

Amender le texte de Joinville ne fut pas l'objet unique de du Cange. Dans son travail, divisé en trois parties, vinrent prendre place des morceaux inédits ou mal édités jusqu'alors, qui concernaient saint Louis et complétaient la vivante biographie tracée par le sénéchal. Ce furent le règne de ce prince dans l'Histoire de France, composée en vers français au commencement du quatorzième siècle par Guillaume Guiard, sous le titre de la *Branche aux royaux lignages* ; le sermon sur sa mort, écrit aussi en vers par un autre contemporain, Robert de Sainceriaux ; la vie de sa sœur Isabelle, la fondatrice de l'abbaye de Longchamps, racontée par Agnès de Harcourt, une des abbesses de ce monastère ; le testament de son frère, Pierre, comte d'Alençon ; enfin, les *Etablissements* du saint roi, ou le recueil des ordonnances qu'il fit promulguer avant son départ pour Tunis, avec le *Conseil que Pierre de Fontaines donna à son ami* : traités que l'on a signalés avec raison comme les fondements de l'ancienne jurisprudence française.

Du Cange s'attacha en outre, dans une suite considérable d'*Observations*, à éclairer les principales questions qui se rapportent au gouvernement et au temps de saint Louis. On imaginerait difficilement ce qu'il a renfermé de haute érudition sous ce simple titre, et combien il a répandu de lumière sur toutes nos antiquités (1). Parmi ces morceaux, il faut signaler celui qui traite des *Guerres privées*, de ce privilége, funeste au pays, dont les gentilshommes furent si longtemps et si opiniâtrément jaloux. Vainement Charlemagne et d'autres princes avaient voulu en arrêter le cours. Saint Louis, au lieu de consumer ses forces dans une entreprise inutile, se contenta d'y opposer une digue salutaire, en décrétant que ces guerres ne commenceraient entre les parents des chefs de parti, que qua-

(1) Aussi dans leur belle et fidèle édition de Joinville, donnée en 1761, Melot, Sallier et Capperonnier s'en sont-ils référés, pour tous les éclaircissements historiques, à du Cange, « renvoyant à ses dissertations ceux qu'occupe l'amour des recherches sur nos antiquités françaises. »

Digitized by Google

rante jours après avoir été déclarées (1). A la faveur de ce délai, les colères s'apaisaient, et les voies d'accommodement pouvaient aisément se trouver. Cette mesure politique émoussa, entre les mains de la noblesse, des armes qui ne tardèrent pas à en tomber. On ne parla plus, à partir de Louis XI, de ces hostilités intestines qui avaient fait couler tant de sang. Jamais, avant du Cange, tout ce qui concerne ces guerres particulières n'avait été creusé si à fond ni si complétement exposé. Des dissertations, non moins remarquables, sont relatives à la Champagne et aux comtes palatins. Dans le premier cas, du Cange, s'attachant à prouver que la Champagne a toujours reconnu la suprématie de nos rois, démontre que Chifflet (2) a prétendu faussement, dans sa défense de l'Espagne et de l'Autriche contre la France, que ce comté avait autrefois relevé de l'empire. Dans le second, il fait voir qu'il y a eu en France, dès le commencement de la monarchie, des seigneurs revêtus du titre de comtes palatins, et même que cette dignité a été empruntée aux Français par les autres nations.

Sur les cottes d'armes et l'oriflamme, les couleurs et les métaux des armoiries, les cours et les fêtes de nos princes, les tournois et les chevaliers, les armes à outrance et celles dont on usait dans les joûtes, les lois saliques et la justice rendue par les rois en personne, etc., du Cange nous apprend encore tout ce que l'on peut désirer. On regrettera seulement que, si instructif et si substantiel, il n'ait pas eu, dans la forme, un peu plus de cet agrément qui attire le lecteur. Pourquoi le nier, en effet? Il rassemble des idées et des faits bien plus qu'il ne s'attache à les mettre en œuvre. C'est un historiographe du seizième siècle. Par le style, il n'appartient point à l'âge brillant dans lequel il a vécu : son langage n'annonce point le contemporain de Pascal, celui qui avait pu lire *les Petites Lettres*. Même, dans le tableau qu'il a tracé des mâles figures et des exploits aventureux de nos pères, en rappelant une entreprise qui excède, ainsi qu'il le dit, la foi des mortels, il ne trouve pas les couleurs animées que le merveilleux du sujet semblait réclamer. Sans doute il intéresse, mais c'est par le fond de ses récits, non par le relief qu'il leur prête comme écrivain. Ce don de l'imagination, qui joint à la solidité des

(1) C'est ce que l'on a appelé la *Quarantaine le roi*.

(2) Né à Besançon en 1588 et mort en 1660 : il fut médecin du roi d'Espagne Philippe IV.

Digitized by Google

choses le prestige magique des paroles, qui vivifie en quelque sorte les documents fournis par la science, il ne le possède nullement. En un mot, ce qui ajoute de la saillie à la pensée n'est pas à son usage. Ses dissertations surtout sont verbeuses et diffuses. Il faut d'ailleurs le constater, pour être juste ou indulgent envers du Cange : le souffle de progrès qui venait de Paris n'avait pas traversé la distance, alors fort longue, qui séparait cette ville de la capitale de la Picardie. Le parler provincial était très-différent de celui que l'élite de la compagnie parisienne avait accrédité et fait pénétrer dans les livres. L'ancienne division de nos provinces ne les isolait pas moins entre elles pour l'idiome que pour l'administration et pour les mœurs. Faute de ces communications continues qui les relient aujourd'hui, chacune d'elles avait son langage tranché et individuel : il pouvait recevoir le nom de dialecte (1). Celui de Picardie était encore rude et informe. Ami des sons durs, il n'avait été qu'imparfaitement assoupli par l'exercice et par l'étude (2). Jusqu'en 1611, les actes du chapitre de l'Eglise cathédrale étaient rédigés en latin : le français n'avait été employé pour cet objet qu'à partir de cette époque (3). On s'expliquera donc facilement que, dans la résidence de du Cange, la langue écrite ait aussi été en retard, et d'une manière sensible, sur celle de la cité privilégiée.

L'année où du Cange donna l'*Histoire de saint Louis*, dont il fit hommage à Louis XIV (4), fut, au reste, marquée par une cir-

---

(1) V., à ce sujet, Henri Estienne, dans la préface des *Hypomneses de lingua gallica*, in-8°, 1582. — Mais on a remarqué avec raison, de nos jours, qu'il y avait fort peu de rapport entre les formes savantes qui appartenaient en propre à l'Ionie, à l'Eolide, à la Doride, à l'Attique et les langages inachevés du Poitou, de la Marche, du Périgord et de la Gascogne.

(2) Nous ne voulons pas nier la supériorité relative qui a été attribuée au dialecte picard sur plusieurs autres dialectes de la France (ce point a été fort bien traité par M. l'abbé Corblet dans un Mémoire récemment couronné par l'Académie d'Amiens ; voy. aussi le discours prononcé par M. le docteur Rigollot pour l'inauguration de la statue de du Cange). Nous le comparons seulement ici à la langue qui avait alors prévalu à Paris.

(3) Daire, *Histoire littéraire d'Amiens*, p. 469.

(4) Il aurait cru, disait-il, « violer toutes les lois de la justice, s'il ne l'eût offerte à celui qui travaillait avec une si noble application sur les

Digitized by Google

constance qui n'influa pas peu sur la direction de ses travaux. Une maladie contagieuse, qui ravageait Amiens, l'engagea à s'en éloigner avec sa famille : il alla s'établir à Paris, qu'il ne quitta plus. Ce changement de séjour, en resserrant les liens qui l'attachaient à ce que la capitale avait d'érudits illustres, redoubla l'activité de ses études. Dégagé de ses fonctions de finance, il trouva de plus dans cette ville une abondance heureuse de secours, une admirable richesse de livres et de manuscrits de tout genre. Mais, sortie des limites de sa province, la réputation de du Cange l'avait dès longtemps précédé : elle le désigna aussitôt pour l'un des plus capables de prendre part à une entreprise dont s'honorait un gouvernement ami de la science, à la publication des écrivains du Bas-Empire.

Entrer dans cette série de travaux n'était pas, pour du Cange, s'écarter de ses études favorites sur l'histoire de France : c'était en élargir le cercle. En éditant et commentant les Byzantins, comme lorsqu'il avait fait paraître l'*Histoire de l'empire Français de Constantinople* et reproduit la vie de saint Louis, il s'occupait de la grande époque des Croisades ; il éclairait des vives lueurs de son érudition l'une des parties les plus importantes de nos annales. A nos destinées, dans plusieurs intervalles du moyen âge, avaient été étroitement unies celles du Bas-Empire ; et ce n'était pas sur le sol de notre seule patrie que se retrouvaient nos titres de gloire : il fallait les chercher encore, disait-il, en Grèce, en Sicile, sur les côtes de Barbarie, à Byzance, en Orient, où nos étendards avaient flotté : c'est à cette tâche patriotique que du Cange allait de nouveau consacrer ses veilles (1).

Après deux ans de travail, il édita le texte de Cinname, qui, en racontant les règnes de Jean et de Manuel Comnène, a fait preuve d'un mérite de composition et de langage devenu bien rare au douzième siècle. Il l'accompagna d'une traduction latine et de notes d'un grand intérêt pour la philologie et l'histoire ; enfin, il ajouta à son savant volume d'autres notes, demeurées les modèles

---

desseins de saint Louis, » et qui jusque-là, comme du Cange s'attachait à le prouver par un parallèle établi entre la vie de ces deux princes, avait offert avec lui tant de points de conformité.

(1) V. l'épitre dédicatoire de l'édition de Cinname. — « Du Cange, a dit M. Jules Quicherat, créa l'érudition byzantine ; et la Grèce moderne lui doit la résurrection des siècles qui rattachent son présent à son immortelle antiquité. »

Digitized by Google

du genre, sur Nicéphore Brienne et sur Anne Comnène (1). Celle-ci, dont Poussines avait publié peu auparavant l'*Alexiade*, représentait avec la vivacité de la passion contemporaine le passage des premiers croisés à Constantinople et plusieurs circonstances de leur expédition; Cinname traçait, avec plus de calme, un abrégé fidèle de la deuxième croisade (2). Du Cange dédia son édition à Colbert, dont la sollicitude éclairée ne veillait pas moins au développement des arts et des lettres qu'à celui de l'industrie et du commerce. Ce grand ministre n'avait pas méconnu tout ce que l'érudition a de fécond pour l'honneur et la prospérité d'un état. On sait qu'il a été le fondateur de la *petite académie*, qui, sous le nom d'Académie des inscriptions et belles-lettres, s'est placée parmi les institutions dont nous sommes le plus justement fiers. Les travaux de du Cange ne pouvaient échapper à l'attention de Colbert et à son estime. Aussi, lorsque préoccupé de toutes nos gloires, il voulut, à côté des titres nouveaux que nous créaient les exploits de Louis XIV, rassembler ceux que nous avions conquis dans le passé, n'eut-il garde d'oublier notre savant. Celui-ci fit partie de la docte assemblée convoquée en 1676 (3), pour arrêter le plan d'une collection des historiens de la France. Il fut même chargé de préparer un projet écrit sur cette matière; mais le travail qu'il présenta ne fut point accueilli.

On verra plus loin quelle en était la nature; on se bornera à regretter pour le moment qu'il ait été rejeté. Embrasser dans toute son étendue l'histoire de France, ou plutôt en considérer à fond et sous toutes les faces les époques principales, en éclairer spécialement les parties demeurées obscures, tel était le plan que du Cange avait formé dans sa première jeunesse, et qu'il n'avait

---

(1) 1670, in-folio, imprimerie royale.— Dans ce volume on trouve encore, comme l'indique le titre, la Description de l'église de Sainte-Sophie, en vers, par Paul le Silentiaire, également commentée; enfin, une généalogie des familles de Comnène, de Brienne, des ducs de la Pouille, des rois de Sicile et des sultans.

(2) Sur ces deux auteurs je prendrai la liberté de rappeler une notice que j'ai publiée en 1850; Paul Dupont, in-8°. Elle avait aussi paru dans le *Journal Général*, nos 79 et 81 de l'année 1848, 69 et 92 de l'année 1849, 3 et 15 de l'année 1850.

(3) Lelong en nomme les membres suivants, p. 954 de sa *Bibliothèque historique de la France*, 1re édit.: Charles Le Cointe, Wion d'Hérouval, Adrien de Valois, Jean Gallois et Baluze.

Digitized by Google

depuis cessé de mûrir. Aucun homme, on l'avouera sans peine, n'était donc plus propre que lui à réaliser la pensée patriotique de Colbert.

Quelle que soit la cause qui ait fait écarter son projet, ce mauvais succès dut lui être très-sensible. Il avait espéré que, soutenu de l'appui du ministre, il allait pouvoir couronner, d'une manière digne lui, l'ensemble imposant de ses travaux ; il se retrouva tristement réduit à ses propres ressources, insuffisantes pour remplir le cadre qu'il avait imaginé. Après plus de quarante-six ans employés à l'étude et à l'illustration de notre histoire, il vit que son édifice, préparé si longuement, resterait inachevé, et il supporta ce pénible contre-temps avec une haute résignation (1). Seulement il songea, avec la puissante activité de sa forte nature, à trouver d'autres moyens, que ceux qui lui manquaient, de communiquer au public le fruit de ses veilles. De là, en grande partie, les nombreux ouvrages qu'il fit paraître dans les douze dernières années de sa vie.

Le Glossaire latin en fut le premier comme le plus considérable (2). Recueil immense, ouvert à tous les sujets, il avait permis à du Cange d'utiliser une infinité d'observations de détail, en y déposant les souvenirs accumulés dans ses lectures (3). En réalité, les produits et les extraits d'un demi-siècle d'études étaient venus s'y ranger par ordre alphabétique (4). Pour un grand

---

(1) « Cet événement, dit le *Mémoire historique* de d'Aubigny, n'excita aucun murmure de sa part ; il n'est pas revenu qu'il en ait jamais parlé ; on ne trouve aucune trace de mécontentement dans ses écrits. »

(2) *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis*, 3 vol. in-folio, Billaine, 1678.

(3) Aussi Ménage a-t-il pu dire que du Cange avait mis *trente années* à faire cet ouvrage : *Menagiana*, t. III, p. 58 de l'édit. in-12 de Paris, 1715.— Toutefois, l'auteur du *Mémoire historique* marque expressément que du Cange n'entreprit la rédaction de son Glossaire qu'après avoir perdu la pensée de tirer de ses études sur l'histoire de France le parti qu'il en avait espéré.

(4) Voici ce que raconte sur le manuscrit du Glossaire un écrivain, compatriote de du Cange : *Histoire littéraire d'Amiens*, p. 183. « Ayant un jour fait venir quelques libraires dans son cabinet, du Cange leur montra un vieux coffre placé dans un coin, en leur disant qu'ils y pouvaient trouver de quoi faire un livre, et que s'ils voulaient s'en charger, il était prêt à en traiter avec eux. Ils acceptèrent l'offre avec joie ; mais, à la place du manuscrit qu'ils cherchaient, ils ne trouvèrent qu'un tas de petits morceaux de papier, qui semblaient la plupart déchirés et

Digitized by Google

nombre d'articles qui en remplirent les colonnes, et qui avaient dû primitivement être placés dans l'histoire de nos mœurs et de nos usages, voici le procédé que suivit du Cange, au rapport de l'auteur du *Mémoire historique* (1) : les dissertations que l'on aurait eues sur les *avoués*, les *comtes*, les *sénéchaux*, les *maréchaux*, si ses travaux eussent été publiés, se sont converties en autant d'articles, insérés aux mots *advocatus*, *comes*, *senescallus*, *marescallus ;* avec la peine de s'abréger le plus souvent, l'auteur a pris le soin de se traduire. Par là, l'histoire de plusieurs siècles et notamment celle de notre époque féodale se trouva effectivement renfermée dans cette œuvre sans précédent, non moins pleine de choses que de mots, et la forme du vocabulaire ne parut avoir pour objet que d'y rendre les recherches plus faciles. Au moyen de cette clef on put pénétrer dans ce que, non pas seulement les auteurs, mais les événements des siècles barbares, avaient eu jusque-là de fermé et d'obscur. Jamais, auparavant, tant de passages imprimés ou manuscrits d'écrivains grecs, latins, italiens, français, espagnols, allemands, anglo-saxons, etc., n'avaient été réunis pour dissiper les ténèbres du passé.

Les lumières qui jaillirent de tant de témoignages, habilement groupés, montrèrent que le plus souvent on l'avait ignoré ou mal compris. Dans la longue décadence de l'empire, les mots latins, détournés de leur signification naturelle, avaient ressemblé de plus en plus à ces monnaies dont l'empreinte effacée ne laisse pas discerner la valeur. On était réduit aux conjectures pour interpréter les auteurs de ces siècles dégénérés. A partir de du Cange, des règles furent substituées aux hasards des explications individuelles : tous les dialectes qu'engendra la décomposition de la langue de Rome, et qui en usurpèrent le nom, devin-

---

hors d'usage. Du Cange sourit de leur embarras et les assura de nouveau que le manuscrit était dans le coffre. L'un d'eux jeta pour la seconde fois les yeux sur quelques-uns de ces lambeaux et les trouva chargés de remarques savantes, d'autant plus faciles à mettre en ordre que chaque papier contenait le mot particulier dont l'auteur entreprenait de donner l'explication. D'après cette découverte, jointe à la connaissance qu'ils avaient des talents de l'auteur, le marché fut bientôt conclu. Telle est, dit-on, l'origine du premier Glossaire. »

(1) Ce *Mémoire historique pour servir à l'éloge de du Cange* est, comme on vient de le dire, de d'Aubigny.

Digitized by Google

rent intelligibles. Grâce à lui, cette foule d'ouvrages où se cachent les sources de l'histoire moderne, et que Montesquieu compare éloquemment à une mer sans rivages (1), n'eut plus rien d'inabordable.

Du Cange, sous ce titre modeste de *Glossaire*, a donc élevé un des monuments les plus remarquables et les plus fameux de l'érudition du grand siècle (2). Il a donné sur presque toutes les sciences une suite d'excellents traités. « Scaliger avait souhaité ce livre, Meursius l'avait promis, Spelmann et Vossius l'avaient entrepris (3): » mais du Cange était seul capable d'exécuter avec un plein succès une telle œuvre, qui eût suffi pour remplir sa carrière et fonder son illustration. En songeant à la nature de ce travail dont on n'avait encore vu que des essais informes, on s'étonnera toujours qu'un savant ait réuni les qualités nécessaires pour le conduire à bonne fin.

Une dissertation considérable par son étendue comme par l'importance des matières forme la préface du Glossaire (4). Dans ce morceau, où la critique prête à la science le plus utile concours, du Cange rassemble et envisage tour à tour les causes qui ont corrompu le langage latin. La principale s'offre à lui dans les inondations des Barbares qui ont çà et là implanté, avec leurs tentes dans l'empire, beaucoup des mots qu'ils possédaient. Ainsi mélangée d'éléments nouveaux qui se repoussaient entre

---

(1) *Esprit des lois*, III, 11.

(2) Aussi M. Aug. Thierry, dans ses *Considérations sur l'histoire de France*, au chap. 2, a-t-il signalé du Cange au premier rang des auteurs « de ces immenses travaux d'érudition qui ont mis à la portée des hommes studieux la plupart des travaux historiques du moyen âge, et dont la gloire, dit-il, égale presque celle des œuvres littéraires du siècle de Louis XIV. »

Thomas, *Essai sur les Eloges*, c. 32, en rendant hommage au *Glossaire* et à son auteur, adressait cependant aux Français un reproche qui a cessé d'être juste aujourd'hui, « celui d'oublier les hommes laborieux qui se sont ensevelis dans la mine pour tirer de l'or et de ne louer que l'artiste qui l'emploie ».

(3) *Eloge de du Cange* par Baron, p. 13. — Spelmann avait publié son *Glossarium archæologicum* en 1626, et Vossius, son livre *de Vitiis sermonis et Glossematis latino-barbaris* en 1645.

(4) Cette préface peut elle-même être considérée comme un grand ouvrage, dit le *Journal des Savants*, ann. 1678, p. 325.

Digitized by Google

eux, dépravée de plus par l'ignorance des indigènes, non moins que par les étrangers qui la balbutiaient, la langue de Rome n'avait pas tardé à tomber en ruines. Mais un point qui nous importe en particulier, c'est qu'un très-grand nombre des termes qui s'y sont introduits vers cette époque appartiennent, suivant du Cange, à nos ancêtres. Il les montre, faisant pénétrer dans toutes les contrées de l'Europe leur langage avec leurs armes; donnant des souverains non pas seulement à l'Italie, mais à la Sicile, à Constantinople, à la Hongrie, à la Pologne, à l'Angleterre, à l'Ecosse. De là, dès le onzième siècle, l'ascendant de notre idiome en Europe : c'était la langue de l'autorité. L'historien Matthieu Pâris raconte qu'en 1095 ceux qui voulurent éloigner, de la personne du roi d'Angleterre, Saint-Ulstan, évêque de Vigorne, alléguèrent pour raison unique, mais suffisante, qu'il ignorait le français, ce qui ne lui permettait pas de prendre part aux délibérations du Conseil. A la cour de Sicile, une conspiration de Palais avait voulu déposséder du rang de premier ministre le chancelier du roi Guillaume Ier et le remplacer par le comte Henri, frère de la reine; mais celui-ci fut forcé de s'excuser, sur ce qu'il ne savait pas le français, dont la connaissance, comme il l'avouait lui-même, était indispensable pour le poste auquel on le destinait. Enfin, du treizième au quinzième siècle, en Grèce et notamment à Athènes, devenue la capitale d'un duché feudataire de notre couronne, on ne parlait pas autrement qu'à Paris (1).

Du Cange, après cette digression, mentionne, parmi les causes qui ont précipité la décadence du latin une fois commencée, la témérité des scribes et des copistes. En effet, les uns, hors d'état de rédiger avec pureté les chartres et pièces semblables qu'il était d'usage d'écrire en latin, y mêlaient sans scrupule les lambeaux de leur vulgaire qu'ils déguisaient par des terminaisons latines; les autres, à demi-savants, ce qui était pire encore, altéraient ce qu'ils ne comprenaient pas toujours et ce qu'ils voulaient amender. Joignez à cela que les auteurs de dictionnaires, dans tout le moyen âge, loin d'arrêter la dépravation, contribuaient à en accélérer les progrès. Au lieu de rechercher et de conserver seulement les termes de la pure antiquité classique, ils accueillaient trop aisément ceux dont l'emploi s'était intro-

(1) V. dans l'édition Didot du *Glossaire latin*, t. 1, p. 13.

Digitized by Google

duit dans les écoles ou que la coutume leur paraissait avoir consacrés. Entre les lexicographes, Calepin avait le premier entrepris avec efficacité de séparer le bon grain de l'ivraie, et une longue vogue avait récompensé ses efforts (1).

Si, du reste, aucun des monuments latins du moyen âge ne se distingue par la pureté du langage, il ne faut pas en conclure qu'ils soient indignes de notre étude. Du Cange, en écartant la rouille qui les couvre, protége contre un dédain injuste ces productions que recommandent souvent, à défaut du style, beaucoup de qualités sérieuses. Les belles expressions, selon lui, ne sont en quelque sorte que l'écorce des beaux ouvrages : c'est dans la force des raisonnements, dans la variété des connaissances, que réside leur principal mérite ; et cette valeur solide, comme il le prouve, est loin de manquer aux œuvres de cette période.

A la suite de sa préface, du Cange dresse un catalogue abrégé d'environ cinq mille auteurs de la basse latinité dont il marque le pays et l'époque, sans oublier les traits principaux de leur biographie et les dates d'impression de leurs ouvrages. C'est dans ce riche fonds qu'il a puisé les éléments de son Glossaire. Mais non content de déterminer avec une précision rigoureuse la signification des mots (on a calculé que le nombre total de ceux qu'il a réunis n'est pas au-dessous de 140,000), il entre souvent, à l'occasion des citations dont il s'appuie, dans des détails singuliers sur les institutions et les coutumes des temps anciens. Quelquefois même ses observations prennent assez d'étendue pour se transformer en dissertations littéraires ou historiques. Plusieurs de celles-ci portent sur les *Jugements de Dieu*. C'étaient les justifications qui s'accomplissaient par le duel, l'eau froide, l'eau ou le fer chauds, l'Eucharistie, la Croix, l'Evangile, le jeûne et autres pratiques semblables. On les nommait, au moyen âge, *juis de dé*, et la trace de cette désignation se conserve encore aujourd'hui, suivant la remarque piquante de l'auteur, dans nos *jeux de dés*, termes qui indiquent que le gain ou la perte s'y dé-

(1) Son Dictionnaire, œuvre de sa vie entière, parut pour la première fois en 1502, in-folio, Reggio. Il a été réimprimé encore, pour plus de la vingtième fois, en 1772. L'érudition proverbiale de l'auteur a fait que son nom est passé dans notre langue pour exprimer un recueil de notes et d'extraits.

Digitized by Google

cide, non par l'adresse, mais par le sort ou le jugement de Dieu. Une discussion non moins curieuse a pour objet le droit de naufrage appelé *Lagan* (1), sorte d'usage ou plutôt d'abus, issu des mœurs barbares, d'après lequel les princes se jugeaient fondés, non-seulement à profiter des vaisseaux naufragés ou échoués sur les côtes de leurs domaines avec les marchandises et les biens qui s'y trouvaient, mais encore à retenir prisonniers les hommes qui en formaient l'équipage : ils les traitaient comme esclaves, ou en tiraient une grosse rançon. Ailleurs il est question d'archéologie et de beaux-arts. Les écrivains classiques nous parlent souvent des *Murrhina vasa*, dont il cesse presque entièrement d'être fait mention chez les auteurs du moyen âge. Du Cange, dans un article étendu qu'il consacre à ces objets si prisés par le luxe de la Grèce et de Rome, établit que l'usage n'en avait nullement disparu, mais que le nom seul en avait été changé. Sous celui de Mazers, Mazerins et Madres, ils continuèrent très-longtemps à être en vogue : formés d'une pierre que l'on dit être celle de l'onyx, ils étaient une des magnificences du palais de nos rois, et un officier, du nom de *Madrinier*, avait la charge de veiller à leur conservation. Ici, par une de ces surprises que ménage fréquemment à ses lecteurs l'érudition de du Cange, nous apprenons que nos expressions *esprit madré* ou *fin comme madre* nous viennent justement de ces vases. Il ajoute que, de son temps, on en possédait un véritable dans le trésor de l'abbaye de Saint-Denis, et il incline à croire, en raison de la rareté et du prix de la matière, que la plupart de ceux qui sont signalés en différents lieux n'étaient que de simples contrefaçons.

Mais de toutes les dissertations renfermées dans le Glossaire, la plus importante, que son étendue peut faire passer pour un ouvrage spécial (2), roule sur les monnaies et les médailles du Bas-

---

(1) Ou *lagan de la mer*. *Lagan* est un mot anglo-saxon qui signifie loi. Le Digeste mentionne une loi semblable, dite *des Rhodiens*.

(2) Elle a été en effet réimprimée à part : Dissertatio de imperat. Constantinop. numismat., Romæ, 1755, in-4°. On lit en tête de cette réimpression : « Quanti jure et merito semper facta fuerit nobilis illa dissertatio quam *De nummis inferioris ævi* in finem Glossarii ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis rejecit eruditissimus Carolus Dufresnius, nemo est tam a litteris alienus, tam que in republica litteraria rudis ac novus hospes, qui ignoret, etc. »

Digitized by Google

Empire : on entend par là celles qui ont été frappées depuis Constantin jusqu'à la prise de Constantinople. Au texte sont joints les dessins des pièces que du Cange a tirées du cabinet du roi, ou qu'il a pu se procurer autre part. Ce traité étudie et expose, avec leurs caractères les plus saillants, les points par où elles diffèrent de celles des empereurs de Rome. Il est divisé en quatre parties : la première concerne les figures et les vêtements des princes qui sont représentés en consuls. Cet habit consulaire, distinct de celui qui était en usage chez les anciens romains, est décrit par du Cange avec beaucoup d'exactitude. Parmi les détails de ce costume, il fait observer que cette grande écharpe qui entoure le cou, et, passant sous les bras, puis sur la poitrine, se rejette sur le bras gauche, n'est autre chose que le *pallium* des archevêques et des évêques grecs. Les femmes des consuls partageaient avec leurs maris l'honneur d'être revêtues de cette écharpe. Outre cet insigne, les monarques byzantins portaient le sceptre et l'aigle, circonstance qui amène du Cange, ami des digressions utiles, à s'étendre sur l'aigle des deux empires et à déterminer l'époque où les souverains de l'occident ont pris pour emblème l'aigle à deux têtes : ce qui eut lieu, à ce qu'il pense, sous le règne de Sigismond. Dans la seconde partie, du Cange discute les titres qui accompagnent les noms des empereurs : puis il traite des médailles qui étaient frappées au temps des vœux, et recherche le sens de leurs inscriptions grecques, notamment celui de *Conob*, qui a été le sujet de tant d'explications (1). Les médailles à revers remarquables fixent l'attention de du Cange au IIIe livre : ensuite il s'occupe de celles qui sont consacrées à des hommes éminents, et aussi de celles que les curieux appellent *restituées* et *contorniates* (2) ; il s'applique à en éclairer l'origine et l'objet. L'énumération des noms propres aux monnaies du Bas-Empire forme le début de la IVe partie : après quoi, l'auteur présente quelques réflexions sur le nom de médailles, donné d'une manière générale à toutes les monnaies des anciens. Scaliger emprunte ce mot à la langue des Arabes. Mais sans lui attribuer une origine si lointaine, du Cange le dé-

(1) V. à ce sujet les Mémoires de l'Académie des inscriptions, anc. série, t. Ier, p. 263. cf. Le Joinville de du Cange, 2e partie, p. 279.

(2) V. pour l'origine de ces dénominations, comme aussi pour la date de ces médailles, le recueil de l'Académie des inscriptions, anc. série, t. V, *Hist.*, p. 285.

Digitized by Google

rive uniquement du latin *metallum*, que l'on voit écrit sur des monnaies de plusieurs empereurs romains et sur quelques autres de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire (1). De médaille, ajoute-t-il, nous est venu *maille*, dont le nom affecté d'abord indifféremment à toute espèce de monnaies, n'a dans la suite désigné que les plus petites.

Tel est le contenu du Glossaire latin, de ce livre qui a porté pour nous jusque dans les régions les plus ténébreuses du moyen âge une lueur définitive et qui nous met à même de le parcourir commodément en tout sens; de ce livre qui nous a introduits dans la connaissance d'un millier de volumes ou de documents presque entièrement interdits à notre curiosité ; dont les corrections et les variantes seules ont pour effet de rétablir le texte d'une multitude de passages écrits dans toute espèce de langues ; qui, pour les dignités et fonctions civiles, ecclésiastiques ou militaires, pour la chronologie, l'histoire, la numismatique, la jurisprudence, ne laisse sans réponse aucune question qui puisse lui être adressée ; enfin, qui ne renferme rien moins qu'un traité complet des idiomes, des mœurs, des coutumes et des lois de l'Europe, depuis Constantin jusqu'aux temps modernes. On conçoit qu'un travail de cette immensité n'ait pas reçu tout d'abord sa perfection (2). De là les utiles accroissements que lui ont donnés, au siècle suivant, les bénédictins de saint Maur et le savant D. Carpentier, de l'ordre de Cluny ; de là aussi la réimpression complétée et amendée dont s'honore de nos jours une typographie fameuse par son dévouement aux travaux utiles (3).

---

(1) Au moyen âge, on a même dit en latin *methalia* et *medalia* : voy. Reiz, *Belga græcissans*, p. 247.

(2) Du Cange ne se le dissimulait pas, et il disait, avec une généreuse abnégation : « Je serai heureux, si l'on y peut compter les fautes ; » ou bien encore, « si l'on n'y reprend que mille fautes. » Le savant Adrien de Valois en a relevé un certain nombre ; mais il lui est arrivé d'en commettre aussi, en attaquant mal à propos plusieurs passages du Glossaire : V. le *Valesiana* ou les *Pensées critiques, historiques et morales* de M. de Valois, in-12, 1693. Cf. le *Supplément* de Dom Carpentier, aux mots *Judæus*, *Feudum*, etc.; et Colomiez, *Bibliothèque choisie*, p. 204.

(3) L'édition publiée chez MM. Didot, 7 vol. in-4°, 1840, est la 5e du Glossaire : c'est la réimpression de l'édition Bénédictine de 1733, augmentée du supplément de D. Carpentier, 1766, avec des corrections et des additions par Adelung, etc., et M. Henschel. Auparavant, il avait été

Digitized by Google

Tous ceux qui examineront l'œuvre de du Cange ne s'en étonneront pas moins, que, sur des points si difficiles et si divers, l'auteur ait failli si rarement. On peut, au reste, s'en rapporter là-dessus aux Bénédictins, les plus compétents et les plus éclairés de ses juges, qui ont rendu hommage au savoir sans bornes qu'il a déployé, et à la carrière infinie qu'il a parcourue (1). Mabillon, en particulier, a vu dans ce travail un répertoire universel de toutes les connaissances humaines (2); et les Français n'ont pas seuls prodigué leurs éloges au Glossaire. La studieuse Allemagne n'a rien à lui opposer, a déclaré Gibbon, plein du sentiment d'admiration que les Anglais, au dire de Ménage (3), ont toujours éprouvé pour cet ouvrage.

Loin de se reposer sur la gloire qu'il lui procurait, du Cange l'avait à peine achevé, qu'il en commença un autre presque aussi considérable, où devaient trouver leur emploi ses longues recherches sur l'histoire de Constantinople, et l'étude approfondie qu'il avait faite des auteurs du Bas-Empire. De son temps, on a dit de lui « qu'il avait été le seul homme de l'Europe qui eût absolument lu tous les byzantins dans leur langue originale (4) : » on peut ajouter, sans trop de témérité aujourd'hui, qu'il est demeuré le seul. Par là, il s'est approprié en quelque sorte ce vaste domaine historique trop délaissé, qui confine par tant de points

---

déjà donné par les libraires de Francfort deux éditions du Glossaire, l'une en 1681, l'autre en 1710 ; mais ces entreprises, purement commerciales, avaient été imparfaitement exécutées. Le travail de du Cange ne devait être perfectionné que dans l'édition des Bénédictins, sur laquelle on peut voir le *Journ. des Sav.*, ann. 1733, p. 465. En tête de cette édition se trouve le portrait de du Cange, suivi de la lettre de Baluze sur sa vie et sa mort, et de son épitaphe.

(1) « Hanc immensitatem materiæ rerumque stupendam varietatem... » V. le bel éloge qu'ils ont fait de du Cange, dans la préface de leur édition du Glossaire, préface qui a été reproduite par M. Henschel (édit. Didot).

(2) « Librum amplissimum, omnibus apertum, de omnibus agentem... » Præfat. in *Diplomat.*

(3) V. le *Menagiana*, vol. et p. cit.: « Les Anglais ne peuvent comprendre que du Cange ait fait ce Dictionnaire. Ils disent qu'un auteur ne peut pas faire en toute sa vie un ouvrage comme celui-là. »

(4) Voy. le *Journal des savants*, ann. 1688, p. 378 ; cf. Daire, *Histoire littéraire d'Amiens*, p. 184.

Digitized by Google

à notre monde moderne, il nous y a introduits ; et tel a été l'abondance de ses emprunts à cet ordre d'écrivains, que, s'ils venaient à périr, on pourrait presque suppléer à leur perte en retrouvant leurs lambeaux dans les travaux de du Cange (1).

Sous ce double titre de *Familles byzantines* et de *Constantinople chrétienne*, du Cange donna, en 1680, un ouvrage divisé en deux parties et rédigé en latin, où il a fait revivre la cité des Constantin, des Comnène et des Paléologue (2). Grâce à lui, nous pouvons encore parcourir cette capitale qui a subsisté florissante pendant plus de dix siècles ; nous la revoyons telle qu'elle existait, avant que les Turcs, devenus ses maîtres, en fissent disparaître l'antique magnificence : nulle part, en effet, ces niveleurs n'ont effacé d'une manière plus complète toutes les traces de la grandeur grecque et romaine. Du Cange, par une étude minutieuse, a rassemblé ces ruines ; il a reconstruit, il a rétabli dans son ensemble cette imposante cité, dont la beauté frappa nos ancêtres de l'étonnement le plus profond (3). Aucun de ses traits caractéristiques, aucune de ses parties, aucun de ses édifices importants n'a été oublié dans cette description posthume ; et ce ne sont pas seulement les monuments qu'elle reproduit sous nos yeux : elle nous initie à la connaissance des institutions et des usages de cette ville ; elle nous fait pénétrer dans les détails familiers de sa vie domestique, enfin elle nous offre comme un tableau de son existence journalière, rendue plus sensible par la vue des lieux où elle s'est accomplie. Si précieux sous le rapport de l'art, puisque Constantinople avait hérité de beaucoup des chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome, ce travail est donc en outre la clef nécessaire de l'intelligence des Byzantins. Comment saisirait-on leurs récits, si le théâtre où les événements se sont passés ne nous était pas entièrement connu ?

Cette œuvre de restauration scientifique, beaucoup l'avaient

---

(1) Aussi la Société qui a entrepris la réimpression des Byzantins à Bonn, se propose-t-elle très-justement de nous rendre les travaux de du Cange sur le Bas-Empire.

(2) De là son titre général, *Historia Byzantina, duplici commentario illustrata*, in-f° : réimpr. à Venise en 1729, avec la collection byzantine. — C'est, comme l'indique ce titre et comme l'explique le *Journal des savants*, « Un commentaire général, qui peut servir à tous les auteurs de l'histoire Byzantine, et destiné à éclaircir tous leurs ouvrages. »

(3) Voy. Villehardouin, c. 41, p. 59 de l'édition de M. Paulin Paris.

Digitized by Google

exécutée avec succès à l'égard de l'ancienne Rome ; pour la nouvelle, au contraire, ainsi que l'on appelait Constantinople, elle n'avait été accomplie que d'une manière très-imparfaite. Les renseignements que l'on possédait sur cette dernière ville étaient rares, incomplets et incohérents. A du Cange revient l'honneur de les avoir, le premier, réunis, conciliés, éclaircis, et c'est à du Cange qu'il faut encore recourir pour se faire une idée nette de son aspect matériel et de sa physionomie morale. Aujourd'hui, sur ce sujet, comme on l'a observé avec raison, on ne saurait guère prétendre rien dire qu'il n'ait indiqué auparavant.

Pour retracer Constantinople, il serait trop long de parcourir avec du Cange ses murs d'enceinte, ses ports, ses marchés, ses aqueducs, ses bains, ses palais, ses cinq cents églises et hôpitaux. Bornons-nous à quelques remarques, extraites de son ouvrage, qui montreront assez combien il renferme de renseignements et d'aperçus utiles sur l'état social et sur les mœurs du Bas-Empire. Entre plusieurs fondations curieusement expliquées, rappelons par exemple le Tribunal des dix-neuf tables, *novemdecim accubituum*. C'était, suivant l'exposition de du Cange, un appartement placé près du Grand Palais, où d'ordinaire les empereurs étaient couronnés, et dans lequel, vers la fête de Noël, un repas public était servi sur dix-neuf tables : circonstance qui lui avait donné son nom. L'auteur recherche l'origine de ce repas ; il croit la découvrir dans les agapes, usitées autrefois parmi les chrétiens, et qui avaient pour objet de resserrer entre eux les liens de l'affection fraternelle. Ces pieux banquets, qui eurent lieu d'abord dans les églises, et ensuite, par l'effet de l'interdiction des conciles, dans les domiciles des particuliers, avaient succédé aux festins célébrés par les païens dans leurs temples, à l'occasion de la solennité des jeux publics que ramenaient les calendes de janvier. Du Cange fait encore observer que, depuis cette époque, les papes ont toujours pratiqué l'habitude de donner à la fête de Noël un grand dîner, dans une salle voisine de l'église de Saint-Pierre, et pareillement nommée *Accubitus*, où ils font prier par leurs nomenclateurs les seigneurs les plus qualifiés de la ville, et les membres les plus considérables du clergé.

Relativement aux églises, du Cange nous apprend que les hommes seuls étaient admis dans celles des monastères d'hommes, et les femmes seules dans celles des monastères de femmes. Pour les églises qui, comme nos paroisses et nos cathédrales, s'ouvraient également aux personnes des deux sexes, on les appelait

Digitized by Google

catholiques. On y distinguait le *bema*, sanctuaire, où les prêtres avaient le droit exclusif d'entrer; le *naos*, la *nef*, où se réunissaient les chantres et le peuple; enfin, le *narthex*, portique extérieur réservé aux catéchumènes et aux pénitents.

Mais ce n'est là que la moitié du *Commentaire* où du Cange a mis à contribution tous les écrivains de Byzance. Dans sa préface, un peu hérissée de termes scolastiques, il avait établi, avec le goût d'analyse et de classification qui lui est propre, que l'histoire est composée de quatre parties, *la pragmatique*, ou le récit des faits; *la chronique*, qui démêle les temps; *la généalogique*, qui regarde les personnes; *la topique*, ou la reproduction des lieux qui ont été le théâtre des événements : c'était à ces deux dernières que son ouvrage était consacré; et il s'y est occupé en effet, après avoir montré tout ce que la recherche des généalogies avait d'utile, de celles qui se rapportent à l'histoire de Constantinople.

En commençant par la famille du grand Constantin, il descend, conformément à l'ordre des souverains, jusqu'à celles des Paléologue et des Cantacuzène, qui prirent place sur le trône vers la fin de l'empire. Mais, à cette époque, les relations de l'Orient avec l'Occident s'étaient fort multipliées : de fréquentes alliances les cimentaient de part et d'autre. Parmi les principales qui rapprochèrent alors la maison souveraine de Constantinople des maisons princières latines, on remarque le mariage de Théophano, fille de Romain II, avec Othon II, empereur d'Allemagne, et ceux de Théodora Comnène avec Baudouin III, roi de Jérusalem, de Manuel Comnène avec Berthe, sœur de Conrad III, et ensuite avec Marie, fille de Raimond de Poitiers, prince d'Antioche, du jeune Alexis Comnène avec Agnès, fille de notre Louis VII, etc. Aux généalogies des Ange, des Lascaris et autres, se trouvent donc jointes, par l'effet des unions qu'ils ont contractées, celles d'illustres familles de France, d'Allemagne et d'Italie. Du Cange étend même ses recherches à plusieurs seigneurs, nationaux ou étrangers, dont les noms sont mêlés à ce qui s'est passé de considérable dans le Bas-Empire. Beaucoup de médailles byzantines enrichissent cette partie de l'ouvrage; et c'est un mérite de notre auteur, il faut le constater à cette occasion, d'avoir, l'un des premiers en France, fait apercevoir tout le secours et toutes les lumières que la science historique pouvait emprunter aux médailles. Cultivé jusque-là par un petit nombre de curieux, ce genre d'études devint dès lors une spécialité dont l'impor-

Digitized by Google

tance, de plus en plus appréciée, produisit d'excellents résultats. Ici, d'ailleurs, du Cange s'est contenté de donner une courte description de ces médailles, en renvoyant le lecteur au traité qui termine son Glossaire latin ; il a de plus ajouté différents portraits des princes de Constantinople, tels que les offrent les anciennes peintures qui ont échappé aux ravages du temps et à la barbarie des Turcs.

Après la généalogie des empereurs grecs, du Cange a présenté celle des rois de Dalmatie : œuvre ardue, mais nécessaire pour l'intelligence de l'histoire byzantine, où il en est si souvent fait mention. Par là, du Cange a porté la clarté dans d'épaisses ténèbres. Ce qu'il a fait pour ces souverains, il l'a fait avec non moins de difficulté et de mérite pour tous les autres petits princes voisins qui, épiant la décadence de l'empire, ne cessaient de harceler Constantinople. Avec cette patiente habileté qui profite du moindre détail (1), il rétablit ainsi la suite des rois de Servie, depuis Héraclius jusqu'à la prise de leurs États par Bajazet, et celles des rois de Croatie, du moment où ils ont commencé à paraître vers le temps de Louis le Débonnaire, jusqu'à celui où leur pays fut subjugué par les Hongrois, sur lesquels les Musulmans s'en emparèrent; des monarques de Bulgarie, depuis l'empereur Anastase jusqu'à la conquête que Bajazet fit également de ce royaume ; enfin de ceux de Bosnie, principauté formée d'un démembrement de la Servie, et qui tomba au pouvoir de Mahomet II. Joignez enfin à toutes ces généalogies celles des premiers sultans turcs, d'où sortirent les sultans de Cogni (2), dont il trace l'histoire.

Tel est le début de l'ouvrage dont la seconde moitié est consacrée à la description de Constantinople. D'après l'abondance des documents que du Cange y a recueillis, on conçoit que ceux qui ont écrit depuis cette époque, non-seulement sur Constantinople, mais sur les pays voisins qui ont été en rapport ou en guerre avec elle, aient puisé chez lui la plus grande partie de leur science. Beaucoup, il est vrai, se sont abstenus de le confesser : il n'en a pas été ainsi du comte de Buzin, qui s'est honoré, dans le

---

(1) Dom Grenier a dit de lui : « Cet illustre auteur est si ingénieux, qu'il tire parti de tout avec des vraisemblances merveilleuses. »

(2) Ou Konieh : autrefois Icone.

Digitized by Google

siècle suivant, de lui avoir emprunté les matériaux de son important travail sur l'Illyrie ancienne et moderne (1).

En composant, sur un plan étendu et méthodique, une histoire dont il avait fallu longtemps chercher les lambeaux épars dans les écrivains de Byzance, d'Italie, de Hongrie et de Venise, cet auteur ne crut, en effet, pouvoir mieux faire, comme il l'a déclaré loyalement, que de prendre pour base de son travail les *Familles de Dalmatie et d'Esclavonie* qui se trouvent insérées dans les *Familles byzantines* (2). Seulement du Cange n'était pas remonté en deçà du moyen âge et n'avait pas été non plus au delà. Le comte de Buzin, en complétant les recherches auxquelles celui-ci s'était livré sur ce que l'on a appelé d'un nom collectif l'*Illyrique*, y joignit une histoire abrégée des temps anciens et modernes de ces pays, demeurés trop peu connus, dont il était lui-même originaire (3). Dans un tableau chronologique de la destinée si variable de ces contrées, il les montra, pendant l'époque de leur liberté, se combattant entre elles et en lutte avec leurs voisins ; réduites en provinces par la républibue romaine au comble de sa puissance; puis, après Justinien, qui retarda quelques moments la décadence de l'empire, détachées par fragments de ce vaste corps, envahies, tour à tour, sous Tibère II et ses successeurs, par les Huns, les Avares et les Slaves; enfin, devenues dans le règne d'Héraclius la proie de ce dernier peuple, ainsi que des Croates et des Serviens; retrouvant durant la période ultérieure une existence et des souverains particuliers ; absorbées ensuite par les conquêtes successives des Turcs, jusqu'à ce que la plupart de ces possessions leur fussent enlevées par la fortune croissante de l'Autriche.

Il serait aisé de citer bien d'autres écrivains qui ont mis à profit les *Familles byzantines* (4). L'œuvre est d'ailleurs plus re-

---

(1) De là le titre qu'il lui a donné : *Caroli Dufresne, domini du Cange, Illyricum vetus et novum*, in-f°, 1746.

(2) Le comte de Buzin dit qu'il a trouvé l'histoire des rois et des princes esclavons et de Dalmatie « plus exacte et plus approfondie dans l'*Histoire Byzantine* de du Cange, que dans tous les ouvrages composés par les meilleurs écrivains du pays. »

(3) Il appartenait à une antique et illustre famille de Croatie. Voy. l'analyse de son ouvrage dans le *Journal des Savants*, ann. 1749, n^os de sept., oct. et nov.

(4) Parmi ceux qui ont noblement reconnu les obligations qu'ils

Digitized by Google

marquable par la richesse des matériaux que par le mérite de la rédaction : pour l'apprécier à sa juste valeur, on dira que c'est une immense collection de faits, de citations et de documents de toute espèce, puisés à des sources souvent inconnues. Peu préoccupé du soin de les coordonner ou même de choisir entre eux, du Cange n'a pour but que de les rassembler, comme s'il voulait les mettre au service des historiens futurs. On voit qu'à mesure que sa mémoire ou son travail lui fournissent de nouveaux renseignements, il s'empresse de les ajouter à ceux qu'il avait auparavant réunis, sans paraître rechercher d'autre titre que celui de compilateur érudit. Dans son dévouement à la science et son abnégation modeste, il n'aspire qu'à jeter le fondement des édifices ; il veut, nous l'avons indiqué, laisser à d'autres le soin de les construire, en soufflant pour ainsi dire la vie à cette masse indigeste de science.

Un an auparavant, du Cange, poursuivant le cours de ses réimpressions utiles, avait édité, en grec et en latin, les Glossaires de plusieurs anciens, en les accompagnant de notes (1). Par lui, ces travaux, suivant la remarque d'un de ses biographes (2), prirent un intérêt nouveau, devinrent plus accessibles à tous, et, pour les savants en particulier, d'un usage plus facile et plus commode. La préface de cette édition a mérité notamment d'être signalée comme un morceau d'une érudition aussi solide que piquante.

Tant de productions, ramassées dans un si court espace de temps, devaient porter au comble la renommée de du Cange : elle fut alors presque sans égale. Aussi recourait-on à lui de tous

---

avaient à du Cange, on peut mentionner le savant Burigny, qui, dans son *Histoire des révolutions de l'empire de Constantinople*, se loue surtout « des secours qu'il a tirés des *Familles byzantines* et de l'*Histoire de Constantinople, sous les empereurs français*, par le célèbre du Cange. » Voy. aussi l'hommage rendu par Gibbon à ces ouvrages, *Histoire de la décadence de l'empire romain*, fin du ch. LXVIII.

(1) *Cyrilli, Philoxeni, aliorumque veterum Glossaria græco-latina et latino-græca*, Paris, Billaine, 1679, in-folio. Ces anciens *Glossaires*, que les érudits appellent les vieilles gloses, sont un recueil grec et latin que Vulcanius avait en partie publié à Leyde (1600), et dont Charles Labbé avait préparé une autre édition, qui fut en réalité donnée par du Cange : mais celui-ci ne s'est pas nommé. V. à ce sujet Fabricius, *Bibl. græc.*, t. X, p. 61, édit. de 1721, et l'*Histoire de la Littérature grecque* par Schœll, t. VI, p. 283.

(2) Le P. Daire, *Histoire littéraire d'Amiens*, p. 184.

Digitized by Google

côtés pour obtenir les renseignements les plus divers : on en aura par la suite de curieuses preuves, surtout dans l'examen de sa correspondance manuscrite. Qu'il nous suffise de citer ici l'un des témoignages les plus flatteurs de confiance qui lui furent accordés. Lorsque Mme de Maintenon, curieuse de faire servir à une œuvre utile la haute faveur où l'avaient élevée son mérite et sa vertu, méditait, par un touchant souvenir de son enfance délaissée, l'établissement d'une maison d'asile et d'éducation pour les jeunes filles nobles et sans fortune (on sait qu'elle en avait déjà rassemblé un certain nombre à Ruel, en 1679, six ans avant de fonder Saint-Cyr), elle s'adressa à du Cange pour savoir de lui s'il y avait eu par le passé des exemples de semblables institutions. La science répondit avec empressement à cet appel de la charité et l'autorisa en quelque sorte par trois précédents, empruntés à l'histoire des empereurs romains. Deux sont tirés de Capitolin : le premier se trouve dans la vie d'Antonin-le-Pieux, qui créa en l'honneur de sa femme, Faustine, une assemblée ou congrégation de filles nommées Faustiniennes; le second, dans celle de Marc Aurèle, qui, après avoir épousé Faustine, fille de la précédente, forma, pour l'honorer à l'imitation de sa mère, un collége de *nouvelles Faustiniennes*. Un troisième est extrait de Lampride, dans la vie d'Alexandre Sévère : on voit que celui-ci, pour témoigner sa tendresse et son respect à sa mère Mammée, établit des colléges ou congrégations de jeunes filles et de jeune garçons qui furent nommés *mamméennes* et *mamméens*.

En réalité, du Cange se considérait comme savant pour l'utilité publique: de là son empressement à répondre aux questions, de quelque lieu qu'elles vinssent. Eclairer ceux qui avaient besoin de ses lumières, en était à ses yeux le plus bel avantage. Il n'ambitionnait aucun autre prix de sa supériorité, éloigné de toutes prétentions personnelles et ne traversant jamais celles de personne (1). Tout entier à l'étude, il était étranger aux rivalités ; il évitait soigneusement, dans l'intérêt de son repos et de son travail, de se mêler aux partis et à leurs luttes. Une fois, néanmoins, quittant les régions sereines de la science où il se plaisait, il aborda une question de polémique contemporaine. Ce fut pour

(1) Le *Mémoire historique* fait remarquer que « tel était son amour de la paix et de la tranquillité qu'il cherchait, de préférence, à traiter des sujets où il ne rencontrerait personne. »

Digitized by Google

défendre les membres de la société de Jésus contre ceux de l'ordre des carmes : on sait que les souvenirs de son éducation et ses rapports de famille se réunissaient pour l'attacher à la compagnie où deux de ses frères étaient entrés.

De tout temps, les carmes se sont attribué une antiquité aussi haute que contestable, en se déclarant les disciples directs du prophète Elie (1). A cette légende sacrée s'étaient mêlés de bizarres souvenirs empruntés aux époques profanes. Parmi leurs ascendants, ils n'avaient pas dédaigné d'inscrire quelques-uns des grands hommes et des philosophes renommés que le paganisme avait produits. Dans une thèse récente, on venait de soutenir publiquement « que, selon toute apparence, Pythagore était carme. » Les jésuites, rédacteurs des actes des saints et connus sous le nom de Bollandistes, critiques éclairés comme ils l'étaient, n'avaient pu goûter de si étranges inventions. Les pères Papebroch et Henschène (2), en particulier, s'étaient prononcés contre ces filiations imaginaires. Les carmes s'étaient récrié ; et, la querelle devenant bien vite générale, entre ces religieux peu endurants et les jésuites peu crédules des hostilités avaient pris naissance, nourries par nombre de libelles et de pamphlets publiés en Flandre avec des titres barbares (3). Pour prendre la défense de Papebroch et d'Henschène, principaux auteurs du débat, et, comme tels, fort peu ménagés par leurs adversaires, du Cange intervint dans la discussion : mais ce fut surtout comme conciliateur, et en vue de ramener la paix dans les deux camps. A ce sujet, il écrivit, sans se nommer toutefois, une lettre adressée à son ami d'Hérouval (4). En se prononçant contre la fabuleuse origine des

---

(1) Dans l'ancien couvent des carmes (rue de Vaugirard, à Paris), auquel les excès de la révolution ont attaché une funeste célébrité, une fresque remarquable du peintre belge Bartholet Hamaël constatait cette prétention : c'était l'ascension d'Elie représentée sur le dôme de l'Eglise.

(2) Tous deux ont publié les *Vies des saints de Mars* en 3 vol. in-f°. Quant à Papebroch ou Papebroech, il a composé, en outre, 4 volumes in-4° sur sa querelle avec les carmes.

(3) *Pomum discordiæ* ; *Armamentarium* ; *Jesuita, omnes oppugnans, orbi expositus* ; *etc.*

(4) Anvers, 1683, in-4°.—On cite aussi une édition de Paris, 1682. Cette lettre a été, de plus, insérée par l'abbé d'Artigny dans le t. IV de ses *Mémoires d'Histoire, de critique et de littérature.*

Digitized by Google

carmes, il invitait ceux-ci à se détacher de leurs chimères et à renoncer aux récriminations violentes dont ils poursuivaient leurs contradicteurs (1). Pour les autres, il les exhortait à étouffer la dispute en s'abstenant de répondre. Les jésuites se turent en effet; et, triomphant de ce silence, leurs adversaires dirigèrent contre eux et contre le rédacteur de la lettre une dernière satire, où ils se vantaient de les avoir confondus par la force de leurs arguments (2).

Du Cange, fidèle à son propre conseil, n'eut garde de reprendre la plume : à la vérité, ses occupations habituelles ne lui permettaient guère de prolonger ce différend. Jamais son activité n'avait été plus efficace : elle redoublait avec les progrès de l'âge. Après avoir passé 70 ans, et consacré plus d'un demi-siècle sans interruption à ses laborieux ouvrages, il avait bien droit au repos : il pouvait en jouir avec gloire ; mais il se le refusait obstinément. On eût dit que les yeux attachés sur le terme de sa vie qui se rapprochait, il puisait dans cette vue un nouveau courage pour réaliser au plus vite les plans conçus dans sa pensée, et laisser aux hommes après lui de plus nombreux, de plus mémorables services. Il semblait que dans ces grands travaux il craignît de n'avoir pas de successeur. De là, cette admirable fécondité de ses dernières années. Deux volumes in-folio, publiés en 1687, sont suivis de deux autres, du même format, en 1688 ; et du Cange en laisse un autre semblable, destiné à paraître presque le lendemain de sa mort.

Arrêtons-nous d'abord à l'édition des Annales de Zonare, que nous devons à du Cange (3). C'est en même temps l'une des parties les plus considérables de l'histoire du Bas-Empire. L'auteur, l'un des principaux d'entre les Byzantins, était distingué par sa naissance et par sa position sociale. Il exerça tour à tour la charge de capitaine des gardes qui veillaient la nuit dans le pa-

---

(1) Voy., pour l'historique de la querelle et sur la part qu'y prit du Cange, Niceron, t. II de ses *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de la république des lettres*, p. 101.

(2) « *Jesuiticum nihil P. Papebrochio Jesuitæ...* », disaient-ils : Saltzbourg, 1685, in-8°.

(3) 2 vol. in-folio, 1687, imprimerie royale. Une traduction française de cet auteur a été donnée par le président Cousin ; Paris, in-12, 1686.

Digitized by Google

lais (1), et celle de secrétaire de l'empereur. Ce fut après avoir déposé ses fonctions, et, selon un usage commun dans cette époque, échangé la vie de la cour contre la vie du cloître, qu'il céda aux vœux de ses amis qui l'invitaient à composer une histoire abrégée : ceux-ci demandaient qu'il y évitât les questions religieuses et les digressions inutiles, trop prodiguées dans Théophane, Syncelle et d'autres encore. Il s'appliqua à les satisfaire, bien que dans le monastère où il s'était retiré, les livres et les secours nécessaires à l'exécution de son entreprise lui manquassent souvent. Il s'est borné du reste, en mainte rencontre, avec la stérilité de cet âge de décadence, à transcrire ses devanciers : mais, ainsi même, il nous a conservé plus d'un passage important. Çà et là il offre des détails que l'on ne trouve pas ailleurs. Parvenu à l'époque où il a vécu (2), il ne laisse pas de se permettre bien des invectives contre la simonie des ecclésiastiques, la corruption des grands et la tyrannie des princes : nous lui pardonnerons aisément ces traits qui sont pour nous le cachet du temps. La récrimination et la plainte, tel était l'accent naturel de cette société mourante.

Wolfius, natif du pays des Grisons, et qui fut bibliothécaire d'Augsbourg où il mourut, avait édité Zonare, au milieu du seizième siècle, et l'avait traduit en latin. Mais au lieu de conserver la division naturelle de son ouvrage en deux parties, il les avait distribuées en trois, sans autre raison que son caprice personnel. Du Cange rétablit avec raison la séparation primitive des matières ; il fit subir à la version de Wolfius des corrections nombreuses, et ne retoucha pas moins le texte, en le collationnant sur cinq manuscrits : en outre, il y joignit des notes, tirées pour la plupart d'auteurs grecs non édités.

---

(1) C'était celui que l'on appelait le drungaire de la veille, *drungarius vigiliæ* ou *imperialis vigiliæ*, δρουγγάριος τῆς βασιλικῆς βίγλας, præfectus excubitorum vigilum : son office consistait à placer les gardes dans le palais, sur l'ordre du grand domestique. Il y avait, au reste, plusieurs drungaires (de δροῦγγος, drungus, qui dans la basse grécité signifiait un corps de troupes); ce mot chez les Byzantins ne désignant qu'un *chef*, χιλίαρχος. Le plus considérable était le grand drungaire ou le commandant de la flotte ; et quelques-uns même ont donné ce titre à Zonare.

(2) Ses *Annales* vont jusqu'en 1118. Il mourut peu après cette date.

Digitized by Google

Du Cange ne se contente pas, dans ces remarques (1), d'expliquer ce que les *Annales* offraient d'obscur. Il les complète parfois en remplissant les vides que l'on eût pu y signaler. Zonare n'avait parlé que légèrement de l'établissement des Vandales en Afrique. L'éditeur supplée ce qu'il avait omis, en donnant une suite exacte de leurs rois, avec une série des gouverneurs d'Afrique qui commandèrent dans ce pays jusqu'à l'année 698, époque de la conquête des Sarrasins. Là, comme ailleurs, par l'abondance et la justesse de ses souvenirs, par la sagacité de ses rapprochements, il résout les difficultés nombreuses que présente l'étude du Bas-Empire ; il concilie les divergences qui abondent dans les écrivains de cette période ; il éclaire même, par de savantes digressions, l'histoire particulière des personnages marquants qu'elle a produits. C'est ainsi qu'il s'arrête sur Constantin Porphyrogénète, qui, dépouillé du pouvoir par son beau-père, Romain Lécapène, se consola en ramassant des livres dont il fit de précieux extraits (2). Il s'étend également sur Eudoxie, tour à tour femme de Constantin Ducas et de Romain Diogène, éprise de la passion du savoir, qui laissa entre autres écrits, sous le nom d'*Ionia* ou parterre de violettes, la substance de tout ce qu'elle avait lu de la vie, des actions, de la généalogie et des métamorphoses des dieux et des héros.

Tandis que le Zonare, à peine achevé, réunissait les suffrages

---

(1) On signalera parmi elles celle qui établit la distinction qu'il y avait entre les *fortunes* et les *génies*. Celles-là présidaient aux villes et on les représentait en femmes ; ceux-ci, figurés sous des traits d'enfants, étaient attribués plus ordinairement aux particuliers qu'aux communautés. Néanmoins, Constantinople avait à la fois sa fortune et son génie, dont les images, placées dans le même temple, étaient entourées de la foule des autres divinités. On y trouvera aussi une savante discussion sur l'Hebdome, etc.

(2) Il nous reste notamment de lui deux recueils, celui des *Ambassades* et celui des *Vertus* et des *Vices*, souvent mis à profit et cités par Montesquieu. On sait que de récentes découvertes en ont encore exhumé des fragments, nombreux et fort importants, d'écrivains de l'antiquité grecque : voy. Angelo Mai, *Scriptorum veterum nova Collectio*, Rome, 1827, in-4°, t. II ; Feder, *Polybii, Diodori Siculi.... Excerpta*, Darmstadt, 1848, in-4° ; Müller, *Fragmenta historicorum græcorum*, Paris, Didot, 1849, in-8°. t. III ; etc.

Digitized by Google

des érudits (1), du Cange cherchait dans de nouveaux travaux l'oubli de ses fatigues. Il poursuivait activement la composition de son Glossaire grec. D'autres ouvrages, avec celui-ci, partageaient son temps ; et, cette même année, le célèbre bénédictin, Michel Germain, en écrivant à l'un de ses amis d'Italie, à Magliabéchi, lui parlait de du Cange en ces termes : « Savez-vous qu'il imprime tout à la fois le *Chronicon Alexandrinum* (2), le *Grégoras* et son *Glossaire Grec*? Ce vénérable vieillard fait pour cela des efforts de géant, et cependant il est aussi gai et aussi tranquille que s'il ne faisait que se divertir. Que le bon Dieu ajoute encore trente années à celles qu'il a sur la tête (3) ! »

La lettre est datée du 17 novembre 1687; et peu de mois après paraissait le Glossaire grec (4). Dans la même correspondance, on voit quel accueil empressé ce nouveau livre reçut du monde savant : l'œuvre avait été préparée, méditée, mûrie lentement avant de voir le jour (5) ; ou plutôt elle était le résumé de toute une vie de labeur.

Un lien intime rattachait en effet le Glossaire grec aux ouvrages antérieurs de du Cange, dont il formait la continuation. On pouvait, suivant lui, réduire la connaissance de tout ce qui concerne le Bas-Empire à quatre points principaux : à la généalogie des familles; à la description des lieux et monuments les plus remarquables; à la mention des dignités du Palais et autres charges, tant ecclésiastiques que civiles; enfin, à l'intelligence des termes barbares introduits dans la langue grecque. Aux deux premières parties avait été consacrée, avec un entier succès, l'*Histoire byzantine* (6). Pour les deux dernières, le *Glossaire grec*

---

(1) Voy. la *Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon avec l'Italie*, publiée par M. Valery, 1846, t. II, p. 14 et 16.

(2) Autrement dit, comme on le verra plus bas, la *Chronique Pascale*.

(3) *Correspondance* citée *de Mabillon* ..., t. II, p. 123.

(4) *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ græcitatis*; Lyon, Anisson, 1688, 2 vol. in-f°.

(5) Dès le 6 août 1682, Mabillon écrivait à Magliabéchi, *Correspondance* citée, t. I, p. 36 : « Je crois que M. Anisson, votre bon ami, se résoudra à imprimer le Glossaire grec de du Cange, semblable à celui que cet illustre auteur a fait pour le latin. » Cf., ibid., t. II, p. 101 et 157.

(6) *Historia byzantina, duplici commentario illustrata* : nous avons rendu compte plus haut de cet ouvrage.

Digitized by Google

devait offrir la solution de toutes les difficultés qu'elles soulevaient.

L'auteur nous avertit, par les longs développements de son titre, qu'il a eu pour but d'expliquer les néologismes et les locutions rares ou étrangères, mêlés à l'idiome de Constantinople, tous les mots qui se rapportent aux langues spéciales de la cour, de l'Eglise, de la législation, de la médecine, de la tactique, des sciences naturelles, etc., d'en rechercher les origines et d'éclaircir par elles ce qui concerne les institutions, les usages, les mœurs, en un mot, la vie politique, religieuse et sociale du Bas-Empire: vaste cadre qui se trouve effectivement rempli. En profitant de tous les secours, imprimés ou inédits, que l'on possédait sur ces sujets, en résumant et complétant les travaux de ses prédécesseurs, en traitant le premier les points qu'ils avaient omis, du Cange réalisa une œuvre sans modèle, d'un admirable ensemble, et qui, par la variété des notions qu'elle contient, semblait exiger le concours d'un corps nombreux de savants.

Le plan de ce Glossaire ne diffère point de celui du Glossaire latin. La préface, aussi étendue que remarquable, est une sorte de traité des transformations subies par la langue grecque (1). Du Cange y examine comment cet idiome a dégénéré de sa pureté primitive. Entre les causes qui l'ont altéré, il signale d'abord les colonies que les Grecs ont envoyées en Egypte, en Syrie, en Sicile, en Italie, en Gaule, et qui leur ont rapporté des façons de parler empruntées à tous ces pays: tant de mélanges devaient peu à peu troubler la source. La domination de Rome se joignit à cette première influence. Quand les Romains eurent subjugué la Grèce, beaucoup de termes des vainqueurs y pénétrèrent par droit de conquête. Bientôt les livres saints, par les tours et les mots étrangers qu'ils renfermaient, eurent aussi pour effet de nuire au langage, en gâtant le style des Pères. Saint Basile, dans une lettre à Libanius, reconnaît que s'il a puisé la connaissance de la vérité dans l'étude de l'Ecriture, il n'a pu éviter d'y perdre,

(1) De cette préface, comme de celle du Glossaire latin, on a pu dire que ce sont des chefs-d'œuvre dans leur genre; et l'on a justement exprimé le regret que ces morceaux excellents, qui portent la marque d'un esprit philosophique fort élevé, n'aient pas été traduits dans notre langue: on pourrait y joindre la traduction de plusieurs dissertations, et notamment de celle qui roule sur les médailles du Bas-Empire. (V. *Mém. hist.*, p. 29.)

Digitized by Google

en revanche, quelque chose du mérite de son élocution. Mais le motif principal de la décadence du grec fut la translation de l'Empire. Lorsque Constantin, après avoir fait de Byzance sa capitale, y eut amené une partie des sénateurs de Rome, deux langues coexistèrent dans cette antique cité de la Thrace. Le latin, dont se servaient le prince et les grands, demeurant l'idiome de la cour, le grec continuant à être celui des citoyens, les rapports nécessaires de la cour et de la ville devaient tourner au détriment réciproque de l'un et de l'autre langage. Qu'on y joigne le concours des nations qui se rendaient de toutes les parties de l'Orient dans ce centre du commerce, et l'on s'expliquera encore mieux les rapides progrès d'une décomposition, qui, néanmoins, n'a pas été partout la même. Les nouveaux Grecs ont eu, comme les anciens, leurs variétés de dialectes, dont on a compté jusqu'à 70. Les formes usitées à Constantinople et à Thessalonique étaient les moins vicieuses : chose bizarre, les plus corrompues étaient celles d'Athènes.

Si du Cange s'est abtenu d'expliquer les différences qui séparent le grec ancien du moderne et vulgaire, c'est que tel est le sujet de la Grammaire de Simon Portius, qu'il a placée au commencement de son Glossaire. L'auteur, natif de Rome, et docteur en théologie, l'avait dédiée au cardinal de Richelieu en 1638. Parmi les autres livres que du Cange a mis à contribution, on remarquera le *Lexique* de Meursius (1), le *Traité* de George Codinus *sur les dignités*, qui venait d'être réimprimé au Louvre, et l'*Eucologe* du dominicain Goar, qui sur la liturgie grecque, dont il avait acquis dans un long séjour fait à Chio une connaissance approfondie, offrait en effet de grands secours. Entre les Byzantins que du Cange a le plus consultés, sont les empereurs Léon le Philosophe et Constantin Porphyrogenète, chez qui il a pris de nombreux termes de tactique et de guerre : on sait combien, dans cette époque de décadence pour le courage personnel, les ingénieurs inventèrent d'armes et de machines. Ailleurs, il a puisé de précieuses notions sur la chimie des Byzantins et sur leur médecine, qui empruntait beaucoup de ses pratiques et de ses mots à l'Orient et aux Arabes. Mais il a fait surtout une abondante récolte chez les jurisconsultes : par là

(1) C'est le Dictionnaire de grec corrompu, *Glossarium græco-barbarum*, qu'il donna en 1614.

Digitized by Google

il peut nous être très-utile, le grec dans lequel les empereurs ont rédigé leurs lois étant fort corrompu. Constantin et ses successeurs avaient continué de les faire en latin jusqu'à Justinien, qui, le premier, se servit du grec, exemple généralement imité depuis. Or, ce prince et ceux qui le suivirent ne pouvaient manquer de laisser subsister dans le grec de leurs codes un singulier mélange de tournures et de locutions latines.

Ici, comme dans le Glossaire latin, du Cange ne s'est pas borné à fournir la signification des termes étrangers à l'ancienne langue : quelquefois, passant les bornes où se renferment ordinairement les vocabulaires, il est entré dans des discussions approfondies, il a donné de vraies dissertations, comme il les savait faire. Plusieurs tranchent des difficultés relatives aux médailles. Qu'il suffise, au reste, sans entrer dans les détails, de constater que le Glossaire grec offre une mine inépuisable d'érudition variée et solide (1). Les citations d'ouvrages imprimés s'y élèvent à plus de six cents, et celles des manuscrits à plus de quatre cents : dans ce dernier nombre figurent bien des pièces, dont le titre n'était pas même connu avant du Cange.

Un illustre bénédictin a été jusqu'à prétendre « que, dans le Glossaire grec, la science est même plus étendue et plus extraordinaire que dans le Glossaire latin (2). » Mais il est bien inutile de choisir entre ces deux chefs-d'œuvre d'érudition ; il faut les confondre dans une admiration commune et les placer, avec Voltaire, parmi les causes de l'immense progrès qu'accomplit, comme tout le reste, à l'époque de Louis XIV, l'intelligence et la critique des auteurs grecs et latins (3). Redisons-le avec l'historien de ce beau règne : « On est effrayé de l'immensité des connaissances et des travaux qu'attestent de telles œuvres (4). » Elles ont pu être, de-

---

(1) A la fin sont placés un Supplément au Glossaire latin, et un petit vocabulaire français des mots dérivés du grec. On y trouve aussi un recueil explicatif des figures ou signes employés dans les anciens livres, l'un, par exemple un labyrinthe tracé près d'un passage, annonçant qu'il était obscur ; l'autre, c'était une ancre renversée, qu'il avait de l'importance, etc.

(2) V. la lettre de Michel Germain à Magliabéchi, du 16 août 1688 : *Correspondance* citée, t. II, p. 160.

(3) *Ecrivains du siècle de Louis XIV* (ce morceau est placé avant le *Siècle de Louis XIV*).

(4) *Ibid.*

Digitized by Google

puis, réformées dans quelques parties, retouchées, amplifiées : elles n'ont pas été dépassées, et il n'est venu à personne l'idée de les refaire. Malgré la simplicité de leurs titres, remarquait l'auteur du *Mémoire historique* déjà cité, ce sont les plus savants livres que l'on ait jamais vus. On le pensera encore aujourd'hui, et l'on pourra ajouter ce mot d'un célèbre magistrat, le procureur général Joly de Fleury (1), qui professait, ainsi que d'Aguesseau, la plus grande vénération pour du Cange : « Que ceux qui en doutent apprennent à les lire. » Il est certain que l'usage qu'on en a fait prouve, mieux que tous les éloges, l'estime qui leur est due. Dans le domaine des lettres, ils ont été comme un fonds d'une richesse infinie, que l'on s'est empressé d'exploiter ; et ces emprunts sont devenus la source première de nombre d'ouvrages. L'ingénieux Fontenelle ne s'est pas caché, ou plutôt il s'est fait gloire, de les avoir lus avec un grand fruit. Bayle, dans l'enthousiasme dont leur étude l'avait rempli, ne craignait pas d'opposer aux plus doctes de toutes les nations réunies le seul auteur des Glossaires (2). Un autre érudit (3) déclarait qu'ils suffisaient pour venger la France d'un reproche que nous adressaient les étrangers, « celui de négliger la profondeur et la solidité des sciences pour courir après le bel esprit. » Il demandait où l'on pourrait trouver un génie *plus solide* et *plus profond* que celui de du Cange.

La Monnoye, meilleur poëte latin que français, n'a donc été

---

(1) Né en 1675, mort en 1656. — Suivant l'avocat général Séguier, le nom de ce magistrat qui cultiva les lettres avec distinction, a mérité « de passer à la postérité avec ceux des Lhôpital, des Harlay, des Molé et des d'Aguesseau. » — Un jour qu'un homme, se vantant devant ce magistrat, répétait avec affectation, « du Cange n'a pas dit cela ; » « du Cange savait tout, interrompit-il : s'il ne l'a pas dit, c'est qu'il n'a pas voulu le dire. »

(2) V. la Préface du Dictionnaire de Furetière, 1691. On remarquera que cet hommage, rendu par Bayle à du Cange, est d'autant plus significatif, qu'il était loin de le connaître tout entier, n'ayant eu la communication d'aucun de ses manuscrits, et ne sachant pas même qu'ils existassent.

(3) Duval, le bibliothécaire, déjà mentionné, de l'empereur d'Allemagne François Ier : v. p. 29 du *Mém. hist.*

Digitized by Google

dans l'hommage suivant, rendu aux deux Glossaires, qu'un juste organe de l'admiration de son temps :

Ausonios postquam, Graios que effusa per agros
Barbaries romam pressit utramque diu,
Cangius hanc vinclis qui tandem et carcere frænet,
Res mira ! e Gallis ecce Camillus adest (1) !

On peut le croire, en effet, avec l'auteur de ces vers : les Glossaires n'ont pas peu contribué à rappeler la pureté des époques classiques, en signalant, dans les deux langues latine et grecque, les mots de la décadence dont il fallait s'interdire l'usage. Pour cette distinction délicate, il ne fallait pas moins de goût que de savoir ; et, à cet égard, on louera chez du Cange un nouveau mérite, celui d'un généreux dévouement. Doué d'un vif sentiment des beautés littéraires de l'Antiquité, capable lui-même de les reproduire et de s'exprimer en latin et en grec avec une rare élégance, il s'est longtemps imposé la tâche ingrate de ne s'abreuver en quelque sorte qu'aux sources vicieuses et corrompues. Connaisseur, comme il l'était, de ce que les anciens offraient de plus pur et de meilleur, il y avait pour lui, on l'avouera, une sorte d'abnégation courageuse à recueillir, en vue de l'utilité commune, la lie de leur littérature. Parfois il lui arrivait de dire, en philologue contristé : « On lit communément les livres pour en tirer ce qu'il y a de bon, et je n'en ai lu beaucoup que pour y prendre ce qu'il y a de mauvais. Les gens de lettres font d'ordinaire leurs réflexions sur les pensées sublimes des auteurs ; et je ne me suis attaché qu'à des mots inusités, inconnus et barbares : j'aurais dû imiter l'abeille, et j'ai fait le métier de l'araignée et de la sangsue. » Ainsi, remarque l'un de ses biographes (2), « ce savant modeste cachait l'art admirable

(1) Si La Monnoye, qui s'applaudissait fort de ces vers, « se flattant qu'il était difficile d'en imaginer de plus justes, » avait comparé du Cange à Camille, c'était, disait-il lui-même, que « les Glossaires étaient de fortes prisons où l'on avait enfermé tous les mots barbares, afin qu'ils n'eussent plus désormais la liberté de se répandre dans les compositions savantes. » Voy. les *Œuvres choisies* de La Monnoye, in-8°, 1769 et 1770, t. III, p. 124 et 284.

(2) Le P. Daire, *Histoire littéraire de la ville d'Amiens*, p. 187.

Digitized by Google

avec lequel il avait converti en or pur les plus vils métaux (1). »

Nous avons dit qu'en se livrant à l'impression de son Glossaire grec, du Cange s'occupait concurremment de celle de la Chronique Pascale ; mais ce fut à peine s'il put achever la première : il ne devait pas goûter la satisfaction de voir la seconde terminée. Dans la correspondance citée des bénédictins, où l'on suit avec intérêt la trace des travaux de du Cange (2), la même lettre nous apprend que le Glossaire grec vient de paraître et que son auteur a été surpris par une grave incommodité : c'était au mois de juin 1688 (3). Jusque-là il avait joui d'une santé excellente ; comme si la nature, pour lui permettre d'accomplir ses vastes desseins, l'eût voulu douer de ses deux plus grands biens, que résument ces mots d'un vers antique : *Mens sana in corpore sano*. Pendant plus de cinquante années, malgré cette ardeur d'application héroïque qui eût miné les ressorts de toute autre organition, il n'éprouva ni le sentiment de la fatigue, ni la plus légère atteinte de maladie. Il avait passé 77 ans, lorsqu'une strangurie (4) se déclarant tout à coup le força à s'aliter ; mais il put se relever après 15 jours environ. Les bénédictins ses amis, dans une lettre du 16 août 1688, se félicitaient en ces termes de ce retour apparent à la santé : « Le bon M. du Cange se porte beaucoup mieux ; il vint hier de sa maison à pied céans. Il se promena dans notre jardin avec d'autres savants et s'en retourna à pied (5). » Mais l'amélioration signalée fut peu durable et bientôt une des lettres suivantes annonçait une rechute qui ne laissait plus d'espoir (6).

---

(1) Fort éloigné, comme on voit, de connaître tout son mérite, il refusa, si l'on en croit Ménage, d'être de l'Académie française : *Menagiana*, t. II, p. 220. Quant à l'Académie des inscriptions, où sa place était encore plus marquée, elle ne commença véritablement à exister qu'après du Cange, c'est-à-dire en 1701. Auparavant la *petite Académie*, qui en fut le germe et qui remonte à 1663, n'avait été composée que de quelques membres de l'Académie française, familiers de Colbert et ensuite de Louvois.

(2) *Correspondance de Mabillon*, etc., t. I, p. 36, t. II, p. 101, etc.

(3) *Ibid.*, t. II, p. 157 ; cf. *Ibid.*, p. 154.

(4) Ou dysurie, *rétention d'urine*.

(5) Michel Germain à Magliabéchi : *Correspondance* citée, t, II, p. 159, 160.

(6) *Ibid.*, p. 164.

Digitized by Google

Nous avons, des derniers moments de du Cange, une fidèle et touchante relation, due au bibliothécaire de Colbert, le savant Baluze (1). Celui-ci, pour payer un tribut d'affection au souvenir de son ami, a esquissé avec intérêt et précision les principaux traits de sa belle vie ; mais il s'est surtout arrêté avec complaisance sur la digne mort qui l'a couronnée. Nous la raconterons d'après lui. A la suite d'un soulagement incomplet, les douleurs s'étaient réveillées avec force, vers la fin du mois d'août. Dès le commencement de septembre, elles l'obligèrent de reprendre le lit. Quelque pénible que fût cet état pour un homme qui jusque-là n'avait pas même connu les indispositions, du Cange n'en témoigna aucune impatience. Il se prêta avec docilité et douceur à tous les soins de la médecine et de la chirurgie : seulement, comme elles ne le soulageaient en rien, il comprit vite que toute espérance de remède lui était interdite et qu'il succomberait à la maladie dont son père, comme il le rappelait lui-même, avait déjà été victime ; il se prépara donc à mourir avec la sagesse qu'il avait mise dans les autres actes de sa vie. Par une association heureuse et non rare à cette époque, aux lumières du philosophe s'était de tout temps jointe en lui la foi du chrétien : une piété solide et éclairée avait rempli son cœur et dirigé sa conduite. Elle devint alors sa consolatrice. Avant d'être averti par le médecin du corps, il se tourna tout entier vers celui de l'âme; il fit venir un prêtre auquel il confessa ses fautes avec une humilité pleine de componction, et la sainte communion lui fut donnée le 28 septembre. Sa situation empirant de jour en jour, tourmenté par la fièvre et l'insomnie, en proie aux douleurs aiguës que lui causèrent deux abcès consécutifs (2), il ne cessa d'opposer une résignation et une sérénité parfaites à ses souffrances. Ceux qui l'entouraient, en le voyant si prompt à se détacher des choses de la terre et si supérieur à ses maux, conçurent pour lui une admiration nouvelle. Lui-même il adressait des exhortations à sa femme et à ses enfants éplorés, leur disant qu'il fallait mourir et qu'il était parvenu à un âge que

---

(1) Sous la forme d'une *Epître* à l'abbé Renaudot, connu comme théologien et orientaliste : on peut la voir dans la *Chronique Pascale* ; elle a été, d'ailleurs, plusieurs fois réimprimée, notamment dans la dernière édition du Glossaire latin.

(2) Voy. la *Correspondance* citée, t. II, p. 164.

Digitized by Google

beaucoup n'atteignaient pas. A la faveur de quelques moments de répit, il s'entretenait avec ses amis; mais, attentif à ménager leur sensibilité, il n'abordait que des sujets qui les occupaient d'habitude, sans rien dire de la gravité de sa position. Ainsi conserva-t-il jusqu'à son dernier jour un calme et une présence d'esprit inaltérables. Le 16 octobre, il reçut le saint viatique et l'extrême-onction; puis il fit ses adieux à sa femme et à ses enfants, en recommandant à ceux-ci de vivre dans la concorde. Des paroles de tendresse pour les siens continuèrent à se mêler sur ses lèvres aux accents de la piété la plus fervente jusqu'au 23, où il expira entre six et sept heures du soir. Le surlendemain il fut enseveli dans l'église de Saint-Gervais (1), au milieu d'un immense concours de savants et de gens de lettres.

Telle fut la fin de cet homme de bien, que déjà ses contemporains appelaient si justement un grand homme (2). Le récit de cette longue carrière a dû presque entièrement se borner pour nous à l'éloge des vertus privées de du Cange et à l'énumération de ses ouvrages : ne lui ôtons rien de la noble et imposante simplicité qui la caractérise. Singulier spectacle, sans doute, pour notre époque tumultuairement agitée, que celui d'une existence si continûment et si modestement utile, si obscure et silencieuse en ne cessant de produire des fruits excellents. Mais cela même paraîtra peut-être offrir, avec l'attrait d'un piquant contraste, l'à-propos d'une sage leçon. Nous n'hésiterons donc pas à le redire avec Moréri (3) : « Il y avait peu à recueillir sur un homme sans ambition, sans prétention, sans cette maladie du bel esprit qui fait qu'on se montre partout. » En fallait-il moins rappeler son souvenir? Tout au contraire, s'il est vrai que les qualités qu'il a déployées seront à jamais le fondement de la société et l'ornement de la vie humaine. Ces qualités de du Cange, avec les ser-

---

(1) Cette église, dont la première pierre fut posée par Louis XIII, en 1616, avait été terminée en 1621. Entre autres tombeaux de personnages marquants, elle contenait celui du chancelier Michel Le Tellier, dont Bossuet a fait l'oraison funèbre. Sur la sépulture de du Cange, en particulier, dont il ne reste plus aujourd'hui de trace, on peut voir Piganiol de la Force, *Description historique de Paris*, in-12, 1765, t. IV, p. 142 et suiv.

(2) *Correspondance* citée, t. II, p. 164. Ailleurs on le désigne, dans cet ouvrage, par l'épithète d'*incomparable*, *de prodige de science*, etc.

(3) T. III, p. 130 : cf. le Journal de Trévoux, mai, 1752.

Digitized by Google

vices rendus par lui à la science, ont été bien résumées dans l'épitaphe ainsi conçue, qui fut gravée sur sa tombe (1) :

« Siste, viator, et bene precare exstincto heu! ibi que sepulto clarissimo viro Carolo du Fresne, domino du Cange, nobili apud Ambianos stirpe oriundo, Franciæ quæstori in Ambianensi præfectura. Quem si noveris, virum noveris candidis moribus, ingenio suavi, judicio sagaci et exquisito, capaci animo, et summa eruditione repleto; qui eximia et minime fucata erga Deum religione ac pietate, blanda erga amicos fide et obsequio, facili ac liberali erga litteratos doctrinæ communicatione, omnium sibi amorem demeruit, et magnam sibi paravit, tum virtutis, tum scientiæ, existimationem. Quantum illi litteræ debeant, abunde testantur libri complures in publicum commodum ab eo editi et evulgati, rei antiquariæ scientia haud vulgari respersi. »

A l'instant où s'éteignait du Cange, la littérature française jetait son plus vif éclat, les chefs-d'œuvre naissaient naturellement sur un sol disposé à les produire. Bossuet venait de publier son *Histoire des Variations* (2), et l'élite des génies célèbres qui forment le cortége de Louis XIV était encore presque complète. Ce prince continuait à être le plus heureux et le plus brillant des rois. Si l'on excepte les désordres de la Fronde qui troublèrent peu la province où du Cange habitait, il fut témoin d'une époque de calme grandeur, favorable à l'essor de toutes les forces intellectuelles. Le moment approchait où le pays, comme le monarque, allait expier sa longue prospérité. Il n'eut pas la douleur de le voir; et, grâce à la tranquillité de son âme, si bien secondée par celle des événements, il contribua lui-même jusqu'au bout à l'illustration de ce règne : car on peut dire qu'il ne cessa de travailler qu'en cessant de vivre. Lorsqu'il fut attaqué de la maladie qui l'enleva, il commençait, avons-nous dit, l'annota-

(1) Elle était attachée, dit Piganiol de la Force, passage cité, « à un pilier qui est entre deux chapelles, auprès de la sacristie. » Il la cite en entier. On la retrouve aussi au commencement de la réimpression du Glossaire latin par les bénédictins, et dans l'*Histoire littéraire d'Amiens*, par le P. Daire, p. 178.

(2) 1688, 2 vol. in-4°, chez la veuve de Sébastien Mabre-Cramoisy.

Digitized by Google

tion de Nicéphore Grégoras (1), en même temps qu'il donnait les derniers soins à son édition de la Chronique Pascale. Voués à toutes les entreprises littéraires utiles et glorieuses pour le pays, les bénédictins suppléèrent tout aussitôt, dans la révision des épreuves de la Chronique, ce *Nestor malade*, ainsi qu'ils l'appelaient (2). A sa mort, ils acceptèrent comme un pieux héritage la mission de veiller sur l'impression inachevée; et, après deux mois à peine, parut cette œuvre posthume (3).

Une dédicace à Louis XIV, très-bien écrite en latin, forme le début du volume: non-seulement du Cange y loue, sur le ton de l'enthousiasme contemporain, le grand roi, mais le royaume de France, dont il établit, par de nombreux témoignages, la supériorité sur tous les royaumes (4). Elle est suivie d'une préface qui a pour but de déterminer, avec le genre du livre présenté au public, le nom qui lui doit appartenir, et d'en rechercher l'auteur. A cette occasion, du Cange traite des travaux de la même nature qui ont été composés, notamment chez les Grecs. Celui qui recevait dans la langue du Bas-Empire le nom de πασχάλιον était un comput ecclésiastique ou supputation des temps pour arriver à fixer la principale fête des chrétiens : telle est, en particulier, la Chronique éditée par du Cange (5). Elle a été rédigée, comme le remarque Schœll (6), sur d'autres canons de villes et pro-

---

(1) *Journ. des Sav.*, ann. 1749, p. 775. — Les observations de du Cange ont paru ultérieurement dans l'édition que Jean Boivin et Capperonnier ont donnée de Nic. Grégoras; 2 vol. in-f°, 1702 : elles sont à la fin du IIe tome. Boivin, dans sa préface, qui est toute à l'avantage de du Cange (il l'appelle, avec beaucoup de justesse, *Byzantinæ historiæ fax*), s'applaudit d'avoir reçu ces notes du fils aîné de celui-ci, Philippe du Fresne, qu'il mentionne avec honneur. Du Cange lui-même avait prié Boivin de se charger après lui de ce travail.

(2) *Correspondance* citée, t. II, p. 164.

(3) Πασχάλιον seu Chronicon Paschale... ; Parisiis, e typ. reg., in-f°, 1688.

(4) Déjà, par une des dissertations placées dans son Joinville (c'est la XXVIIe), du Cange avait entrepris d'établir « la prééminence des rois de France au-dessus des autres rois de la terre. »

(5) « Scripsit ille (auctor) non tam chronicon quam computum Paschalem » : *Préface.*

(6) *Histoire de la littérature grecque*, t. VI, p. 369.

Digitized by Google

vinces, dont l'objet était aussi la célébration de Pâques. On a reconnu généralement que les canons de cette espèce avaient d'abord été institués par les Alexandrins (1) : c'est ce qui semble expliquer le nom de Chronique Alexandrine, souvent attribué à cet ouvrage, où il n'est point fait une mention spéciale d'Alexandre ou d'Alexandrie. Voici, du reste, quelles furent ses destinées et ses dénominations successives.

Le manuscrit en fut découvert dans la Sicile, vers le milieu du XVIe siècle (2); de là, porté à Rome et déposé à la bibliothèque du Vatican. Sigonius et Panvinius le publièrent les premiers en grec et en latin, sous le titre de *Fastes de Sicile*, à raison du lieu où il avait été trouvé : peu après, Sylburg l'inséra dans le IIIe tome de son *Histoire Auguste* ; André Schott le fit aussi paraître, et Joseph Scaliger en donna des extraits, à la fin de la chronique d'Eusèbe, sous le titre de *Chronique abrégée des temps*. En 1615, le P. Mathieu Rader, connu par de savants commentaires, édita de nouveau cette œuvre avec une version latine. Il l'intitula *Chronique d'Alexandrie*, soit par le motif allégué plus haut, soit, comme on l'a prétendu, parce que le nom de Pierre d'Alexandrie, évêque et martyr, était placé à la tête du manuscrit dont il se servit et qui appartenait à la bibliothèque d'Augsbourg. Mais, dans ses notes sur Théodoret, Henri de Valois a dit qu'on eût dû l'appeler plutôt *Chronique d'Antioche*, puisqu'elle compte les années et les mois à la façon de cette ville et contient une partie considérable de son histoire. Leunclavius, pour une cause analogue, a proposé de substituer le mot de *Chronique de Constantinople*.

Par ces variations capricieuses, du Cange était suffisamment autorisé à introduire un nouveau changement de nom, dont il a apporté des raisons satisfaisantes.

On l'a déjà fait observer, en effet : cet ouvrage est moins une chronique qu'une supputation des années, des mois et des lunes, pour déterminer les jours où l'on doit célébrer la fête de Pâques et les autres fêtes mobiles. Du Cange, dans ses deux Glossaires, avait précédemment touché quelque chose de ces calculs, qui se fai-

---

(1) «... Canonem de celebrando Paschate, cujus primos conditores Alexandrinos agnoscunt veteres omnes scriptores græci »: *Préf.*

(2) On dit que ce fut par l'historien espagnol Jérôme Zurita.

Digitized by Google

saient d'ordinaire par les soins d'ecclésiastiques plus savants que les autres dans l'astronomie et la chronologie. La table une fois arrêtée était communiquée aux différentes églises, qui l'exposaient à la vue de tout le peuple, en l'attachant au cierge pascal. Scaliger et le P. Petau ont traité fort au long du même sujet, en montrant qu'il y avait deux manières pour fixer le jour de Pâques : l'une plus simple, l'autre plus compliquée. Toutes deux ont été, d'ailleurs, employées dans la Chronique dont nous parlons. Pour ne pas se tromper dans la supputation des mois et des jours, on y commence à la création du monde; puis on décrit successivement les âges des patriarches, les années des règnes et des empires, en rapportant les principaux événements à des époques fixes et certaines : viennent, après cela, des tables de la fête de Pâques et des autres. Cette double méthode a paru si utile et si sûre, qu'elle a été généralement adoptée par ceux qui, chez les Grecs et chez les Latins, se sont livrés à ces recherches.

Quant à l'auteur de la Chronique Pascale, des opinions très-diverses et très-incertaines se sont produites. Entre autres suppositions, Rader s'est demandé si l'on n'en pouvait pas attribuer la fin à saint Maxime, qui vivait sous le règne d'Héraclius, à la vingtième année duquel ce travail s'arrête. Mais du Cange ne l'a pas cru : d'abord, parce que le style de saint Maxime n'a rien de la barbarie qui dépare cet ouvrage et qu'il n'en parle point dans le calcul pascal qu'il a composé effectivement; ensuite, parce que les Grecs ayant trois systèmes pour compter les années depuis le commencement du monde jusqu'à la naissance du Sauveur, saint Maxime n'a pas observé le même que le rédacteur de la Chronique. Ce qui est le plus vraisemblable, c'est qu'elle est un tissu de morceaux appartenant à divers écrivains. Au moins paraît-il nécessaire d'en reconnaître deux, dont l'un, commençant à la naissance du monde, aurait fini à la dix-septième année du règne de Constance; et l'autre eût existé sous Héraclius, qu'il appelle son souverain et dont il traite avec plus d'étendue que des empereurs qui l'ont précédé.

Dans ce recueil de faits mémorables, qu'il est prudent de laisser sans nom d'auteur, on estime, en tout cas, l'exactitude des dates. L'histoire sainte s'y mêle, et pour une grande part, à l'histoire profane. Du Cange, pour en améliorer le texte, conféra les éditions qui en avaient été auparavant données. De plus, il fit usage de quelques renseignements empruntés au manuscrit du Vatican : non qu'il l'eût eu lui-même entre les mains; mais il avait été con-

Digitized by Google

sulté par deux de ses amis, le P. Mabillon et le P. Germain, ces savants bénédictins dont le voyage à Rome porta des fruits si précieux pour l'érudition (1). D'après leur avis, ce manuscrit remontait à 700 ans environ : il offrait le même titre et, par malheur, les mêmes lacunes que l'édition de Rader. Enfin, du Cange, outre ses propres conjectures, mit à profit celles qu'Holstenius avait écrites à la marge de son exemplaire. Quant à la traduction, les précédentes étant trop défectueuses et celle de Rader n'ayant pas même reçu la dernière main, il crut devoir entreprendre une nouvelle version latine, où il a rendu le sens de l'original avec une scrupuleuse fidélité.

Non content de réformer et d'interpréter le texte de la Chronique, du Cange y a joint de précieux éclaircissements : ce sont des documents de toute espèce, ecclésiastiques en particulier, et surtout des additions propres à perfectionner la chronologie générale ; des pièces relatives aux temps anciens et modernes ; des catalogues de consuls, de papes, de souverains. Le volume est terminé par des notes multipliées, mais brèves pour la plupart ; car l'auteur a pu s'en référer, sur beaucoup de points, à ses travaux antérieurs. Plusieurs de ses observations ont pour résultat de caractériser les époques et les hommes. De ce dernier genre, est une anecdote placée à l'année 485 et relative au roi des Ostrogoths, Théodoric. Elle nous apprend avec quelle terrible rigueur ce prince veillait, en Italie, sur la bonne administration de la justice et sur l'intégrité des magistrats chargés de la rendre. L'annotateur rappelle, à cette occasion, l'usage de porter des flambeaux devant les empereurs romains : honneur qui avait fini par s'étendre aux premiers fonctionnaires, tels que les consuls et le préfet du prétoire. Du Cange fait provenir de cette cérémonie la coutume d'allumer en plein jour des cierges dans les églises catholiques. Toutefois le doute est permis à cet égard. Les cierges allumés n'étaient, en effet, que des signes de joie; et, comme le dit saint Jérôme dans son livre contre Vigilantius, il n'est nullement nécessaire d'aller chercher dans le paganisme l'origine de cette pratique.

---

(1) Il enrichit la bibliothèque du roi de trois mille volumes, entre lesquels beaucoup étaient très-rares, et d'une infinité de pièces manuscrites. (Voy., dans le *Journal des Savants*, n° du 26 janvier 1688, l'article sur le *Musæum italicum*.)

Digitized by Google

Nous avons dit que la Chronique Pascale avait été dédiée à Louis XIV. Quand elle lui fut présentée, il témoigna de son estime et de ses regrets pour l'éditeur de ce travail, en accordant à sa famille une gratification de deux mille livres (1). A cette époque, heureuse pour les lettres et pour les arts, toutes les études utiles trouvaient des encouragements, tous les mérites recevaient tôt ou tard leur récompense. Celle de du Cange s'était fait attendre, il est vrai, sans qu'il en ressentît d'impatience ou témoignât d'étonnement : mais elle ne manqua pas. En 1686, il avait été porté pour la somme de 800 livres sur la liste des pensionnaires du roi (2) ; et l'occasion de cette faveur avait été la correction des *Tables historiques et chronologiques* de Roux (3), dont il s'était acquitté avec autant de promptitude que de succès.

Plusieurs travaux occupaient encore la pensée de du Cange, lorsque la mort l'arrêta. Outre son édition de Grégoras, dit Moréri (4), il se préparait à faire paraître une histoire des Français qui se sont établis en Morée au treizième siècle, écrite en grec barbare et tirée de la bibliothèque du roi (5) ; il comptait l'enrichir de savantes observations. Le succès du Glossaire latin avait engagé Anisson à lui demander une réimpression complétée du célèbre dictionnaire de Calepin (6). Sur la proposition du même

---

(1) *Journ. des Sav.*, ann. 1688, p. 381.

(2) V. le *Journ. des Sav.*, ann. 1749, p. 840. cf. Le *Mém. hist.*, p. 30.— On se rappellera que le chiffre des pensions était alors en général fort modeste.

(3) Ou de Rou, comme on trouve aussi écrit le nom de ce savant avocat, qui, en plusieurs points de l'histoire ecclésiastique et surtout à l'article des papes, avait affecté de favoriser les idées des protestants. C'est ce qui avait fait désirer à Louis XIV la réformation de ces tables, et du Cange s'en était chargé sur la demande du chancelier Boucherat. (Voy., à ce sujet, dans la correspondance conservée de du Cange, une lettre de M. Rainsant, de l'année 1686.) L'exemplaire où ces corrections étaient placées paraît avoir été perdu.

(4) V. t. III de son *Grand Dictionnaire*, p. 131.

(5) Depuis, M. Buchon l'a fait paraître dans ses *Chroniques Nationales*, t. IV.

(6) Nous avons, sur ce point, des lettres d'Anisson, des 26 mars, 11 avril et 4 mai 1686. Du Cange avait répondu par l'envoi d'un plan aussitôt agréé.

Digitized by Google

libraire, il s'était chargé d'une autre publication qui devait faire la contre-partie de son premier Glossaire, d'un *Lexique de latinité choisie* (1), et il possédait certes toutes les qualités nécessaires pour conduire à bonne fin ce travail difficile : on peut en juger par ceux de ses ouvrages qu'il a composés en latin. Dans cet idiome que lui avaient rendu familier les études de son enfance, ses idées trouvaient, plus que dans sa langue maternelle, une forme vive et aisée ; ses expressions avaient de la précision, de la vigueur et du coloris.

Mais cessons un moment de parler de l'écrivain, pour nous occuper de l'homme : rappelons, d'après le témoignage des contemporains, les principaux traits de sa physionomie. Voici comme Baluze l'a peint au physique (2) : sa taille, quoiqu'un peu au-dessous de la médiocre, était bien prise ; la pose de sa tête était élégante et noble ; il y avait de la grâce dans l'expression de son regard ; ses yeux bien fendus et pleins de feu annonçaient l'activité de son esprit et la puissance de ses facultés ; son visage était régulier et beau ; enfin son extérieur digne et ouvert prévenait en sa faveur. Avec une apparence de délicatesse, il avait un tempérament fort et robuste, mais il était un peu sanguin et replet : aussi s'imposait-il l'obligation assidue de prendre de l'exercice. Les promenades les plus longues, même en été, ne le rebutaient nullement ; il en supportait la fatigue ou plutôt il la cherchait comme un plaisir salutaire.

Un régime modéré et sage contribuait d'ailleurs, à tout autre égard, au maintien de son excellente constitution. De là cette santé inaltérable, pendant plus d'un demi-siècle, que nous avons

---

(1) *Lexicon purioris latinitatis* : voy., à ce sujet, dans la correspondance conservée de du Cange, une lettre d'Anisson, du 10 février 1688. On pourrait trouver, dans le même recueil, la mention de plus d'un projet utile, à l'exécution duquel le temps seul a manqué.

(2) Voir l'*Épître* citée ; cf. le P. Daire, dans son *Hist. littér. d'Amiens*, p. 180. — Le portrait de du Cange est placé en tête de l'éloge de Baluze, au commencement de la Chronique Pascale. Trois de ses portraits sont en outre mentionnés dans la *Bibliothèque* du père Lelong, édition de Fontette, t. IV, *Liste de portraits des François illustres*, p. 163. Ils sont signalés comme étant l'œuvre de Giffart et Desrochers, in-folio, et se trouvant à la Bibliothèque nationale.

Digitized by Google

signalée (1), et sa merveilleuse aptitude pour le travail. Cette mélancolie et cette tristesse, compagnes trop ordinaires des grands efforts, ne furent jamais connues de lui. C'est qu'il était, privilége heureux des esprits supérieurs, occupé de ses vastes recherches, non absorbé par elles. Dans son goût passionné pour l'érudition, il ne semblait qu'obéir à la loi de sa nature : l'étude le laissait toujours plus libre, plus dégagé et plus allègre. Cette disposition intellectuelle expliquait la sérénité et l'aménité constantes de son humeur, qui naissaient en outre d'une conscience pure et satisfaite. Sur sa figure douce et calme respirait le contentement intérieur qu'une vie si bien remplie et si riche en travaux ne pouvait manquer de produire.

Sa femme et ses enfants n'eurent jamais à souffrir de ses habitudes laborieuses (2). On a vu qu'il plaçait ses devoirs au-dessus de ses goûts, et les obligations du foyer passaient pour lui avant toutes les autres. Comme il avait été le meilleur des fils, il était excellent père de famille, toujours prêt à quitter ses livres lorsque l'un des siens avait besoin de lui, interrompant volontiers pour leur compagnie ses plus graves occupations : « Si j'étudie, c'est pour le plaisir de l'étude, répétait-il souvent, et non pour faire peine à personne, non plus qu'à moi-même. » Mot charmant qui peint, jusqu'au fond du cœur, du Cange et toute cette race de nos vieux savants, malheureusement éteinte. Aujourd'hui on étudie avec ennui, avec chagrin, avec importunité pour soi et pour les autres, parce que ce n'est plus la science que l'on poursuit, mais les avantages qu'elle procure, et que ces récompenses convoitées fuient devant nous en raison de notre impatience à les saisir. Il n'en était pas ainsi de du Cange : sans prétention et sans calcul, étranger aux rêves et aux déceptions, il ne demandait au travail que ses fruits naturels. D'après son expression, il n'y cherchait « qu'un passe-temps agréable et honnête. » En ne prétendant qu'au bonheur, il devait trouver la gloire à laquelle il ne songeait pas. Mais, bien

---

(1) « Firma et incorrupta valetudine per *quinquaginta et quinque annos* vitæ suæ usus est » : *Épît.* de Baluze.

(2) La femme de du Cange lui survécut six ans, et, décédée en juillet 1694, elle fut ensevelie à côté de son mari : voy. Piganiol de la Force, ouvrage et passage cités. — La plupart des enfants qu'elle lui avait donnés étaient morts prématurément.

Digitized by Google

loin de sacrifier le présent à un avenir imaginaire, il gouvernait sa maison avec la plus grande sagesse, ne jugeant aucun soin indigne de lui, et tenant exactement son *livre journal* (on dirait de nos jours son livre de dépenses). S'il était attentif à veiller sur son modique patrimoine, il était peu curieux de l'augmenter. Suivant lui, un homme de lettres était riche, lorsqu'il joignait de quoi acheter des livres à la possession du nécessaire (1) : ses travaux, qui firent la fortune de ses libraires, ne lui rapportèrent presque rien au delà. Sa modération se contentait de ces faibles ressources avec lesquelles il avait le secret d'être encore bienfaisant. Il visait surtout à conserver son indépendance et à demeurer le maître de son âme : tout ce qui en troublait la paix causait son effroi. Un jour il ne craignit pas de recourir aux supplications pour obtenir le désistement d'un homme qui voulait lui intenter un procès. Mais son adversaire ayant repoussé ses prières et ses offres, quelque désintéressées qu'elles fussent, avec la fermeté et la suite qui le caractérisaient il le fit repentir de son opiniâtreté, en soutenant par des Mémoires, appuyés de preuves et rédigés avec la rigueur de ses autres ouvrages, son bon droit qui triompha.

Comme il ne négligeait aucune de ses affaires domestiques, il ne se refusait aucune satisfaction permise. Rien d'excessif n'eût pu convenir à cette saine et ferme intelligence. Il savait *avoir du temps de reste* : lui-même il l'a dit dans une de ses lettres (2). Aussi voyait-il la société et y était-il de ressource : avec ce bon sens enjoué de nos pères, qui retrempaient leur esprit et leurs forces dans de puérils délassements, il ne dédaignait pas de se mêler « aux parties de jeu en usage de son temps » (3). Nul air distrait ou contraint n'annonçait alors qu'il fût savant. Cette bonhomie le suivait dans son cabinet, ouvert à tout venant : avait-on besoin de quelque conseil, ou d'un renseignement difficile, on pouvait hardiment s'y présenter (4). On le trouvait toujours prêt

---

(1) « Dictitans iis (opibus) contentum esse debere hominem litteratum quæ victum et vestitum liberaliter darent et sumptus ad emendos libros. » *Epît.* de Baluze.

(2) Elle est adressée à M. du Mont.

(3) *Mém. histor.*, p. 38.

(4) « On ne l'interrompait jamais, » dit le *Mém. histor.* Cf. les *Mélanges d'histoire et de littérature* par Vigneul de Marville (Bon. d'Argonne), Paris, in 8°, 1725, t. I, p. 167 et 168.

Digitized by Google

à quitter ses propres travaux pour rendre service (1); il s'estimait heureux, quand il réussissait à résoudre un doute, à rectifier une erreur, à décider une vocation, à déposer un bon germe, à tracer une voie féconde (2). Ses connaissances et ses travaux étaient à la disposition de tous : il les communiquait avec un désintéressement sans égal. Baluze avait éprouvé cette libéralité empressée : il a raconté, dans une de ses préfaces (3), le généreux abandon que du Cange avait fait en sa faveur de recherches importantes. Une autre fois, sans connaître un érudit qui l'avait entretenu sur le dessein d'un ouvrage dont il s'était jadis lui-même occupé, il lui remit tout ce qu'il avait rassemblé à ce sujet ; et, le visiteur parti, comme on se récriait sur ce que ce don avait d'excessif : « Je serai ravi qu'il en profite, dit-il, il m'a paru avoir de bonnes idées, et c'est un point auquel je ne reviendrai plus. »

La matière sur laquelle on le consultait semblait, d'ordinaire, celle qu'il avait approfondie de préférence à toute autre. Si cependant il s'excusait de répondre à une question qui lui était soumise, ce n'était que par la défiance qu'il avait de lui ; car sa modestie égalait son obligeance. Un jour qu'un étranger lui avait été adressé, comme à celui qui possédait le mieux l'ancienne histoire de France, il crut devoir le renvoyer à Mabillon, en disant : « Le point dont vous désirez être éclairci n'a jamais fait l'objet de mes études ; je n'en connais que ce que j'ai retenu en lisant les livres dont j'avais besoin pour d'autres écrits ; dom Mabillon est votre homme. » L'étranger se rendit donc auprès du célèbre bénédictin : mais celui-ci, à son tour : « On vous a

---

(1) Ainsi La Bruyère : « Je ne suis point farouche, encore moins inaccessible ; si vous avez à me parler, venez en assurance, je quitterai volontiers la plume pour vous écouter. » Voy. la p. 270 et 271 de l'édit. de M. Walckenaer. — On sait que les critiques s'accordent à reconnaître La Bruyère lui-même dans ce portrait du philosophe toujours accessible et empressé d'obliger.

(2) Voy. le *Mém. histor.*, p. 32.

(3) Celle de l'ouvrage intitulé : Petri Castellani vita (Duchâtel, évêque de Tulle, ville dont Baluze était originaire); in-8°, 1674 : c'est une édition annotée et augmentée de la vie de ce prélat, écrite en latin par Galland.—En traitant des évêques d'Amiens, dans le tome X de la *Gallia christiana*, Baluze témoigne aussi qu'il a beaucoup dû aux communications de du Cange, qu'il appelle « Celeberrimus et nusquam satis laudandus, Ambianensis civitatis gemma. ».

Digitized by Google

trompé en me désignant à vous : allez voir M. du Cange. — C'est de sa part que je viens, reprit l'étranger. — Il est mon maître, répondit Mabillon : toutefois, ajouta-t-il, je n'en suis pas moins prêt à vous communiquer ce que je sais (1). »

Cette modestie, dont du Cange ne songeait à tirer aucun mérite, tant elle était chez lui une qualité naturelle, l'entraînait, par un défaut assez rare, à faire trop peu de cas de ses, ouvrages (2). Après avoir apporté beaucoup de conscience à les travailler, préoccupé de leurs imperfections que son œil clairvoyant n'avait garde de méconnaître, il les jugeait toujours indignes d'être offerts au public, il hésitait au moment de les lui donner : ses imprimeurs avaient besoin de le solliciter et de l'importuner pour obtenir qu'il leur livrât ses manuscrits. Il fallait triompher de son extrême réserve (3). « Ces œuvres, disait-il, n'ont rien qui puisse flatter le goût public : elles ne doivent pas franchir le seuil de mon cabinet (4). » Quand ensuite on s'exprimait avec admiration sur ses productions et qu'on le félicitait de leur succès, il en témoignait sa surprise, et injustement prévenu contre lui-même, il prétendait « qu'il ne fallait que des yeux et des doigts pour en faire autant et plus (5). » C'est avec ce sans-façon qu'il parlait notamment de ses Glossaires.

Par là du Cange a mérité que l'on ne se prévalût point contre lui de ses fautes, légères du reste et clairsemées (6). On en a conclu seulement que les plus habiles pouvaient se tromper ; et sa réputation n'en a point souffert. Il était d'ailleurs bien éloigné de pressentir celle que lui réservait l'avenir. On eût bien étonné la simplicité de du Cange en lui disant qu'un

---

(1) V. *Hist. littér. d'Amiens*, p. 177. Le *Mém. histor.*, p. 31, faisant allusion au même trait sans doute, parle « d'un curieux étranger que du Cange renvoya au P. Mabillon et à MM. de Valois, et qui fut enfin obligé de revenir à lui. »

(2) Voy. le *Mém. histor.*, p. 39.

(3) On peut le voir en particulier par plusieurs lettres du célèbre imprimeur Anisson.

(4) « Non est publici saporis ; clausum domi manebit : » voy. le *Mém. histor.*, p. 40.

(5) *Mém. histor.*, ibid.

(6) V. particulièrement, à ce sujet, un Mémoire sur *la vie du sire de Joinville*, par Lévesque de La Ravallière, *Académie des inscriptions*, ancienne série, t. XX, p. 310 et suiv. ; cf., ibid, t. XV, p. 745.

Digitized by Google

jour une inscription placée sur la demeure qui l'a vu naître la désignerait à tous les yeux, et que, plus de 160 années après lui, sa statue s'élèverait, entourée des respects publics, au milieu de sa ville natale. Jamais, on le sait, il n'avait rêvé de pareils honneurs, et la pensée de la postérité n'occupait que peu son âme candide. Par une illusion contraire à celle de notre temps, il croyait n'accomplir que sa tâche, sans avoir la conscience de son mérite. C'était un caractère commun de cette époque grande et simple, où les hommes éminents dans les genres les plus divers produisaient spontanément des chefs-d'œuvre dont ils n'étaient pas enorgueillis ; où du Cange et Mabillon, sans soupçonner leur supériorité, s'immortalisaient à côté de Bossuet et de Racine.

Aucune espèce de vanité n'eut de prise sur l'âme droite et naïve de du Cange. La société où il vivait, par un reste des idées féodales, attachait beaucoup de prix à l'illustration de l'origine, et notre savant, comme on l'a vu, pouvait se targuer d'un avantage devant lequel s'effaçait alors le mérite personnel : mais il négligea de divulguer ses découvertes archéologiques sur la noblesse antique de sa race, et elles ne furent exhumées, dans ses manuscrits, que 50 ans après sa mort (1). Au privilége de la naissance, il ne semblait avoir emprunté que la courtoisie, qualité encore rare parmi les érudits, qui avaient retenu quelque chose de la rudesse du seizième siècle. Loin d'attaquer, à l'exemple des Scaliger, les erreurs d'autrui avec emportement et de soutenir ses opinions avec arrogance, du Cange, indulgent pour les autres, réservait toute sa sévérité pour lui-même. Avait-il commis une faute, il l'avouait ingénument et la corrigeait au plus vite, dès qu'elle lui était signalée. Relevait-il les méprises de ses devanciers, et c'est ce qu'il avait à faire plus souvent, il s'abstenait de toute parole d'outrecuidance ou d'aigreur. Dans les conjectures en quelque sorte divinatoires qu'il proposait, il se gardait bien d'affirmer, lors même que son admirable sagacité leur donnait toutes les apparences de la certitude. S'écartait-il du sentiment de quelque contemporain, son ton n'avait rien de décisif (2) : il semblait

(1) V. Moréri, t. III, p. 128.

(2) Voici comme il s'exprime à la fin d'une des Dissertations de son Joinville : « Si je me suis départi de quelques opinions qui ont été avancées sur ce sujet, ce n'a pas été avec un dessein de les combattre directement, mais parce que j'ai cru qu'il importait de déterrer ces belles antiquités

Digitized by Google

craindre l'honneur d'un triomphe trop marqué, ou plutôt il déguisait ses avantages avec autant de soin que d'autres en apportent à les faire valoir. Quelque autorisé qu'il fût par ses lumières à se croire lui-même, il savait trop pour ne pas douter beaucoup. D'ailleurs, uniquement préoccupé de la vérité, il n'oubliait rien de ce qui la mettait en évidence, mais il s'en référait toujours au jugement des plus instruits. On peut offrir un curieux modèle de sa polémique circonspecte dans la discussion qu'il a soutenue contre Adrien et Henri de Valois, au sujet de l'emplacement de l'Hebdome (1). Il est impossible d'être plus attentif à ménager ses adversaires, tout en les accablant de plus fortes preuves et de meilleures raisons.

Du Cange, par ces procédés, se faisait pardonner sa supériorité et échappait à l'envie. Les qualités du cœur tempéraient en lui et rehaussaient tout à la fois l'éclat des talents. « Ceux qui le fréquentaient, dit un contemporain (2), l'estimaient pour l'étendue et la variété de ses connaissances qui leur étaient souvent d'un grand secours, mais ils l'admiraient notamment pour la douceur de son naturel, un des plus traitables et des plus commodes qui se pût voir, surtout pour ses manières honnêtes et civiles, qui le portaient à être toujours retenu dans ses propos, et à ne s'élever jamais au-dessus des autres. » Cher à tous ceux que rapprochait de lui le goût des mêmes études, du Cange le fut encore à plusieurs personnages éminents qui se piquaient, à l'exemple du maître, de découvrir et d'apprécier le mérite. Malgré sa vie retirée, il eut, en effet, d'illustres patrons à la cour et parmi les principaux de l'Etat. C'est ainsi qu'il accorde dans la préface de son Glossaire latin, une mention reconnaissante au premier président du parlement de Paris, à Lamoignon, qui s'honora en protégeant les lettres.

---

et d'en rechercher les origines. J'ai usé en cette occasion de la liberté qui est donnée à chacun de produire ses sentiments et ses conjectures sur ces énigmes. »

(1) Elle se trouve dans l'édit. de Zonare ; du Cange y prouve, contre l'avis de ses savants adversaires, que l'Hebdome était, non à sept milles, mais à un mille seulement de Constantinople ; que c'était une plaine où l'on entrait presqu'en sortant de la ville par une des portes situées du côté de l'Occident, et que cette plaine embrassait une étendue de sept milles : circonstance dont elle empruntait son nom.

(2) Voy. le *Journ. des Sav.*, ann. 1688, p. 379 ; cf., l'*Epît.* de B[illegible]

Digitized by Google

Un autre ami de du Cange, plus modeste, mais dont il n'a pas parlé avec moins de gratitude, fut Wion d'Hérouval. Simple auditeur des comptes, il se fit un nom dans cette époque, sans être écrivain lui-même, par son amour des livres et son empressement à venir en aide aux auteurs (1). C'était surtout en leur fournissant des documents inédits, qu'il s'attachait à seconder leurs efforts. Il recherchait ces pièces ignorées, dans la poussière des greffes, les archives des compagnies, les chartres des monastères, les bibliothèques particulières et publiques ; puis il les mettait à la disposition de ceux qui en pouvaient faire le meilleur usage. On ne sera pas surpris qu'à ce titre il ait distingué du Cange, et qu'il lui ait ménagé beaucoup de ces ressources, comme celui-ci s'est plu à le reconnaître, en déclarant même, au début de son édition de Joinville, que, sans ses bienveillantes communications, « il n'aurait pu achever cet ouvrage ni en entreprendre aucun autre semblable. » Il ajoutait « qu'il lui était redevable de ce qu'il offrait de plus curieux au lecteur. »

Malgré ces secours, on ne peut se défendre d'un profond étonnement, en voyant quelle a été la multitude des travaux de du Cange, « multitude qui passerait pour incroyable, lit-on dans le *Mémoire sur les manuscrits*, si les originaux, tous de sa main, n'étaient point encore en état d'être montrés. » Jamais homme n'a mieux enseigné, par son exemple, jusqu'où allait la mesure des forces humaines. Aucun n'a donné une plus haute sanction à cette pensée de Vauvenargues : « Qui ne sait pas le prix du temps n'est pas né pour la gloire. » L'ordre, a-t-on observé justement, agrandit l'espace : le temps bien ménagé ne paraîtra pas moins s'étendre. Grâce à la sage épargne de du Cange, il ressembla pour lui à ces richesses prudemment administrées qui ne cessent de se multiplier dans des mains habiles. Une économie vigilante de ce trésor, trop souvent méprisé, fut le fondement de sa gloire. Mais ce n'était pas assez, pour parvenir aux résultats obtenus par du Cange, de ce dévouement intrépide au travail et de ce soin curieux d'utiliser tous les instants ; il fallait l'excellente méthode d'après laquelle il régla, dès sa plus tendre jeunesse, son esprit et ses études. Par elle il sut demeurer libre et dégagé sous le poids d'une érudition qui semblait devoir accabler la plus forte intelligence.

---

(1) V. son éloge dans le *Journ. des Sav.*, ann. 1689, p. 216.

Digitized by Google

Dans ses immenses lectures, nous apprend l'auteur du *Mémoire historique*, du Cange, toujours la plume à la main, ne laissait rien passer d'intéressant qu'il n'eût soin de l'extraire. Ces notes, claires et nettes, par lesquelles il s'appropriait la substance des choses, il les classait ensuite, de façon à les retrouver et à s'en aider, au premier appel de sa volonté. Ses études antérieures, quelle que fût leur date, ne cessaient ainsi d'être présentes à son esprit. On conçoit que les fruits de cette habitude qu'il n'interrompit jamais aient été considérables : pour en juger, il suffit de prendre connaissance d'un volume manuscrit de du Cange, sorte de Répertoire général de ses lectures (1). C'est un in-folio de mille pages, en tête duquel est placée une table des auteurs imprimés et manuscrits qui y sont extraits. Les pages de ce recueil sont divisées tantôt en trois et tantôt en quatre colonnes : chacune de ces colonnes a pour titre, quelquefois *Res*, quelquefois *Urbes*, souvent *Nomina* ; elles contiennent quarante à cinquante mots, et, au bout de chaque mot, un chiffre de renvoi. Du Cange avait-il besoin d'un nom qui fût, par exemple, dans Monstrelet ; il consultait dans sa table le feuillet où commençaient les citations de cet auteur, et, portant les yeux sur les colonnes qui lui étaient consacrées, il y trouvait sans peine, avec ce nom, la page du livre où il était mentionné. Par là, ses recherches étaient si promptes et si efficaces, qu'il ne demanda un jour que trois ou quatre heures pour fournir les passages, au nombre de quatre-vingts, qui ont servi de base à la célèbre dissertation qu'il a composée sur le port Iccius (2).

J'ai parlé d'un des volumes manuscrits de du Cange : il ne me reste plus maintenant, après avoir traité des nombreux travaux qu'il a publiés, qu'à examiner ceux de notre auteur qui sont demeurés inédits : mais ici encore la carrière ne laisse pas d'être longue, et de nouveaux sujets d'étonnement nous attendent. On a vu en effet, qu'à 55 ans, il n'avait fait imprimer que deux de ses ouvrages ; aucun autre fruit de sa laborieuse activité n'avait paru. Or, s'il est vrai, comme l'affirme d'Aubigny, que déjà « l'on n'eût rien à comparer à du Cange, même avant que l'étendue de ses desseins, et peut-être la moitié de ses compositions, fût mise en lumière », quel langage tiendra-t-on aujour-

(1) Voy. le *Mém. hist.*, p. 22.

(2) L'une des plus remarquables de du Cange, elle est dans son édition de Joinville : c'est la XXVIIIe.

Digitized by Google

d'hui, lorsque, par les soins d'un pieux dévouement et d'un patriotisme éclairé, on est parvenu à rassembler, en recherchant leurs moindres parcelles perdues, presque toutes les productions de ce grand homme?

Dans ses travaux imprimés il a été facile de suivre deux directions, différentes en apparence, mais unies en réalité par un lien rigoureux et logique. On a pu dire que toutes les forces de ce rare esprit ont été concentrées dans un seul et même but, celui de nous faire connaître à fond notre moyen âge, en interrogeant les écrivains jusque-là les moins explorés, particulièrement ceux de Constantinople qui contiennent tant de détails sur nos pères. C'est ce que nous allons mieux comprendre, en considérant, dans leur ensemble imposant, les études de du Cange sur l'histoire de France, telles que nous les présentent ses manuscrits.

Du Cange était remonté jusqu'à Pharamond, et, non content d'offrir aux regards la filiation de nos souverains, il avait montré les accroissements de territoire dont s'était enrichie la monarchie française. Le pays que nous habitons, il l'avait ensuite étudié et peint sous toutes ses faces, dans les temps anciens et modernes; puis, abordant notre existence, non pas seulement publique, mais privée, l'examen de nos usages et celui de nos institutions, il avait éclairci ce qui, malgré les travaux de ses prédécesseurs, demeurait encore obscur dans notre passé. A cette histoire générale s'était jointe, comme complément, l'histoire particulière des grandes familles de la période féodale: de là était résulté, sous des titres et dans des ouvrages divers, un tableau unique où l'on pouvait envisager à la fois les âges successifs de notre patrie et ses transformations politiques ou sociales.

Il s'en est peu fallu que l'extrême modestie de du Cange n'ait entraîné la perte irréparable de ces travaux. Comme s'il en eût méconnu la valeur, il ne s'était pas assez préoccupé d'assurer leur conservation après lui. On doit surtout accuser les deux fils qui lui survécurent de n'avoir pas veillé à la garde de ce dépôt avec la sollicitude qu'il méritait. Quelques mots d'un contemporain sur leur caractère donnent la raison de cette négligence. D. Germain, en annonçant à l'un de ses correspondants la maladie de du Cange, ajoutait ces détails sur sa famille: « Ce bon Monsieur a deux fils et deux filles, tous quatre très-bien faits; mais les fils sont propres à tout ce qui n'est point d'étude, et les filles ont une inclination et une aptitude toutes particulières pour cet exercice et pour les sciences même supérieures. Je laisse à vos

Digitized by Google

philosophes à raisonner là-dessus (1). » Sans raisonner pour nous sur ce phénomène fort commun, bornons-nous à constater que les trésors d'érudition qu'avait amassés du Cange, fort compromis par l'incurie de ses enfants, ne purent être ensuite recouvrés et réunis que par les plus persévérants efforts et les hasards les plus heureux. Voici l'historique des accidents qu'ils ont traversés pour arriver jusqu'à nous.

Les livres et manuscrits de du Cange étaient passés, à sa mort, aux mains du fils aîné, Philippe du Fresne ; mais quatre ans après, par le décès de celui-ci (2), ils devenaient la propriété commune de François, le dernier frère, et des deux sœurs survivantes. La bibliothèque fut alors vendue, et il paraît que l'abbé de Camps fit l'acquisition du plus grand nombre des manuscrits autographes, François en ayant conservé lui-même, entre lesquels l'Histoire de Constantinople, préparée pour une seconde édition, et la portion rédigée de l'Histoire de Picardie, avec une certaine quantité de papiers qui lui étaient restés comme inutiles. Ni lui ni l'abbé de Camps ne tirèrent d'ailleurs aucun profit de ces matériaux : ensevelis entre leurs mains, ils y furent oubliés, et sans doute ils seraient demeurés inconnus, si l'arrière-neveu de du Cange, Charles du Fresne d'Aubigny, digne de toute la reconnaissance des lettres, ne se fût dévoué à la noble tâche de rendre au nom de ce grand homme la part d'illustration dont il allait être dépouillé (3).

Des indications recueillies çà et là avaient mis d'Aubigny sur la trace de quelques-uns des manuscrits de du Cange : ce fut assez pour qu'il se proposât de rechercher et de rassembler tous les papiers que celui-ci avait laissés. Formé en 1735, ce projet ne cessa de l'occuper jusqu'à la fin de sa vie, pendant plus de trente années consécutives.

---

(1) *Correspondance* citée *de Mabillon*..., t. II, p. 164.

(2) En juin 1692. Né en 1645, il avait été trésorier de France en Poitou, et ne fut pas marié. On a conservé de lui une relation manuscrite d'un voyage en Italie. Boivin, dans sa Préface de Grégoras, l'appelle *Optimi patris filius dignissimus*. Malgré son penchant pour le repos, il ne manquait pas en effet d'esprit et de mérite. Il fut enseveli près de son père.

(3) Cette circonstance, jointe à ses travaux personnels, le rendait bien digne d'un article dans la biographie universelle. Nous signalons cette omission.

Digitized by Google

Son premier soin fut de remonter jusqu'à l'époque où le plus grand nombre des autographes était sorti de la famille de l'auteur. L'acheteur primitif, l'abbé de Camps, s'étant dessaisi d'une partie en 1716, ce qu'il abandonna fut acquis pour le compte du fameux prince Eugène de Savoie (1), et passa ensuite dans la Bibliothèque de l'empereur d'Allemagne. La mort de l'abbé de Camps, en 1723, amena la vente de ceux des manuscrits qu'il avait conservés, et que se procura presque en totalité d'Hozier de Sérigny, digne représentant de la maison du célèbre généalogiste (2).

Instruit de ces faits, d'Aubigny s'adressa à ce dernier qui consentit, sur sa demande, appuyée de celle du chancelier d'Aguesseau, à lui céder ce dont il était devenu possesseur. L'année 1736, à la vente qui suivit le décès de François du Fresne (3), il se porta adjudicataire de beaucoup de pièces où il reconnut l'écriture de du Cange, et, dans ces débris, il ne laissa pas de faire plus d'une bonne découverte. Peu après, le fils aîné de François du Fresne, à qui étaient restés quelques manuscrits de son grand-père, sollicité par des Anglais, se préparait à les leur vendre : d'Aubigny, enchérissant sur leurs offres, se les fit attribuer, et, lorsque ce petit-fils de du Cange mourut en 1741, il y joignit les papiers qui se trouvaient chez lui. En même temps il réussissait, d'autres côtés, à ramasser divers fragments égarés çà et là (4), et il écrivait en Allemagne pour connaître le contenu de ceux des manuscrits que renfermait la Bibliothèque impériale de Vienne (5).

---

(1) Ce prince avait formé une collection considérable d'objets précieux pour les sciences et pour les arts, de livres et de manuscrits : ce n'était pas sans raison que J.-B. Rousseau, dans ses *Odes*, IV, 2, le félicitait de joindre le goût des choses de l'esprit à celui de la guerre.

(2) Il était son petit-fils : lui-même a cultivé avec succès l'art qui fit l'illustration de sa famille, et on a de lui quelques ouvrages.

(3) V., sur lui, le *Mercure* de janvier 1736 : il laissait deux fils et une fille de son mariage avec Jeanne Le Marchand. De ses deux fils, l'aîné mourut sans enfants, l'autre fut chanoine régulier de Saint-Victor à Paris. Ainsi s'éteignit très-vite le nom de du Cange. Quant à la fille, elle épousa M. de Torcy, maréchal de camp, commandant à Nancy.

(4) On peut voir le détail des recherches et découvertes partielles de d'Aubigny, dans son *Mémoire sur les manuscrits de du Cange*, où il est dit « que telle avait été leur dispersion, qu'il en fut recouvré des lambeaux dans presque toute sa famille, tant à Paris qu'à Amiens. »

(5) Plusieurs Mémoires furent composés sur ces manuscrits : l'un fut

Digitized by Google

Ce n'était pas moins de onze volumes in-folio qui, par eux-mêmes, ne faisaient aucun tout, mais fournissaient de quoi compléter ce qui était demeuré en France. Une négociation, à laquelle d'Aguesseau prit une part efficace, fut dès lors entamée pour en obtenir le recouvrement et couronnée d'un plein succès. Le marquis de Stainville, ambassadeur du roi près de la cour de Vienne, reçut, à la communication qu'il avait été chargé de faire au nom du roi, cette réponse gracieuse : « Leurs Majestés impériales, charmées de toutes les occasions qui se peuvent présenter d'obliger la cour de France, ont donné ordre que les manuscrits du célèbre du Cange lui fussent renvoyés aussitôt. » Louis XV, dès qu'ils furent arrivés, les fit remettre à d'Aubigny, et celui-ci, réunissant ces travaux à ceux qu'il avait précédemment recueillis, acheva de reconstituer la longue série des ouvrages manuscrits de du Cange : il les déposa ensuite à la Bibliothèque du roi (1).

Les principaux, en suivant l'ordre dans lequel ils paraissent avoir été composés, sont la *Carte généalogique*, la *Géographie de la Gaule et de la France*, les *Dissertations sur l'Histoire de France*, le *Nobiliaire de France*, le *Traité des Armoiries*, les *Recherches sur les Officiers de la couronne*, les *Familles d'outre-mer*, le *Plan d'un Recueil de nos historiens*, enfin la seconde édition de l'*Histoire de Constantinople*.

Il a été déjà question plusieurs fois des travaux de du Cange sur l'histoire de notre pays. Le premier d'entre eux était la *Carte généalogique* où, révélant, encore très-jeune, les hautes qualités d'esprit qui devaient le distinguer, il se montrait capable de simplifier les questions les plus embarrassées et de ramener à l'unité les faits les plus complexes. L'essai annonçait le maître. Ce fut dans des paquets de vélin séparés et en fort mauvais ordre, comme nous l'apprend le *Mémoire sur les manuscrits*, que d'Aubigny retrouva ce tableau de nos annales, traité par les connaisseurs de chef-d'œuvre en son genre. Il est certain que, dressée à une époque où l'on n'avait pas, à beaucoup près, les mêmes se-

---

envoyé par un médecin de la reine de Hongrie, du nom de Laugier, au comte de Richecourt ; l'autre fut dû à l'intervention du cardinal Passionnei ; un troisième enfin fut transmis par Duval, bibliothécaire de l'empereur à Florence. V. d'Aubigny, *Mémoire sur les manuscrits* ; cf. Le *Journ. des Sav.*, décembre 1749 (art. de l'abbé Belley).

(1) Les soins de d'Aubigny furent récompensés par une pension.

Digitized by Google

cours qu'aujourd'hui, cette carte, qui date de 1630 et réclame seulement de légères corrections, ne laisse pas de pouvoir être encore d'une très-grande utilité. Elle porte onze à douze pieds de haut sur sept environ de large, et permet d'embrasser d'un coup d'œil le résumé de toute notre histoire. Nous n'avons rien qui présente, d'une manière si générale à la fois et si distincte, les lignes directes des maisons de France, leurs différentes branches, leurs alliances, avec les blasons et la suite de la chronologie. En même temps le sommaire historique, renfermé dans les écusssons, est remarquable par sa précision et sa netteté (1). On peut d'ailleurs juger de l'intérêt et de l'exécution de ce travail, par la description détaillée d'un Soleil de blasons, placé au bas de la carte et qui offre l'aspect des royaumes que la France a possédés tour à tour, de la mer occidentale jusqu'à l'Euphrate. Nous reproduisons cette description, d'après le *Mémoire sur les manuscrits*, qui y a joint, pour la rendre plus frappante, un dessin très-bien fait de ce Soleil, autour duquel se lit ce vers en exergue : *Francia magnanimum fecunda puerpera regum.*

De l'écu de France, posé en cœur, partent 21 rayons, qui correspondent à autant de principautés représentées par leurs armoiries, et qui nous ont appartenu : ce sont les empires d'Occident et d'Orient; le premier, élevé par Charlemagne, et transmis par lui à ses enfants; le second, conquis en 1204, et occupé par plusieurs de nos guerriers; le Portugal, qui a été, en vertu d'alliances, au pouvoir de Philippe le Bel et de quelques-uns de ses successeurs; la Navarre, que Henri IV a fini par réunir, en 1607, à sa couronne; la Pologne, où Henri III a été élu pour souverain; la Hongrie, qui a compté des seigneurs dans les deux branches principales de la première maison royale d'Anjou; Jérusalem, dont nos Croisés se sont emparés à la fin du onzième siècle; Naples et la Sicile, pays dont les Normands se sont rendus maîtres, où Charles, frère de Louis IX, a régné, et qui ont été légués par testament à Louis XI; l'Aragon, dont l'héritière Yoland épousa un duc d'Anjou (2); l'Ecosse, que Marie Stuart apporta par

---

(1) V. sur cette Carte le *Mém. sur les manuscr.*, le *Mém. hist.*, et le *Journ. des Sav.*, ann. 1749, p. 837.

(2) C'est ce qui fait que, par le traité de Crespy, en 1544, Charles-Quint tira de François Ier, héritier des ducs d'Anjou, une cession expresse de ses droits sur l'Aragon.

Digitized by Google

mariage à François II; enfin, les îles de Majorque et Minorque; la Corse et la Sardaigne; la Dalmatie, l'Esclavonie, la Bosnie; les royaumes d'Algarve et de Valence, auxquels on eût pu même, suivant la remarque de d'Aubigny, ajouter peu après l'Espagne.

Cette énumération complaisante de tout ce qui avait fait ou accru, par des causes et à des époques différentes, la grandeur de la couronne de France, révélait assez dans du Cange l'âme d'un vrai Français, plein d'attachement et d'admiration pour son roi et pour sa patrie. A cette époque, on le sait, l'amour du prince n'était qu'une des faces de l'amour de la patrie, ou plutôt ces deux affections réunies formaient le patriotisme, ce trait distinctif de nos ancêtres et en particulier de notre écrivain. Aussi le chancelier d'Aguesseau et le procureur général Joly de Fleury disaient-ils de lui que : « S'il était le savant des savants, il n'était pas moins le citoyen des citoyens. » L'auteur du *Mémoire sur les manuscrits*, lui rendait le même hommage en le reconnaissant pour « un citoyen uniquement préoccupé de l'honneur national. »

Ce sentiment, que nous avons trouvé si vivement empreint dans les œuvres publiées de du Cange, se montre plus à découvert encore, s'il est possible, dans ses travaux manuscrits (1); par exemple, dans la description de la Gaule et de la France. Elle forme huit volumes in-folio (2): mais des vides plus ou moins considérables, laissés dans chacun d'eux comme dans ceux dont il sera question plus tard, annoncent que ces grands travaux n'ont pu être terminés. Le premier volume, sous la dénomination de *Gallia*, n'est autre chose qu'une esquisse d'une géographie universelle de la Gaule: composé d'emprunts généralement faits aux auteurs de l'antiquité, il constitue à lui seul un ouvrage à part. On a pu justement l'appeler *un abîme d'érudition* (3): il

(1) Voy. Moréri, t. III, p. 132 : « La majesté du nom français et la gloire de la nation, telle est l'âme du plan qu'il avait conçu.... » Cf. *l'Éloge de du Cange* par Baron, p. 23 et 24.

(2) Il faut même y ajouter un portefeuille de *Notes et recherches topographiques de la France*. Au reste, ce que j'ai appelé volumes pourrait encore plus convenablement être désigné par le nom de portefeuilles : ce sont des papiers rassemblés, et il ne faudrait pas croire que les différents portefeuilles ou volumes relatifs à la géographie de la France rendissent à l'impression plus d'un in-folio bien fourni.

(3) *Journ. des Sav.*, ann. 1749, p. 777. Cf. Le *Mémoire sur les manuscrits*.

Digitized by Google

suffit, pour confirmer cet éloge, de jeter les yeux sur l'intitulé des articles. Ouvrons le livre au hasard ; nous tombons à la p. 20 et à ce titre *Mœurs des Gaulois* : là se trouvent quarante renvois, en commençant par Martial et Valère Maxime, et finissant par la collection d'André du Chesne. Que l'on tourne quelques feuillets, et l'on rencontre le nom de *Narbonne*, suivi de quatre-vingt-sept citations ; les premières tirées de Tzetzès, annotateur de Lycophron, les dernières, des inscriptions de Gruter : la moitié est barrée, ce qui annonce que du Cange en avait fait l'emploi. Les articles de Marseille, de Nantes, du Rhône, de la Marne, de la Seine, ne sont pas moins riches. On voit du reste que ce volume ne contient ni discussions, ni dissertations. Ce ne sont que des indications d'écrivains grecs, latins, italiens et autres, dont les passages fort exactement marqués n'attendent plus que la mise en œuvre.

Il n'en est pas ainsi de la Géographie de la France, dont, toutefois, une partie seulement a été rédigée. La conception de cet ouvrage est d'autant plus vaste, que, dans cette description de notre pays, du Cange lui a assigné ses limites anciennes (1), où étaient compris le comté de Nice, la Savoie, toute la république helvétique, les électorats de Trèves, de Cologne, de Mayence et du Palatinat, l'évêché de Liége, les Pays-Bas et une portion des Provinces-Unies. Encore l'auteur ne se bornait-il pas à tracer les divisions générales de la France et à en faire l'objet d'autant de dissertations : dans des subdivisions nombreuses, abordant l'examen de chacune des localités et même des simples cantons, il spécifiait leurs frontières, les noms et les cours des rivières qui les arrosaient, leurs montagnes, enfin tous les changements apportés à leur état par la nature ou le travail des hommes. Mais en n'omettant rien, au point de vue descriptif, de ce qui semblait digne de mention, il s'abstenait d'entrer dans le domaine des faits, dont l'exposition était réservée pour un autre travail.

Après ce tableau général de la France, envisagée dans tous les temps, du Cange arrivait en effet au détail des différents âges de la monarchie. A l'aide de la méthode qui lui était familière, celle des dissertations partielles, il s'appliquait à faire connaître l'état

---

(1) Pour plus de détails sur la *Géographie de la France*, V. le *Journ. des Sav.*, ann. 1749, p. 778-783. Cf. Le P. Daire, *Histoire littéraire d'Amiens*, p. 189.

Digitized by Google

social de notre pays, notamment durant les siècles héroïques qui ont enfanté les croisades. Ces dissertations, imparfaites pour le plus grand nombre, qui embrassent toute espèce d'objets, récits historiques, jurisprudence, littérature, antiquités, inscriptions, médailles, monnaies, sont rangées par ordre alphabétique, et forment deux volumes in-folio (1).

L'auteur avait divisé notre histoire en sept époques, qui s'étendaient depuis la plus haute antiquité jusqu'à Saint-Louis : la première, où il traitait des Gaulois, de leur origine, de leurs anciens noms, leurs armes, leur religion, etc., devait comprendre, sous le nom de l'*Etat des Gaules avant les Romains*, dix-sept dissertations au moins : elles sont presque toutes inachevées, il est vrai ; mais les matériaux rassemblés sont considérables : c'est une mine de documents très-précieux. La deuxième époque, où l'*Etat des Gaules sous les Romains*, était la matière d'environ treize dissertations, portant sur le gouvernement des villes, les colonies, les municipes, les préfectures, les préteurs, etc. : plus complète que toutes les autres, cette partie n'aurait besoin que d'être un peu retouchée pour être offerte au public et recevoir de lui un bon accueil. L'*Etat de la France sous les rois de la première race*, sujet de la troisième époque, renfermait vingt dissertations : quatre sont finies, celles qui traitent du gouvernement des Gaules sous les Francs, des comtes, des ducs et des missi dominici ; les autres, ébauchées, offrent déjà des secours fort importants. Poussées assez loin pour quelques-unes, trente-sept dissertations consacrées à la quatrième époque, ou à l'*Etat de la France sous la seconde race de nos rois*, roulaient sur les nobles, les chevaliers, les serfs, les fiefs, les investitures, en un mot, sur toutes les situations nouvelles de personnes ou de choses que créa la féodalité. L'*Etat de la France sous les rois de la troisième race, les Croisades, le Règne de Saint-Louis*, telles étaient les trois dernières époques, que l'on eût pu même ramener à une seule, la première n'étant pas distincte des deux autres, qui n'en sont que des sections. Quoi qu'il en soit, la cinquième, moins riche que les précédentes, ne présentait guère que des projets de dissertations : c'était sur les douze gouvernements de la France, sur les états généraux, les cours supérieures, les ordres militaires et les ordres reli-

(1) V. le *Journ. des Sav.*, 1749, p. 781, et surtout le *Mémoire sur les Manuscrits*.

Digitized by Google

gieux. *Les principautés d'outre-mer* et l'*Histoire des familles normandes*, œuvres terminées, mais dont nous différons de parler pour le faire avec plus d'étendue, rentraient dans la sixième. Enfin à la septième appartenaient nombre de travaux destinés à se joindre aux dissertations du Joinville de 1668, et qui eussent permis à du Cange d'en publier une seconde édition (1).

En arrêtant ses regards sur ces différentes périodes, on reconnaîtra aisément, dans la liaison continue des articles qui s'y rapportent, le dessein formé par du Cange de donner une suite chronologique de nos mœurs et de nos usages, ou plutôt de répandre une clarté définitive dans les parties ténébreuses de notre histoire. Quant aux temps postérieurs à saint Louis, s'il s'est abstenu de s'en occuper, c'est par la seule raison que ces temps avaient moins besoin de lui. « Sans s'attacher aux époques et aux matières connues, du Cange réservait en effet ses soins, dit l'auteur du *Mémoire historique*, pour ce qui avait été négligé ou ignoré. » Le désir d'être utile, tel était, avec le patriotisme, le motif déterminant de sa conduite.

Comme il aimait son pays, il aimait sa province d'un amour tout filial. Cette tendre affection de du Cange pour la Picardie, où s'étaient distingués ses ancêtres dès les siècles les plus reculés, explique l'attention qu'il lui accorda. L'abondance des matériaux qu'il avait recueillis sur cette importante contrée (2) ne pouvait guère manquer de lui inspirer la pensée d'en écrire une histoire spéciale : c'est ce qui arriva en effet. Nous avons de cet ouvrage, non-seulement quelques parties rédigées, mais le plan général (3), qui atteste assez l'étendue qu'il devait lui donner, et

---

(1) Pour le sujet et le titre de chacune des dissertations écrites ou projetées par lui sur ces époques de notre histoire, on peut voir le *Mémoire sur les manuscrits*, ou la Notice de M. Hardoüin sur du Cange ; Paris, Dumoulin, 1849.

(2) La Bibliothèque nationale possède de du Cange 5 vol. in-f° de pièces sur la Picardie. On sait que le bénédictin dom Grenier en a beaucoup profité dans ses travaux sur la Picardie : il en a été de même de l'antiquaire Decourt.

(3) Il est conservé autographe à la Bibliothèque nationale : il a été imprimé dans le *Journ. des Sav.*, ann. 1749, p. 833-836, et dans la Notice de M. Hardoüin, p. 38 et suiv. En outre, on lit dans l'*Histoire littéraire d'Amiens* par le P. Daire, p. 191 : « L'abbé Masclef, chanoine de la cathédrale d'Amiens, connu par sa Grammaire hébraïque, avait été

Digitized by Google

tout l'intérêt que devait offrir ce touchant tribut de reconnaissance payé par du Cange au sol natal.

Remontant, avec sa conscience scrupuleuse d'érudit, aux origines mêmes de la Picardie, l'historien comptait d'abord l'envisager à l'époque gauloise où elle jouissait de la liberté ; puis, dans la période de la domination romaine, et avant qu'elle eût reçu son nom dont il recherchait l'étymologie ; enfin, sous les lignées successives des rois de France. La bonté du climat, la fertilité du territoire, ses rivières, ses chemins, en un mot ses caractères géographiques et physiques, il voulait tout examiner à fond, pour mieux saisir et raconter les annales de ce pays, pour ne laisser dans l'ombre aucune de ses particularités sociales, ecclésiastiques et civiles. Plus tard, la capitale de la province, Amiens, où était né du Cange et où il avait vécu tant d'années, devenait l'objet exclusif de son attention. On ne sera pas surpris qu'il s'arrêtât longuement sur cette cité, considérant tour à tour sa situation topographique, ses édifices, ses églises, ses abbayes, ses différents états et gouvernements depuis sa fondation, la suite de ses comtes, de ses châtelains, de ses gouverneurs, de ses baillis, de ses vidames, de ses évêques, de ses majeurs ou maires, sans oublier les hommes illustres qu'elle avait produits. Ici trouvait sa place naturelle, le Traité précédemment écrit par notre auteur, sur l'une des reliques les plus chères à la pieuse vénération du diocèse, la tête de saint Jean-Baptiste. De là, il passait aux prévôtés et villes dépendantes du bailliage d'Amiens, Montreuil, Beauquesne, Saint-Riquier, Fouilloy, Corbie, Doullens et Vimeu. Parcourir chacune de ces localités ; étudier séparément, et d'après la méthode suivie pour Amiens, toutes les autres parties de la Picardie ; les comtés de Ponthieu, de Vermandois ; les pays des Morins, de Santerre, de Tiérasse ; Abbeville (1), Boulogne, Calais, Péronne, Montdidier, Noyon, Saint-Quentin, La Fère, Beauvais, Clermont, Breteuil, Soissons, Laon, etc. : tel était le dessein que s'était tracé du Cange ; telle était la matière dont il se proposait de remplir vingt livres. Encore un vingt et

---

en grande relation avec du Cange, et possédait une copie de ce projet, qu'il fit déposer par son testament dans l'abbaye de Saint-Riquier. »

(1) Pour cette ville, du Cange nous a donné la succession de ses *Majeurs* de 1183 à 1602 : une preuve, entre beaucoup d'autres, du détail infini de ses recherches.

Digitized by Google

unième et *quelques suivants* étaient-ils destinés à contenir les généalogies des principales familles de Picardie; et l'historien promettait de placer à la fin, « par forme de preuves de tout son ouvrage, les chartres, titres et autres pièces manuscrites qui y seraient rangés selon l'ordre des temps (1). »

Si du Cange n'est pas arrivé au terme de cette vaste carrière, au moins, comme nous l'avons indiqué, en a-t-il parcouru une certaine étendue, et il a même laissé presque partout des traces de son passage. On a pu dire (2) « qu'il ne serait pas très-difficile, en s'aidant de ses manuscrits et de ses autres compositions, de mettre le plan entier à exécution. » Différents morceaux, complétement achevés, eussent pu voir le jour du vivant de l'auteur : c'étaient les histoires des comtes de Montreuil et de Ponthieu, des vicomtes d'Abbeville, des seigneurs de Saint-Valery, de Calais, etc.; notamment celle des comtes et de la ville d'Amiens. On songea en 1713 à publier ce dernier fragment. Le volume in-folio qui le contient, et en tête duquel se trouve, avec la mention de 300 écrivains, l'indication de 700 passages dont s'est autorisé du Cange, fut soumis, à cette époque, au censeur Saurin, et reçut son approbation. Le livre resta cependant inédit. Ce n'est que de nos jours qu'un savant Amiénois, par un dévouement hono-

---

(1) Ces pièces, au nombre de plus de 300, transcrites de la main de du Cange, eussent formé à elles seules un gros volume. — On peut voir d'ailleurs, dans la Notice de M. Hardoüin, p. 43-47, les titres et extraits des documents relatifs à cette Histoire de la Picardie, qui sont conservés à la Bibliothèque nationale. L'un des plus curieux porte pour titre : « Dénombrement que Guillaume de Mascon, évêque d'Amiens, donna à la Chambre des comptes de Paris en 1301 », ou, « Terrier de l'évêché d'Amiens. » C'est un manuscrit, sans doute unique, dont s'était servi du Cange, pour prouver « que l'évêque d'Amiens n'était pas exempt de la régale, puisqu'il était obligé d'aller à la guerre du prince. » Retrouvé récemment, il a été acheté, la somme de mille francs, par le conseil municipal d'Amiens : voy. M. Garnier, *Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la Bibliothèque communale d'Amiens*, in-8°, p. 523 et suiv.

(2) Voy. le *Mémoire historique*. M. Boulinviller, ancien procureur au bailliage d'Amiens, né en 1726, avait entrepris de compléter et de publier cette Histoire de la Picardie. Mais nous avons une note de lui, elle est du 1er avril 1802, qui annonce que la révolution et l'âge lui firent abandonner ce dessein.

Digitized by Google

rable à sa province et aux lettres, répara cet oubli fâcheux. M. Hardoüin, connu auparavant par une Notice sur du Cange, a fait imprimer, en 1840, l'*Histoire de l'Etat de la ville d'Amiens et de ses comtes* (1).

Avec la modestie ingénue qui le caractérisait, du Cange avait dit de tout son ouvrage sur la Picardie : « que ce n'était qu'un ramas et un recueil de pièces détachées qu'il avait fallu prendre beaucoup de peine à déterrer, pour rechercher les origines et les antiquités de cette province. » Ce mérite domine en effet dans les travaux historiques de du Cange, et en particulier dans celui qui nous occupe; mais il est loin d'être le seul. On y est sans doute plus frappé de la riche collection des matériaux entassés, que de l'art déployé pour les mettre en œuvre. Néanmoins, sans exagérer la valeur littéraire de ce morceau (2), on reconnaîtra, avec l'éditeur, le grand intérêt renfermé dans ces documents qui nous retracent la Picardie féodale; on louera la sage ordonnance, la marche régulière de la composition. Si, d'après la méthode familière à du Cange, cette histoire est un peu trop encombrée de faits et de citations érudites, si le style en est prolixe et empreint d'un caractère de vétusté (3), au moins la pensée s'y montre toujours pleine de gravité et de sens; le ton conserve une dignité soutenue; le lecteur studieux y peut trouver beaucoup d'observations justes et de renseignements utiles (4). On regrette que le récit n'aille pas au delà du douzième siècle : Il s'arrête peu après le moment où Philippe-Auguste, qui entre ses titres de gloire

---

(1) In-8°, chez Duval et Herment, Amiens. L'éditeur a, de plus, accompagné sa publication d'une notice, d'une introduction, de remarques et d'éclaircissements. On ne saurait trop le féliciter d'avoir pris l'initiative de si utiles et si désirables impressions.

(2) Il devait former le IIIe et le IVe livres de l'œuvre totale. Outre le manuscrit de cette histoire partielle, conservé à la Bibliothèque nationale et dont s'est servi M. Hardoüin, la Bibliothèque d'Amiens en possède un, dont M. Garnier a rendu compte dans son *Catalogue* cité *des manuscrits de la Bibliothèque d'Amiens*, p. 444.

(3) Çà et là des expressions rappellent le seizième siècle et le langage attardé de la province de du Cange : celle-ci, par exemple, *busquer* fortune, pour *chercher* fortune.

(4) On remarquera en outre que plusieurs idées de du Cange, accueillies et accréditées par l'école historique de nos jours, joignaient alors au mérite de leur justesse celui de la nouveauté.

Digitized by Google

compta celui d'être le libérateur d'Amiens, triompha sous les auspices de l'oriflamme, en 1183, du comte Philippe de Flandre (1).

Indépendamment de son Histoire générale de la Picardie, du Cange avait encore entrepris de composer sur ce pays deux ouvrages, un Nobiliaire particulier de cette province et une Histoire des évêques d'Amiens. En commençant cette dernière à Saint-Firmin, qui fut martyr l'an 287, il l'a conduite jusqu'à l'évêque Jean Roland, qui mourut en 1378; mais deux vies d'évêques y manquent et plusieurs autres sont restées imparfaites. Quant au Nobiliaire ou recueil généalogique des familles nobles de Picardie, il l'avait préparé sur le plan du travail de ce genre qu'il devait consacrer à toute la France, et dont celui-ci n'était pour ainsi dire qu'une portion détachée.

Du Cange ne s'était pas dissimulé, grâce à son sens historique profond et à sa science rigoureuse, que, pour pénétrer entièrement dans nos annales publiques du moyen âge, il fallait s'adresser aux annales privées des familles, interroger les manoirs féodaux, les registres des seigneurs, secouer la poudre de leurs parchemins et s'initier à la connaissance de toutes les maisons qui avaient possédé quelques fractions d'un sol morcelé à l'infini. Voué à la tâche de résoudre tous les problèmes qui obscurcissaient l'intelligence de notre ancienne société, ce n'était pas assez pour lui d'avoir fait de notre pays une description complète et fidèle, et traité avec supériorité les questions générales qui se rattachaient à son existence, s'il n'allait puiser encore à une source abondante d'informations, jusque-là presque absolument fermée (2).

Remonter au premier anneau de toutes les familles qui avaient joué un rôle ou exercé une influence locale, les considérer dans leurs branches multipliées, rechercher leurs alliances, démêler

---

(1) Aux cinq livres que renferme cette histoire, l'éditeur a cru devoir donner pour suite quelques dissertations, qui y étaient primitivement comprises, mais en ralentissaient un peu la marche: de là le besoin senti d'isoler ces digressions, d'ailleurs fort instructives.

(2) C'est ce que dit le *Mémoire historique* : « Sa géographie, ses dissertations sur les différentes époques de l'Histoire de France, ne remplissaient pas encore tout son grand projet ; il lui manquait les généalogies des familles. »

Digitized by Google

leurs descendants jusqu'à l'époque où il écrivait, tel fut donc le dessein dont du Cange poursuivit l'exécution avec zèle pendant plusieurs années de sa vie et qu'il n'a pas laissé peu avancé.

Le Nobiliaire n'est autre chose qu'une sorte de Glossaire de la noblesse du royaume : on peut encore l'appeler « l'Histoire des principaux fiefs par celle des maisons qui les ont successivement possédés ; » en partant de leur origine, il les suit, en effet, jusqu'à leur réunion avec la couronne de France ou quelque autre souveraineté. Sur les volumes dont se composait cet ouvrage, un par malheur s'est perdu, celui même qui renfermait, en grande partie, les articles complétés et mis au net (1).

Ce recueil ne laisse pas d'être très-riche. Douze cents fiefs et familles, ou davantage, figurent dans cette revue de notre ancienne aristocratie ; et, pour la plupart des maisons considérables, il serait difficile d'ajouter à l'abondance des matériaux rassemblés par du Cange ou à l'exactitude de ses notices historiques. Le classement, par ordre alphabétique, des pièces et des articles qui s'y rapportent permet de les consulter sans peine (2). Le nombre n'en est pas au-dessous de huit mille, et celui des morceaux importants et presque finis atteint à près de deux cents. Beaucoup même sont aussi travaillés que les meilleurs des deux Glossaires : ce qui a fait dire par l'auteur du *Mémoire sur les manuscrits*, que c'était l'une des compositions les plus admirables de du Cange. Au moins ne saurait-on la parcourir sans rendre hommage à la profonde érudition et à l'excellente méthode dont il y fait preuve.

Pour montrer, par un seul exemple, comment les matières y sont traitées d'ordinaire, prenons la maison des ducs de Lorraine. Du Cange en présente une histoire abrégée qu'il commence à Thierri, l'un des quatre fils de Clovis : il la continue, pendant la première race, jusqu'à Thierri III, mort vers 690. Parcourant de même le temps de la seconde race, depuis Carloman, prince d'Austrasie et fils aîné de Charles Martel, il arrive à l'empereur Arnoul qui, dans une diète tenue à Worms l'an 895, investit de la Lorraine son bâtard Zuentibolde ou Zuentelboch. Jusqu'ici les extraits qui concernent les différents rois et princes d'Aus-

(1) Ce qui reste remplit quatre portefeuilles in-folio.

(2) Le premier nom cité est celui des vicomtes d'Acqs ; le dernier celui des comtes de Zutphen.

Digitized by Google

trasie et de Lorraine sont courts et simples ; mais pour Zuentibolde et ses successeurs, dont la période est très-confuse, on remarque une grande attention à la débrouiller. Les développements gagnent en étendue; les citations se multiplient : vainement chercherait-on sur ce point plus de lumières dans tout ce qui nous a été transmis au sujet de cette contrée. Rien, en particulier, n'est plus précis ni plus clair que l'ordre adopté par du Cange et sa division de ce pays en Haute et Basse Lorraine. L'histoire de celle-ci est fort bien déduite depuis Charles de France jusqu'à Godefroy, comte de Louvain. Sur les ducs de la Haute-Lorraine, il y a aussi d'excellents matériaux, depuis Frédéric, comte de Gerbert, jusqu'à Gérard d'Alsace, mort en 1070. Les événements, après lui, devenant moins obscurs, du Cange ne s'attache plus qu'aux faits singuliers. Il n'avance, d'ailleurs, rien qu'il ne prouve; et ses autorités sont toujours alléguées en marge. Le résumé historique fini, il donne une liste de tous les endroits des écrivains qui ont parlé de la Lorraine, et termine par douze extraits de différents titres originaux, empruntés au Trésor des chartres ou à la Chambre des comptes.

Une circonstance rapportée par le procureur général Joly de Fleury achèvera de nous fixer sur la valeur de cette œuvre. Ce magistrat avait fait, pour un intérêt personnel, les plus grandes recherches sur la maison de Melun, et ne croyait pas que rien lui eût échappé. Cependant, une occasion lui ayant permis d'examiner le Nobiliaire, il s'arrêta sur cette famille ; et, en vérifiant ses propres découvertes, il vit avec une extrême surprise qu'il pouvait augmenter de cinquante-deux titres ceux qu'il avait recueillis.

Cette solidité de savoir, cette rigueur de composition, cet art, propre à du Cange, de répandre là où il passe une vive clarté, recommandent donc le Nobiliaire à l'attention spéciale de ceux qui écrivent sur notre histoire. Pour celle des provinces et des villes en particulier, comme aussi pour les temps qui ont précédé l'avénement de la troisième race, on le consultera avec un très-grand fruit. Au reste, ce n'est pas sur la France seule, c'est sur l'Europe entière, qu'il peut beaucoup nous apprendre (1). A

(1) On remarquera, notamment, que du Cange ayant donné place dans son Nobiliaire aux familles de Constantinople, de Jérusalem et d'Orient, ainsi qu'aux grandes maisons d'Allemagne et d'Italie, qui ont été mê-

Digitized by Google

voir la seule étendue de ce travail et le soin apporté à l'exécution de toutes ses parties, on s'étonnerait qu'il n'eût pas été achevé. Mais du Cange, dans une note de sa main, nous avertit lui-même que vers 1676 il cessa de s'en occuper : « Comme cet ouvrage, remarque-t-il, est trop vaste et que je me suis trouvé engagé dans les Glossaires, j'en ai abandonné le dessein. » Toutefois, le Nobiliaire avait été durant de longues années son œuvre favorite; et, malgré sa modestie, il ne se dissimulait pas ce que ces *Mémoires indigestes*, comme il les appelait, avaient de considérable pour la science : il s'empressait de les communiquer à ceux qui lui demandaient ce service : allant même au-devant des désirs, il les proposait à tous ceux qui se livraient à ce genre d'études et ne négligeait rien pour leur en faciliter l'usage (1). Ainsi le Nobiliaire eut assez de publicité pour donner à son auteur l'un des premiers rangs entre les généalogistes de son époque. Du Cange fut plus d'une fois, à ce titre, mis en demeure de trancher par ses réponses des questions fort importantes pour la fortune des familles (2). Ses décisions, docilement acceptées, semblaient les arrêts d'un tribunal sans appel : telle était la vénération publique qui s'attachait doublement à son érudition et à son intégrité. On ne l'a pas moins invoqué, depuis, comme un arbitre authentique et irrécusable : « Messieurs de la Chambre des comptes, écrivait au milieu du siècle dernier un panégyriste de du Cange, ont toujours sur leur bureau le Glossaire latin, pour y recourir sur les difficultés que présentent les anciens titres (3). » Si le Nobiliaire de France eût été imprimé, on ne peut douter qu'il n'eût joui d'une autorité semblable.

Scrutateur infatigable à qui rien n'échappait, du Cange n'a pas révélé seulement dans ce travail cette sagacité admirable qui suivait, sans jamais faillir, les rameaux des arbres généalo-

---

lées avec les nôtres, cet ouvrage est à consulter pour les éditeurs des familles d'outre-mer, comme pour ceux qui écriront sur l'histoire de Constantinople.

(1) Les mots suivants écrits par du Cange se lisent en tête de cet ouvrage : « Ces Mémoires ne sont pas inutiles et on en peut aider ceux qui voudraient travailler à cette entreprise et même ceux qui écrivent les histoires de leurs provinces. »

(2) *Eloge de du Cange* par Baron, p. 39.

(3) *Ibid.*, p. 50.

Digitized by Google

giques les plus compliqués : dans un autre ouvrage manuscrit, intimement lié à celui-là, il a montré un esprit non moins solide et puissant : je veux parler de son *Armorial général* ou *Traité du droit des armes.*

Les armes ou armoiries, auxquelles on a prétendu parfois assigner une origine grecque ou romaine, mais qui ne furent qu'une invention des âges et des races barbares, renfermaient un langage tacite et qui s'adressait aux regards ; elles avaient pour objet de distinguer entre elles les familles, au moyen d'emblèmes qui flattaient leur vanité. Aussi cette institution, sortie des forêts de la Germanie, était-elle sûre de vivre : la civilisation la plus raffinée devait l'accueillir et redoubler sa vogue. La science héraldique, appliquée à comprendre le sens de ces signes ordinairement très-bizarres, devait, pendant les siècles modernes, acquérir une importance de plus en plus grande ; et, de nos jours, après tant de révolutions de la société et du goût public, on n'a pas entièrement cessé de la cultiver.

Elle florissait surtout au temps de du Cange, qui s'en est servi pour compléter ses recherches sur les généalogies et ses études sur nos antiquités historiques. Il en a traité sous trois chefs différents, qui forment les divisions naturelles de sa matière. Pour retenir les termes techniques, il s'agit d'abord *de la Manière de blasonner*, ou *du Déchiffrement de l'écu d'armoiries, des couleurs et des pièces qui le composent;* vient ensuite *l'Art de reconnaître par les armoiries les familles nobles auxquelles elles appartiennent;* en troisième lieu figurent l'*Utilité, la science, l'origine, le droit et l'usage des armes.* Les deux premiers points ont occupé tant d'auteurs, que du Cange croit pouvoir se contenter d'en donner le dénombrement, en y ajoutant quelques recueils manuscrits, laissés par d'anciens hérauts (1). C'est sur le troisième point, abordé moins souvent, qu'il a jugé utile d'entreprendre un travail particulier.

Cet ouvrage, d'un singulier mérite suivant les connaisseurs, est partagé en quatre livres et subdivisé en cinquante-huit chapitres, conçus en forme de dissertations (2). Dans ce nombre, il

---

(1) Ces recueils, faits suivant l'ordre des provinces, s'appelaient des *Provinciaux.*

(2) On peut voir la table de tous les chapitres du Traité des armoiries, dans le *Journ. des Sav.*, ann. 1749, p. 837.

Digitized by Google

y en a six de mis au net ; douze ou quinze, avec très-peu de modifications, pourraient encore être présentés ; et, sur le reste, il existe des matériaux très-abondants, à l'exception de quelques-uns dont on ne trouve que les titres. En somme, tout incomplet qu'il est, le Traité des armoiries eût suffi pour créer une réputation à son auteur. Du Cange y déploie, outre la fécondité de sa science habituelle, un nouvel ordre de connaissances, en prodiguant des citations du droit lombard, gothique, germanique, bourguignon. Curieux et pénétrant observateur, pour expliquer les questions dont il s'occupe, il exhume aussi plusieurs vieux usages dans les recoins les plus cachés de nos provinces. C'est ce qu'attestent notamment différentes pièces recueillies sur ce chapitre : *Les anciens ont-ils eu des marques héréditaires de famille?*

Parmi les morceaux mis au net, l'un de ceux que relève, au plus haut degré, le mérite d'une érudition piquante a pour objet les *armoiries des femmes et des filles*. Du Cange y examine pourquoi elles portent leurs écus en forme de losange ; et, après avoir modestement réfuté les assertions de Scaliger et de Loyseau, il expose sa propre pensée : C'est que « la losange représente le fuseau qui est le bouclier de l'honnête femme, de même que la quenouille est appelée son épée (gladius mulieris). » Une foule d'autorités qu'il rassemble, depuis les siècles les plus reculés jusqu'à nos jours, confirme en effet pleinement cette opinion, comme toutes celles qu'il avance.

Du Cange n'ignorait pas combien, en fait d'armoiries, dans cette matière où la vérité est difficile à discerner sous les voiles de l'intérêt personnel, il faut user de circonspection, il faut s'entourer de lumières. De là le nombre et la solidité des preuves dont il a pris soin de s'appuyer : elles sont contenues en partie dans deux petits in-folio, écrits sur deux colonnes, et tirés de ces *Provinciaux* que nous mentionnions tout à l'heure. Joignez-y, parmi d'autres pièces et titres originaux (1), beaucoup d'anciens comptes des trésoriers et de rôles des montres militaires (revues), où, selon du Cange, il convenait de chercher l'origine de la vraie noblesse. Recueillis depuis 1200 jusqu'en 1515, ceux-ci formaient deux volumes in-folio, sous le titre de *Cataloques historiques* ; et ce qu'on en a retrouvé compose encore un volume considérable,

(1) V. dans le *Journ. des Sav.*, ann. 1749, p. 776, les indications de plusieurs d'entre eux.

Digitized by Google

que le savant dom Pernot a augmenté d'un supplément : rare trésor pour la connaissance de nos antiquités françaises.

Le Nobiliaire et le Traité des armoiries devaient avoir une suite dans les travaux de du Cange sur les grands officiers de la couronne et sur les baillis et sénéchaux.

Ces deux ouvrages inédits, que le Mémoire historique réunit sous un seul titre, celui d'*Histoire des grandes et moyennes dignités*, présentent des recherches poussées jusqu'à un détail infini. Ils sont nécessaires pour compléter le tableau de la société féodale, dont la force et l'autorité étaient la double base : le monde officiel, la hiérarchie du moyen âge y renaissent à nos yeux ; et, malgré l'état d'imperfection où ils ont été laissés, malgré les pertes qu'ils ont subies, ils renferment des renseignements neufs et d'un grand prix. A voir le cadre que du Cange s'était tracé et la manière dont il en a esquissé quelques parties, on jugera que son œuvre eût été bien supérieure à celle du même genre qu'a depuis publiée le Père Anselme (1). La table succincte des sept volumes in-f°, affectés à cette matière, suffirait à elle seule pour le prouver (2).

Sans doute, depuis du Cange, les révolutions, en effaçant de notre sol les dernières traces de la féodalité, ont donné quelque chose de suranné à la seule énonciation de tout cet ensemble de documents. Mais il n'en est pas moins réel que, d'après la constitution de notre ancien ordre social, la véritable clef du passé se trouve dans le Nobiliaire, le Traité des armoiries et l'Histoire des dignités, sorte de trilogie archéologique qui nous découvre tous les ressorts que mettait en jeu notre Gouvernement, et qui soutenaient le vieil édifice de la monarchie française. En nous introduisant au sein d'un état de choses qui a disparu, ces manuscrits nous éclairent sur les institutions, les usages et les mœurs, non pas seulement de notre pays, mais de l'Europe.

Parvenu à l'époque des Croisades, qu'il considérait comme le

---

(1) *Histoire généalogique et chronologique de la maison de France et des grands officiers de la couronne*, 1694, 2 vol. in-f°. — On remarquera toutefois que cet ouvrage, d'abord fort imparfait, a gagné beaucoup par le travail des savants qui l'ont continué, du Fourni et le père Ange de Sainte-Rosalie.

(2) On peut la voir dans le *Journ. des Sav.*, ann. 1749, p. 840. Quant aux volumes in-f°, comme la plupart de ceux qu'a laissés du Cange, ils sont déjà remplis en très-grande partie.

Digitized by Google

centre et l'un des buts de ses grandes études, du Cange, outre les travaux que nous avons mentionnés plus haut, lui en avait consacré un autre fort important, qui, bien que complétement achevé, était resté manuscrit. Plus d'une fois, jusqu'ici, il avait été question de le publier (1) : il va paraître enfin, sous les auspices du ministère de l'instruction publique. Ce sont les *Principautés d'outre-mer* (2) ou *les Familles d'Orient*, après lesquelles se trouve l'*Histoire des Familles Normandes*. Le titre de ce travail, qui rappelle nos anciennes conquêtes, marque assez le double intérêt qui s'y attache, et sa double valeur au point de vue étranger et national.

En attendant que le public puisse jouir de cette œuvre remarquable, où du Cange a beaucoup surpassé le P. Labbe qu'il avait pris pour modèle (3), on a cru à propos de lui en donner comme un avant-goût par une analyse fidèle, empruntée aux Mémoires de d'Aubigny (4).

Sous le titre de *Familles d'Orient*, se présente l'Histoire des Familles de France que les guerres saintes ont mises en possession de domaines dans l'Orient ; en d'autres termes, des principautés et royaumes de Jérusalem, de Chypre et d'Arménie, ainsi que des maisons auxquelles ils ont appartenu. Après un docte préambule de peu de pages, du Cange, commençant par le

---

(1) M. Buchon, notamment, s'était proposé de le faire paraître dans ses *Chroniques Nationales*. Du moins, en réimprimant l'Histoire de l'empire de Constantinople sous les empereurs français par du Cange, il avait, dans sa préface, annoncé ce dessein.

(2) Du Cange a commenté lui-même ce titre par le suivant : « Histoire des principautés et des royaumes de Jérusalem, de Chypre, d'Arménie et des familles qui les ont possédés. » Des corrections, çà et là placées dans le manuscrit et qui sont à la date d'années très différentes, annoncent tout l'intérêt que du Cange y portait. Un vol. in-f°.—L'impression de cet ouvrage, confiée aux soins de MM. Mas Latrie et Taranne, est en voie d'exécution. Les travaux littéraires dus à l'un et à l'autre des savants éditeurs sont bien de nature à justifier le choix du ministre et les espérances du public.

(3) Celui-ci a fait paraître, sur le même sujet, le *Livre du lignage d'outre-mer*, qui se trouve dans l'*Abrégé royal de l'alliance chronologique sacrée et profane* ; Paris, 1651, in-4° (de la p. 349 à la p. 455). La Thaumassière a reproduit depuis ce travail qui a été réimprimé récemment encore par M. le comte Beugnot, à la suite des *Assises de Jérusalem*.

(4) C'est-à-dire au *Mémoire sur les manuscrits*, qu'il faut compléter par le *Mémoire historique*.

Digitized by Google

royaume de Jérusalem, décrit les quatre divisions ou baronnies qui le composaient, celles de Jérusalem, Tripoli, Antioche et Édesse ; il en fixe tour à tour l'étendue et les limites ; il énumère leurs vassaux, avec le service de chacun d'eux et leurs droits respectifs. Puis il s'arrête un moment sur la forme du Gouvernement, qu'il compare à celui de Constantinople, devenue la capitale d'un empire français. Ces détails et quelques autres achevés, il entre dans l'histoire des rois de Jérusalem. De Godefroi de Bouillon, que la valeur des Croisés fit asseoir dans la dernière année du onzième siècle sur un trône trop promptement ébranlé, il descend jusqu'à Henri, monarque de nom, qui, à la fin du treizième, fut chassé de la terre sainte (1).

Une marche analogue est observée par du Cange au sujet du royaume de Chypre : il le considère, depuis son établissement par Richard Ier d'Angleterre, jusqu'à l'héritière des Lusignan auxquels ce prince l'avait donné, Catherine Cornaro, qui, en 1489, céda tous ses droits aux Vénitiens, dont cette île demeura la propriété pendant près d'un siècle. Les Turcs qui la leur enlevèrent, en 1571, n'ont pas cessé d'y régner.

Il use de la même méthode pour l'Arménie : mais, ce qui ajoute ici un nouveau prix à ses recherches, c'est qu'à cet égard nous avions plus à apprendre. Rien de si vague et de si confus que les notions qu'on possédait auparavant sur ce pays. Pour trancher les incertitudes et chasser les ténèbres, du Cange, dont les difficultés aiguisaient la sagacité naturelle, recourt au procédé qui lui est familier : il divise cette contrée en quatre parties, pour la parcourir et l'éclairer dans tous les sens ; il y distingue l'Arménie majeure, la mineure, la moyenne et celle qu'il appelle latine. Sur cette dernière spécialement, qui n'est autre que la Cilicie, il s'est attaché à suppléer au silence presque absolu de nos historiens et de nos géographes : grâce à lui, elle ne nous offre plus aucune obscurité. Il place avant le règne de Basile le Macédonien l'époque où elle s'est soustraite à l'obéissance de l'empire grec, et entreprend de donner la suite de ses princes chrétiens jusqu'à Léon de Lusignan, Ve du nom, mort à Paris en 1393.

Avec son goût de précision dans les détails, du Cange ne borne

---

(1) En 1291 : fils puîné du roi Hugues III, il avait succédé, en 1286, à Jean son frère aîné. Mais déjà Saladin, après la bataille de Tibériade, s'était emparé de Jérusalem, en 1187, sur Guy de Lusignan.

Digitized by Google

pas là son histoire des trois Etats mentionnés : il la complète par celle de leurs principaux seigneurs (1), de leurs familles nobles et de leurs grands officiers, qui lui fournit la matière de quatre-vingts articles, rangés par ordre alphabétique.

Enfin, la dernière partie de cet ouvrage est l'Histoire de la Syrie sainte : on entend par là celle des deux Patriarcats de Jérusalem et Antioche, des archevêchés et évêchés qui en dépendaient, des abbés et abbesses de la Terre-Sainte. Joignez-y une notice sur les églises de Chypre et sur les archevêques et évêques latins qui ont siégé dans cette île : à cette occasion, il faut remarquer que ces églises sont toujours demeurées, malgré les efforts de Thomas Morosini, patriarche de Constantinople en 1204, sous la direction du patriarche de Jérusalem. Un appendice de la Syrie sainte concerne les grands-maîtres du Temple, qui s'éteignirent dans la personne de Jacques de Nolay (et non pas Molay, comme son nom a été imprimé d'ordinaire) : on sait qu'il fut brûlé à Paris, l'an 1314, devant le monastère des Augustins, à l'endroit même où s'élève présentement, sur le Pont-Neuf, la statue de Henri IV.

Les Familles de notre belliqueuse Normandie, qui ont signalé aussi par delà les mers leur esprit d'aventure et leur héroïque valeur, forment le sujet du second ouvrage, ou de la deuxième partie du précédent (2). C'est l'histoire des maisons normandes qui sont devenues maîtresses de la Pouille, de la Calabre et de la Sicile, des deux premières, en combattant les Grecs après avoir été à leur service, de l'autre, en la conquérant sur les Sarrasins d'Afrique (3).

---

(1) On les appelait seigneurs *fieffés*.

(2) Cette seconde partie, tout à fait distincte de la première et surtout bien moins complète, n'occupe que 36 feuillets dans le volume qui en contient 311. 275 sont consacrés aux Principautés d'outre-mer. Ajoutons qu'en tête du manuscrit de du Cange se trouvent quelques feuillets, sans lien avec le reste de l'ouvrage, mais qu'on remplacerait difficilement : ils renferment une liste précieuse des historiographes de France. — Le P. Lelong qui a mentionné, dans sa *Bibliothèque historique*, la plupart des travaux de du Cange (voy. la seconde édition, donnée par Fontette), a notamment connu et signalé le double ouvrage dont nous rendons compte.

(3) Vingt pages environ de ce travail avaient été déjà imprimées dans les publications de la Société de l'Histoire de France, à la suite

Digitized by Google

Une courte préface fait voir ce que ce travail a d'important pour l'intelligence des Byzantins, dont il rectifie plus d'une assertion relative aux Occidentaux, et qu'il corrige surtout à l'égard de noms français, souvent corrompus dans les récits des Grecs. Ceux-ci affectaient de les falsifier, alléguant avec un dédain superbe que ces sons rudes offensaient leurs oreilles (1). L'œuvre est ensuite partagée en cinq chapitres, « la généalogie et l'histoire des rois de Sicile issus de Tancrède, l'histoire des comtes d'Averse et des princes de Capoue, la généalogie de la maison de Grentemesnil, l'histoire des seigneurs normands qui se trouvèrent aux premières conquêtes de la Pouille et de la Sicile, enfin, celle des seigneurs normands et français qui servirent dans les armées des empereurs de Constantinople. » Cet énoncé marque suffisamment tout l'intérêt que renferment les deux divisions du livre de du Cange.

On reconnaîtra en même temps son caractère patriotique : il n'y a pas de sujet qui, au point de vue national, nous touche plus vivement que le récit de ces exploits divins, accomplis, suivant la pieuse expression de nos pères, par le bras des Français (2). Il n'y en a pas qui soit plus propre à captiver l'esprit du lecteur, que cette partie héroïque et poétique à la fois de nos annales. Quelque chose de cet attrait puissant qui arrachait nos pères de leurs foyers, qui soulevait, comme on l'a dit, l'Europe pour la

---

de l'*Ystoire de li Normant*, Paris, Renouard, 1835 (p. 333 à 366). Du Cange explique d'ailleurs, ainsi qu'il suit, le rapprochement des deux ouvrages contenus dans le même manuscrit : « Je ne doute pas que ce titre ne donne sujet à plusieurs de demander quel rapport et quelle connexité la Normandie peut avoir avec l'Orient et pourquoi je mêle les familles du Nord et du Septentrion avec celles qui ont paru dans l'empire de Constantinople, la Terre-Sainte et la Dalmatie. J'avoue que la surprise serait légitime et raisonnable, si je ne découvrais le motif qui m'a porté à les faire entrer en cet ouvrage. Mon dessein n'est pas de traiter des familles allemandes, de Suède et de Danemark, mais seulement de celles de notre Normandie qui ont signalé leur valeur dans l'Orient, au service des Grecs ou contre eux, et qui leur ont enlevé la meilleure partie de leur empire, etc. » — En réalité, ces différents travaux de du Cange se rapportaient à une même pensée, celle de laisser une histoire de l'Orient sous la domination française.

(1) Voy. par exemple Anne Comnène, *Alexiade*, liv. X.

(2) Gesta dei per Francos.

Digitized by Google

assez heureux pour plaire à ceux qui avaient l'autorité, il leur conseillait de chercher de plus habiles gens que lui (1). » La disgrâce de Colbert fut, suivant quelques-uns, le prix de cette fermeté. On a même dit que le ministre s'était vengé du savant, en le privant de sa pension (2). Il n'en fut rien. Pour réfuter cette assertion, il suffit d'observer que plusieurs années s'écoulèrent encore avant que du Cange ne fût compté au nombre des pensionnaires du roi. Si Colbert eut le tort de ne pas agréer les excellentes idées que celui-ci lui avait soumises, au moins ne l'accusera-t-on point d'avoir conçu, à son égard, des sentiments d'inimitié fort indignes de l'un et de l'autre : cette circonstance n'interrompit nullement les relations de ces hommes éminents (3).

Quant au Mémoire qui devait servir de préface à la collection des historiens, il est demeuré manuscrit (4). Avec le nom des auteurs, il fait connaître le caractère de leur esprit et de leurs ouvrages, le temps où ils ont fleuri, l'ordre dans lequel il convient de les placer. La sagesse et l'élévation des vues recommandent ce morceau, qui forme un petit volume (5). Au reste, le plus bel éloge qu'on en peut faire, c'est de rappeler que les idées qu'il

---

(1) V. *Journ. des Sav.*, ann. 1688, p. 379, et Niceron, t. VIII, p. 76. — En réalité, du Cange ne voulait pas travailler sur les idées des autres, sachant que cette complaisance ne le conduirait qu'à moins bien faire. Ce qu'il refusa à Colbert, il le refusa aussi un peu plus tard à Louvois.

(2) Voy. notamment Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, p. 954 de la 1re édit. — « Les bénédictins, remarque à ce sujet le *Journ. des Sav.*, ann. 1749, p. 840, ont copié cette faute du père Lelong, dans leur *Prospectus* de la nouvelle collection des Historiens de France, et l'ont répétée dans le 1er volume de cette collection. Mais, ajoute-t-on, instruits de la vérité, ils ont promis de se rétracter à la première occasion qu'ils auraient de parler de du Cange. »

(3) Peu d'années après, Colbert lui demandait encore un Mémoire sur la Collection de l'Histoire Byzantine, et il agréait, en 1680, la dédicace de son *Histoire Byzantine*, mentionnée précédemment.

Perrault, fort instruit de tout ce qui concerne Colbert, a dit aussi de lui : « Il avait pour du Cange beaucoup d'estime, et prenait un extrême plaisir à l'entretenir dans sa bibliothèque ; » *Hommes illustres du dix-septième siècle*; Paris, in-8o, 1701, t. II, p. 139.

(4) Sauf, toutefois, un extrait qui en a été donné par Lelong, p. 955-958 de sa première édition. On peut voir ensuite, ibid., les remarques de l'abbé Gallois sur ce projet : il paraît que celui-ci servit, en cette occasion, d'intermédiaire au ministre pour communiquer avec du Cange.

(5) Le contenu excède une main de papier.

Digitized by Google

renferme ont été complétement adoptées par le célèbre bénédictin dom Bouquet, lorsqu'il publia le Recueil des Historiens de la France (1).

Depuis l'année où du Cange vit s'échapper l'espoir qu'il avait conçu de pouvoir mettre au jour ses nombreux manuscrits sur l'Histoire de France, ou les utiliser du moins dans la collection projetée, il cessa de les augmenter, et, parvenu à l'âge de 66 ans, il s'appliqua presque exclusivement aux publications qui attestent l'activité laborieuse des derniers temps de sa vie.

Néanmoins, en nous arrêtant si longuement sur les ouvrages inédits de du Cange, nous n'en avons pas épuisé la liste : à ses vastes études sur nos annales, il faut joindre beaucoup de digressions sur d'autres sujets. La curiosité de du Cange s'adressait en effet à tout ; et l'un de ses manuscrits témoigne assez du caractère universel de ses recherches. C'est une ébauche de dictionnaire, où toutes les matières viennent se ranger dans leur ordre alphabétique ; c'est, plus exactement encore, une espèce d'Encyclopédie, en prenant ce mot dans sa signification la plus étendue : un biographe de du Cange appelle ce travail, dans le langage un peu fastueux de l'éloge, « l'œuvre du génie qui dispose de toutes les richesses de l'érudition (2). » A parler plus simplement, en parcourant la série des dissertations commencées ou esquissées seulement qui remplissent deux in-folio (3), on ne comprend guère qu'une si prodigieuse diversité de connaissances ait pu trouver sa place dans le même esprit. Histoire, jurisprudence, littérature, antiquités, inscriptions, médailles, monnaies, tout y est traité et de la manière la plus complète. Il est vrai que l'auteur, sans se piquer ici d'une fécondité personnelle d'invention, se borne le plus souvent à puiser ses matériaux dans ses immenses lectures ; d'ordinaire, il pose la question, et passe aussitôt la parole aux écrivains antérieurs, particulièrement à ceux de l'antiquité, pour la développer sous toutes ses faces (4) : mais,

---

(1) Ce savant, qui était aussi natif d'Amiens, reconnaît dans sa préface que c'est sur les plans, et d'après les données de du Cange, qu'il a exécuté cette belle collection.

(2) *Eloge de du Cange* par Baron, p. 30. — Sur cet Eloge et sur son auteur, on peut consulter la note A, placée à la fin de l'*Etude*.

(3) Voy. l'indication de beaucoup d'entre elles, *Journ. des Sav.*, ann. 1749, p. 781.

(4) Au premier mot, qui est *amor*, l'article est de quatre pages, dont

Digitized by Google

on a eu plus d'une occasion de le reconnaître, il est trop riche de son propre fonds pour se faire aucun scrupule de beaucoup emprunter aux autres.

Nos anciens romans, les productions naïves de nos premiers poëtes n'étaient pas les livres qu'il avait le moins feuilletés. Son goût de notre vieille littérature se montre dans un recueil où il en a déposé de très-nombreux fragments (1). Tout ce qu'il rencontrait de curieux, on a vu qu'il le notait et le conservait. Pour les actes particuliers ou publics, les chartres et autres pièces rares qui passaient entre ses mains, il avait également coutume d'en prendre des copies : c'étaient comme autant de pierres d'attente qu'il manquait rarement d'utiliser. Aujourd'hui, ces transcriptions elles-mêmes sont pour nous d'un prix infini, puisqu'un grand nombre des originaux n'existe plus (2). Prévoyant pour l'avenir,

---

la moitié écrite en grec, très-fin et très-serré. Outre les Grecs, presque tous les auteurs latins, historiens, philosophes, poëtes, orateurs, philologues, se trouvent cités. Plus loin, aux mots *adulterium* et *adulterii pœnæ*, quatre autres pages de citations grecques et latines, en très-petit caractère. Il en est à peu près de même au mot *apanage*, etc.

(1) Il est composé de plusieurs volumes in-f°, distingués entre eux par des lettres. Sur l'un d'eux, revenu de Vienne, le *Journ. des Sav.*, ann. 1749, p. 779, donne les indications suivantes : « On y trouve des fragments de plusieurs vieux ouvrages, tels que le *Trésor* (de Brunetto Latini), la *Male marâtre*, l'*Enseignement de la Sapience*, l'*Arbre des batailles*, la *Vie de saint Denys* (en vers), le *Testament de J. de Meung*, les *Armes* et *Blasons* des maisons nobles de Provence, d'après l'*Histoire de Provence* de César Nostradamus, et jusqu'à des vers gaulois, tirés de la *Patenôtre du reclus de Moibens* (Toutes ces transcriptions sont accompagnées de notes par du Cange), etc.» Il faut y joindre des inscriptions anciennes, recueillies dans les églises et abbayes, notamment en Picardie, des extraits de cartulaires, martyrologes, inventoires, registres d'échevinage et autres ; enfin de curieux emprunts faits à des manuscrits, entre lesquels l'un, sous le titre de *Liber Principum*, expose les fiefs et arrière-fiefs de la Couronne, les apanages des princes et princesses de la maison royale de la France ; et un autre, intitulé *Archives du château de Manosque dans l'ordre de Jérusalem*, serait d'une grande utilité, suivant le *Journ. des Sav.*, à ceux qui voudraient travailler sur l'histoire des Croisades.

(2) Le précieux dépôt de la Chambre des comptes, par exemple, où du Cange a tant puisé, a été, dans le siècle dernier, détruit par un incendie (27 octobre 1737), et il est inutile de rappeler les ravages de la révolution.

Digitized by Google

remarque l'auteur du *Mémoire historique*, et les événements ont bien justifié cette prévoyance, il a constamment pratiqué l'heureuse habitude d'extraire les titres qu'il avait à sa disposition, et dont lui-même ou d'autres après lui pouvaient ensuite être privés. Sous ce rapport, ce qui rehausse le mérite de du Cange, c'est qu'il n'était point aidé dans ses travaux : il n'avait pas même un secrétaire, et jamais la trace d'une plume étrangère ne s'aperçoit dans ses volumineux manuscrits. Il résulte de là qu'ils offrent partout, à raison de l'exactitude et du soin qui ont présidé à leur rédaction, la même autorité, et que l'on en peut tirer notamment de précieuses lumières pour rectifier l'orthographe des noms propres, si fréquemment altérée dans le texte des anciennes histoires.

Parmi les excursions dont ses papiers nous offrent la trace, il faut mentionner aussi un recueil des *Oracles*, écrit en latin, et poussé jusqu'au 71e chapitre : compilation savante, qui semblerait annoncer que du Cange a consacré sa vie entière à lire les anciens (1). La dernière main seule manque à ce traité piquant, dont tous les matériaux sont rassemblés. On signalera de plus un Glossaire franco-barbare, emprunté aux Pithou et aux Hotman ; un extrait de la description des Pays-Bas, de Jean Petit, et une géographie de cette contrée, avec des Mémoires sur le duché de Brabant ; des documents pour plusieurs histoires étrangères, en particulier celles de l'Allemagne et de l'Angleterre. Les recherches relatives à celle-ci portent sur la noblesse des trois royaumes et les temps antérieurs à Guillaume de Normandie. Pour la première, il est question, sous le nom de *Familles germaniques*, des marquis et ducs d'Autriche, des ducs de Moravie et de Sleswig, des marquis de Styrie, des rois de Bohême et de Saxe, des princes de Bosnie, d'Esclavonie, de Valachie et de Carinthie, des rois de Danemark, etc. Ajoutez encore une généalogie fort avancée des souverains de Hongrie, d'un travail immense, à en juger par le nombre seul des citations ; une histoire des seigneurs, comtes et ducs de Guise, depuis l'an 1100 jusqu'à l'époque de l'auteur ; d'autres morceaux, dont l'un donne la connaissance des comtes de Montagu dans les Ardennes, et nombre de pièces détachées qu'il serait trop long de détailler ; un recueil de mille à onze cents corrections, remarques

(1) Voy. sur ce recueil le *Journ. des Sav.*, ann. 1749, p. 840.

Digitized by Google

ou additions fort importantes sur les chroniques de Monstrelet (1); un autre, que du Cange désigne par la lettre R, et auquel il renvoie souvent, comme à un répertoire général, sorte de clef nécessaire pour faire usage des manuscrits. Quant à la seconde édition de l'*Histoire de Constantinople*, dont nous avons eu occasion de parler, on doit croire que ce fut un des derniers travaux de du Cange. Curieux d'amender cette œuvre qui l'avait fait connaître au public, il y réalisait encore plus que par le passé ce vœu du célèbre Vénitien Ramusio, qui souhaitait jadis aux Français un nouveau Villehardouin pour célébrer leurs exploits (2).

Quel que soit le nombre et l'étendue de ces manuscrits, il est trop certain que nous ne possédons pas tous ceux que du Cange avait laissés, et qu'il a été fait dans ceux qui nous sont parvenus de fâcheuses pertes (3). Placées à part, les preuves des Principautés d'outre-mer ont, nous l'avons dit, presque entièrement disparu. Pour les Familles germaniques, c'est à peine si l'on a conservé quarante articles, et l'on ne sait pas au juste ce que renfermait le reste du volume. Dans les Catalogues historiques, les extraits ne commencent plus qu'à l'année 1205 : ce qui ne se retrouve point occupait environ 360 pages. On constatera en outre la dispersion des livres qui formaient la riche bibliothèque de du Cange, et dont beaucoup avaient été chargés par lui d'explications et de notes : on n'en a pas même le catalogue, remarquait déjà, au milieu du siècle précédent, l'auteur du *Mémoire sur les manuscrits* (4). Il faut le regretter :

---

(1) D'après l'édition de Guillaume Chaudière, en 1572.

(2) « Gallicum alterum Villehardouin. » — M. Buchon a donné, dans ses *Chroniques nationales françaises*, en 1826, cette seconde édition du travail de du Cange. Il a pu consulter deux exemplaires préparés à cet effet, l'un conservé à la Bibliothèque nationale, l'autre à l'Arsenal. Les corrections de du Cange ont souvent pour objet de rajeunir le style un peu vieilli de sa traduction de Villehardouin : mais elles portent principalement sur le texte de sa propre histoire de *Constantinople sous les empereurs français*. Plusieurs livres ont reçu des modifications et surtout des additions considérables. On signalera en particulier les livres IV, V et VII.

(3) « Nous ne savons pas tout ce qui a été perdu, égaré ou détourné, » lit-on dans le *Mém. histor.*

(4) On voit, *ibid.*, que la bibliothèque impériale de Vienne conservait un Térence, rempli d'observations de la main de du Cange, dont, ajoutait-on, une copie nous avait été promise.

Digitized by Google

pour bien saisir les traits d'un homme illustre, pour reproduire avec fidélité sa physionomie, n'éprouve-t-on pas le besoin de connaître ses hôtes, ses amis ; et ce nom n'est-il pas dû aux écrivains préférés qui couvraient les rayons de son cabinet ?

En se rappelant d'ailleurs combien les fils de du Cange avaient été peu soucieux de la gloire paternelle, on ne sera pas surpris que ses livres et manuscrits aient été dispersés : on s'étonnera plutôt qu'il n'en ait pas été perdu davantage (1). Quand, à force de zèle et de bonheur, le dévouement de d'Aubigny eut rassemblé tout ce qui paraissait avoir survécu de ces ouvrages inédits, on songea à l'impression de ceux qui pouvaient être offerts au public. Mais, malgré les sympathies élevées que rallia plusieurs fois un si louable dessein (2), son étendue et les difficultés d'exécution qu'il présentait amenèrent des lenteurs qui finirent par le faire abandonner. Depuis la mort de d'Aubigny, arrivée en 1767 (3), il n'en fut plus question jusqu'à nos jours, où une réaction heureuse s'est manifestée en faveur de la mémoire de du Cange.

Le culte de tout ce qu'il y a eu de glorieux dans le passé est un des caractères de notre époque. Elle s'est plu à renouveler de nobles souvenirs, à renouer la trame de grands travaux interrompus. Dans cette carrière féconde où elle s'honore de marcher, elle ne pouvait manquer de rencontrer le nom et les productions de du Cange. Outre les Principautés d'outre-mer, plusieurs autres de ses œuvres sont dignes de trouver place parmi celles dont l'Etat a entrepris généreusement et poursuit chaque année la publication. Bien que le progrès des études historiques ne permette plus de dire comme au dernier siècle, que ses manuscrits mis au jour

---

(1) La manière dont il travaillait était même de nature à rendre les pertes plus faciles : en effet, ses manuscrits primitifs, comme celui des *Pensées* de Pascal, se composaient le plus souvent d'une foule de petits morceaux de papier séparés. On ne les a réunis en volumes qu'après sa mort.

(2) Il faut citer d'Aguesseau au premier rang de ceux qui l'adoptèrent avec chaleur et le favorisèrent de toute leur influence. Il fut de plus approuvé par Secousse, Foncemagne, D. Bouquet, D. Vaissette, de Boze, Hénault, Carpentier, etc.

(3) Outre ses travaux mentionnés précédemment, deux Mémoires de lui, non édités, annoncent combien il avait poussé loin ses vues de publication. Le premier est intitulé : *Projet sur l'emploi des manuscrits de du Cange* ; le second : *Ouvrages de du Cange en état d'être imprimés sans révision.*

Digitized by Google

« seraient pour la république des lettres, ce que fut dans son temps pour l'Ancien monde la découverte du Nouveau (1), » on ne saurait nier qu'il n'y eût beaucoup de profit à en tirer. Les dissertations dont l'histoire de notre pays est le sujet offriraient surtout une utilité sérieuse. Avec ce que nous en a laissé du Cange, il serait possible de former un recueil érudit d'une grande importance nationale, et analogue aux *Recherches de la France* d'Etienne Pasquier. Là, aussi, on verrait renaître nos institutions, nos usages et tout notre passé.

Un autre manuscrit, qu'il n'y aurait guère moins d'intérêt à publier, est la collection des lettres de du Cange, jointes à celles de ses correspondants (2). Mais, dans cette partie spécialement, il a été fait de nombreuses pertes. Pour veiller avec exactitude sur la conservation de ces papiers, du Cange n'en connaissait pas assez toute la valeur. Quoi qu'il en soit, on possède encore un portefeuille de ces pièces familières, si précieuses par ce caractère même, et que différents hasards ont sauvées (3). Elles attestent les rapports

---

(1) P. 3 du *Mém. histor.*

(2) Outre les lettres de du Cange, qui se trouvent à la Bibliothèque nationale, il y en a un certain nombre à la Bibliothèque de l'Arsenal, qui possède aussi plusieurs autres de ses manuscrits ou des transcriptions de ses manuscrits, au nombre de 22 volumes in-folio. Voici la liste des principaux : Le *Nobiliaire de France*, et *Recherches sur l'histoire de France*; la *Géographie historique des Gaules*; des *Pièces concernant Amiens et la Picardie*; des *Extraits alphabétiques de lectures*; et un *Catalogue des auteurs consultés.*

Parmi les autographes de du Cange, conservés dans ce dépôt, sont les 15 lettres à M. du Mont, mentionnées ci-dessus (elles s'étendent de l'année 1671 à 1675), et la dissertation sur l'inscription de Saint-Acheul.

Il avait été question, ce qui semblait assez naturel, de réunir ces manuscrits de du Cange à ceux de la Bibliothèque nationale : mais les négociations entamées à cet effet n'ont pas abouti.

(3) Voici par exemple ce que nous apprend, dans une note placée sur un exemplaire du Mémoire de d'Aubigny relatif aux manuscrits, un ancien procureur déjà cité, M. Boulinviller: « Chargé de la procuration de M. le chevalier abbé de Joyeuse, lors de l'inventaire fait après le décès de Mme la comtesse de Joyeuse de Granpré, sa mère, fille unique de M. de Villers de Rousseville, l'un des héritiers de M. du Mont, en repassant les papiers mis au rebut par un de mes confrères des plus ignares en littérature, j'en ai sauvé entre autres, et très-heureusement, les 15 lettres de M. du Cange à M. du Mont (c'était un conseiller du parle-

Digitized by Google

journaliers qui unissaient du Cange à tous ceux qui cultivaient la science; elles nous font assister en quelque sorte à la composition et à l'impression de ses travaux. Cette correspondance formerait donc un complément très-désirable de l'histoire littéraire du dix-septième siècle, et, en particulier, de la biographie de notre auteur.

Il suffira de la parcourir pour s'en convaincre. Ici, nous le voyons fouiller les richesses de la bibliothèque du roi, et s'adresser surtout aux manuscrits grecs qu'elle renferme (1), ou s'entretenir avec ses libraires de différents projets d'ouvrages, qui prouvent l'inépuisable activité de son esprit, jusque dans une vieillesse fort avancée. Là, il se montre à nous, répandant avec une libérale bonté les trésors de son érudition sur tous ceux qui, obscurs ou célèbres, connus ou non connus de lui, font avec plus ou moins de titres appel à sa bienveillance. Un chanoine de Senlis, écrivant à du Cange en termes assez bizarres, l'accable de ses demandes, et y reçoit autant de réponses catégoriques, dont il se déclare pleinement satisfait (2). Leibnitz, dans un plus digne langage, se reconnaît aussi son obligé (3). A lire, dans ces seules

---

ment d'Amiens fort érudit, et possesseur d'un cabinet curieux), avec la dissertation de M. du Cange sur une inscription ancienne de l'abbaye de Saint-Acheul, et j'ai été autorisé à faire passer le tout à M. du Fresne d'Aubigny. »

(1) Voy. une lettre du 16 septembre 1685.

(2) Il sollicitait à la fois des instructions « sur les princes de Valachie et de Moldavie, sur les différents possesseurs des Etats situés en Allemagne, et qui appartiennent aujourd'hui à la maison d'Autriche, tels que le Tyrol, la Styrie, la Carinthie, la Carniole, etc., avec tous leurs changements de maîtres et les révolutions arrivées par les partages faits en cette maison jusqu'à présent; » de plus, il désirait connaître « un auteur qui eût écrit sur les princes qui ont possédé la Toscane non ecclésiastique depuis Charlemagne, et enfin un historien français qui eût traité *ex professo* des comtes de la Marche et de Saintonge. » Dans un style aussi singulier que ses prétentions étaient nombreuses, il s'excusait auprès de du Cange, en témoignant « que l'indigence du pauvre ne pouvait mieux s'accommoder que de l'abondance du riche, » et en le priant de faire réflexion que « les fontaines étant publiques, chacun avait droit d'y aller. »

(3) Celui-ci, en 1686, se trouvait embarrassé sur certains points historiques fort obscurs, qui concernaient la comtesse Mathilde (celle qui fut mêlée à la querelle des investitures), les Azzo d'Este, etc. : du Cange,

Digitized by Google

lettres, l'énoncé des questions qui lui sont soumises et qu'on le félicite d'avoir résolues, on dirait qu'il consacre à ce rôle, aussi utile que modeste, l'emploi de tout son temps.

C'est un prêtre de Saint-Quentin, qui, rédigeant pour la présenter au Père de La Chaise, une histoire des confesseurs de nos rois, recourt à du Cange sur ce sujet peu éclairci, et s'applaudit d'avoir trouvé près de lui toutes les lumières dont il avait besoin; ce sont des antiquaires qui rendent hommage à sa divination en fait de médailles; des auteurs de recherches estimées sur les monnaies, qui le remercient de ce qu'il a bien voulu leur apprendre : il semble tour à tour que chaque branche de connaissances, où son savoir est invoqué, ait été l'unique objet de ses études. Il communique à un membre du parlement de Dijon, sur l'oracle des jurisconsultes, sur Cujas, de curieuses particularités. Dans cette ville, il correspond encore avec plusieurs érudits, dont l'un s'occupe de l'histoire byzantine (1), l'autre des calculs relatifs à la fête de Pâques, un troisième des travaux permis aux moines : à ce dernier (2) du Cange fait espérer une dissertation, dont le but sera de démontrer que les exercices manuels des moines n'excluent pas ceux de l'esprit, et que l'on outrerait la rigueur des règles en leur interdisant la composition, pour les réduire à n'être que des copistes. On sait que Mabillon a depuis traité ce point, et dans le même sens. Un habitant d'Orléans l'interroge sur les anciennes coutumes de cette ville et sur

---

l'ayant su, lui fit passer ce qu'il avait d'éclaircissements sur ces différentes matières; et cette communication généreuse eût été complétement ignorée, sans les lettres de Leibnitz, où il lui exprime sa reconnaissance, au sujet « de ses remarques si considérables, et qui pourront lui permettre de pousser plus loin ses conjectures..... Je trouve, ajoute-t-il, votre courtoisie aussi grande que votre érudition, qui est assez connue de toute la terre. »

(1) « Plusieurs lettres, dit le *Mém. histor.*, p. 34, note c, traitent principalement de l'Histoire byzantine. »

(2) Celui-ci s'appelait de Chevanes, et sa correspondance avec du Cange a été imprimée à la suite du *Chevanæana*, ou Fragments et Mélanges de M. de Chevanes, au t. II des *Mémoires historiques, critiques et littéraires* de Bruys; Paris, in-12, 1751. Mais il a été fait, dans cette partie, de nombreuses et regrettables suppressions de détails concernant les personnes. — A la suite de ces lettres, il y en a quelques autres de du Cange à un savant du nom de David.

Digitized by Google

le temps auquel peuvent remonter nos premières traductions françaises des Institutes de Justinien et des Décrétales de Grégoire IX. Dom Luc d'Achery, le 28 avril 1666, lui accuse réception de la Généalogie de Baudouin d'Avesnes, qu'il a insérée dans le 7e tome de son Spicilège (1). Le P. Papebroch le questionne à diverses reprises pour ses *Actes des Saints*, et il se dit très-content des renseignements qu'il lui a fournis; le jésuite Lacarry, renommé par de savants ouvrages, lui témoigne, le 28 septembre 1675, beaucoup d'estime et de gratitude pour les Mémoires qu'il tient de sa main sur les comtes de Rhodez et les vicomtes de Carlat. Parmi ceux qui s'adressent à du Cange dans les mêmes vues intéressées, « comme à l'homme qui, d'après une remarque ingénue, peut plus donner que qui que ce soit dans le royaume, » on citera encore Sauval, les frères de Valois, dom Bastide, Trousset de Valincourt et le président de Boissieu (2).

Des corps entiers s'honorent d'être en correspondance avec lui. Ainsi la célèbre Académie de Caen, qui a compté parmi ses membres des hommes qui ont illustré le dix-septième siècle, sollicite son jugement dans les controverses qui la divisent, et s'empresse de déférer aux sentiments d'un tel arbitre. On se passe ses lettres que l'on admire, et dont on conserve des copies. Quelques-unes des réponses qu'il y reçoit contiennent plus d'un détail précieux sur une province qui était le théâtre d'un grand mouvement intellectuel. C'est qu'alors la vie littéraire ne s'était pas réfugiée presque tout entière, comme de nos jours, dans la capitale du pays. Elle animait la plupart de nos cités importantes, surtout celles qui étaient le siége de ces cours souveraines de magistrature, où l'étude assidue était placée au nombre des devoirs. Une de ces lettres nous apprend la mort du fameux Bochart, arrivée dans la salle même de l'Académie, au moment où il dissertait sur une ancienne monnaie d'Espagne (1667). Il est question, dans une autre, du mérite éminent de Huet, qui travaillait à son Origène avec un zèle qu'il ne laissait pas de trouver parfois onéreux. On y voit le Père Parvilliers, excellent orientaliste, mandé à

---

(1) *Veterum aliquot scriptorum qui in Galliæ bibliothecis, maxime Benedictorum, latuerant, Spicilegium*, 13 vol. in-4°, 1653-1677.

(2) Il y a, dans ce recueil, des lettres de Mabillon et de Michel Germain, 1683—1685, qui manquent à l'intéressante publication de M. Valery. On regrette que celui-ci ne les ait pas connues.

Digitized by Google

Paris par Chamillard et Colbert, pour y enseigner l'arabe. Celui-ci était recteur du collége de Caen ; et, peu auparavant, il avait consulté du Cange sur deux inscriptions grecques trouvées non loin d'Alep, aux environs de la colonne de Saint-Siméon Stylite et dans la direction de l'Euphrate. L'explication de du Cange est étendue, modeste et concluante : elle justifie pleinement les actions de grâces dont elle est bientôt suivie.

Plusieurs parties de cette correspondance se rapportant, ainsi qu'on a pu déjà l'apercevoir d'après les matières qu'elles renferment, aux ouvrages que du Cange a publiés, il serait, dans la reproduction de ceux-ci, fort à propos de les consulter. Si l'on réimprimait, par exemple, les notes de du Cange sur l'*Alexiade* et ses *Familles Byzantines* (1), il y a des lettres du père Poussines et d'un descendant des Comnène, qu'il faudrait mettre à profit. On signalera encore, comme susceptibles d'être utilisées, la lettre d'un carme déchaussé, dom Ignace de Saint-Antoine, pour le Traité relatif à la tête de saint Jean Baptiste, et une autre de Manessier, pour l'histoire de Picardie (2). Quelques-unes sont à rapprocher de ses travaux généalogiques. Le cardinal d'Estrées cherche auprès de lui des lumières sur sa propre maison. On lui écrit aussi pour demander une mention dans l'œuvre où il déroule la suite des familles illustres, et pour exposer des droits, qui semblent très-fondés, à y obtenir une place ; mais, le plus souvent, c'est pour le remercier de sa scrupuleuse exactitude qui n'omet aucun titre. Le marquis de Feuquières lui témoigne sa gratitude, pour avoir éclairci ce que la série de ses pères avait d'obscur ; l'évêque d'Amiens, François Faure, de ce qu'il a prouvé sa descendance du chancelier Favre ; et les Boufflers reconnaissent qu'il a de beaucoup augmenté la succession de leurs nobles ancêtres.

Non moins que le savant, l'homme privé se montre avec avantage dans les lettres de du Cange et celles de ses correspondants. Elles nous le représentent simple dans sa vie, facile dans ses

---

(1) Je recommande ces lettres à l'attention des éditeurs de Bonn qui ont donné, il y a déjà plusieurs années, un premier volume de l'Histoire d'Anne Comnène. Ils pourront, sur Pierre l'Ermite notamment, consulter avec fruit la Correspondance de du Cange.

(2) Remarquer aussi des lettres érudites de M. Bigot, qui renferment nombre de mots grecs barbares, proposés pour le Lexique de du Cange; en outre une Lettre de du Fourni, qui concerne Joinville.

Digitized by Google

relations, toujours obligeant. Tel nous le font voir en particulier les lettres du célèbre libraire Anisson. Celui-ci, d'abord établi à Lyon, puis à Paris, lui était fort redevable : c'est ce qu'elles nous apprennent, en même temps qu'elles renferment sur les choses et les personnes de cette époque des observations judicieuses et finement rendues. Un des mérites d'Anisson fut d'estimer du Cange à son prix et de le seconder, autant qu'il fut en lui, dans la publication de ses livres. Il lui disait avec autant de justice que de bon goût : « Un homme tel que vous vaut tous mes soins, et je m'en croirai très-bien payé si vous êtes content. Je suis résolu de n'épargner ni peines ni argent pour des ouvrages de l'importance des vôtres. » Il tint parole : on sait que ne reculant pas devant la dépense, il fit fondre à Bâle, pour l'impression du Glossaire grec (1), un caractère des plus beaux, et graver des planches par les plus habiles maîtres. Ensuite il ne cessa d'exercer par lui-même, et par ceux qui étaient sous sa direction, la surveillance la plus active et la plus éclairée sur la correction des épreuves (2).

Malheureusement, nous le répétons, aucune portion de la correspondance de du Cange n'est demeurée entière : des lacunes en rompent à tout moment la suite ; et il est difficile de ne pas les croire irréparables, après les longues recherches qui ont été faites, principalement par l'ordre du chancelier d'Aguesseau, et qui n'ont pas produit tous les fruits qu'on en pouvait attendre (3). Ce recueil n'en est pas moins très-précieux à feuilleter. Déjà, sans doute, les noms des Lamoignon, des Baluze, des Mabillon, des Bolland, et autres célèbres correspondants, suffisent pour lui

---

(1) Nous apprenons qu'il est sérieusement question en Allemagne de réimprimer cet ouvrage. M. Mullach a fait paraître, il y a peu de temps, un travail où il indique, avec les motifs qui en rendent la reproduction fort désirable, les modifications qui pourraient y être apportées : *Verhandlungen der versammlung der deutschen philologen und schulmänner...*, Berlin, 1849, p. 55 et suiv.

(2) On voit dans l'*Essai sur la typographie* de M. A.-F. Didot, col. 894, que « le célèbre voyageur Spon et le P. Colonia donnèrent particulièrement leurs soins à la révision de cet ouvrage. Quant à Anisson, il fut nommé directeur de l'imprimerie royale en 1701, et ses frères et neveu lui succédèrent sans interruption dans cet emploi jusqu'en 1794, où Anisson Duperron périt sur l'échafaud ; *Ibid.*, col. 895.

(3) Voy. le *Mémoire historique*, p. 34—36.

Digitized by Google

donner une grande importance historique et littéraire ; mais ce qui nous y intéresse surtout, c'est qu'en reflétant l'image des vertus de du Cange, de ses goûts laborieux, de son abnégation, de l'élévation et la pureté de son caractère, il termine dignement l'œuvre d'appréciation que nous avons entreprise.

Dès lors il ne nous reste plus qu'à nous résumer et à fixer le rang que doit conserver du Cange dans l'érudition et les lettres. Nos devanciers n'avaient pas même pu, pour la plupart, le connaître tout entier. Ils ne l'avaient jugé que comme éditeur de Villehardouin, de Joinville et des Byzantins; comme auteur de l'Histoire de Constantinople et des Glossaires. La partie la plus nationale de ses œuvres n'existait pas pour eux ; et cependant ils s'accordaient à le proclamer le plus savant et le plus laborieux de son époque (1). Perrault, en lui donnant justement place parmi les grands hommes qu'il a célébrés, disait que nul n'avait jamais uni, dans un plus haut degré, l'application des recherches à la sagacité des découvertes, et il ajoutait : « La postérité aura de la peine à croire qu'un seul homme ait possédé tant de science et que sa vie ait suffi à tous les travaux qu'il a laissés » (2). Aujourd'hui que l'étendue de ses desseins nous a été découverte et que l'ensemble imposant de ses productions nous a pleinement apparu, quel sera notre jugement? Il faudra répéter, avec l'auteur du *Mémoire historique*, que l'énumération seule de ce grand nombre d'ouvrages, demeurés si longtemps enfouis, « confirme et surpasse tous les éloges que du Cange a reçus pendant son existence et depuis sa mort (3). »

A embrasser du regard tous ces travaux réunis, on trouvera qu'ils ressemblent à ces abîmes, qui, si l'on en veut mesurer la profondeur, nous donnent le vertige. Plus on les considère attentivement, plus on descend dans leurs détails, et plus leur immensité nous frappe de stupeur. Ce qui excite encore notre admiration, c'est que les œuvres de du Cange, quelque diverses qu'elles soient, offrent dans la pensée, par l'intention unique à laquelle on peut les ramener, ce caractère de l'unité, qui est celui

---

(1) Voy., notamment, du Pin, *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques du XVIIe siècle* ; Paris, in-8°, 1708, t. III, p. 432.

(2) Voy. les *Hommes illustres.*, édit. citée, t. II, p. 139. Cf. la *Gazette de France*, ann. 1688, p. 570.

(3) Cf. le *Journ. des sav.*, ann. 1749, p. 842.

Digitized by Google

de la grandeur véritable. La difficulté des études où il s'est engagé ajoute à notre étonnement. C'est aux sources les plus ignorées qu'il s'est adressé : or, pour dégager de la rouille qui les recouvrait des textes inexplorés, pour renouer les fils brisés de nos annales et de celles du Bas-Empire, une sorte de divination n'était-elle pas nécessaire ? Là où le jour luit pour nous, régnaient alors d'épaisses ténèbres : il les a dissipées ; il a porté l'ordre dans ce qui était confus et indigeste. Toutes les parties de la science historique ont reçu de lui une féconde et puissante impulsion (1). Géographe, généalogiste, paléographe, antiquaire ; en outre, critique, jurisconsulte, linguiste, il a communiqué un progrès rapide à ces branches si diverses de connaissances. Par les qualités de précision et de méthode dont il a marqué ses productions, non-seulement il les a rendues durables, mais il a ouvert une voie où ses successeurs ont trouvé après lui de nouveaux succès. S'il est vrai que le but de nos efforts doive être de pénétrer de plus en plus dans le passé, pour nous éclairer de tous les enseignements qu'il renferme, on ne craindra pas de dire que peu d'hommes ont servi plus efficacement la raison et leurs semblables que du Cange, en chassant la nuit de nos origines. Cette intelligence perçante qui pénètre tout, cette vaste compréhension qui s'approprie et retient tant de trésors (2), prennent place à côté du génie. Il fallait sans doute que l'esprit public fût mûri en France pour mettre à leur rang des savants tels que du Cange ; mais hésitera-t-on maintenant à l'égaler aux écrivains qui ont fait l'honneur du règne de Louis XIV ? Nous le demandons avec assurance : cette exhumation de tant de richesses ensevelies n'équivaut-elle pas à des découvertes originales? Aller si avant dans la conquête de la science, n'est-ce pas mériter le titre d'inventeur ? C'est sur les pas de tels guides et grâce à leurs

---

(1) M. Magnin, dans le discours qu'il a prononcé lors de l'inauguration de la statue de du Cange, l'a appelé « le père de la grande école historique française. » Voy. ce discours et celui de M. M. Génin dans le *Journal des Débats*; nos des 23 et 26 août 1849.

(2) Aussi a-t-on justement nommé du Cange le Varron de la France ; et dans les questions dont la solution lui avait échappé, on a cru pouvoir sans honte avouer son insuffisance. L'auteur d'un article du *Journal des Savants*, où il est question d'un livre sur les juifs, dit relativement à la taxe de la *Gisia* ou *Agostale*, « qu'il ne peut déterminer en quoi elle consistait, *puisque le savant M. du Cange l'a ignoré.* » (Ann. 1751, p. 328.)

Digitized by Google

PARIS, IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT.

Digitized by Google